



Document de travail de la série :
Mécanismes et stratégies de financement de l'éducation

Les écoles d'initiative locale au Togo

K.K. Avidi Gbogbotchi, Kossi Emanuel Gnossa,
Mayi Mava Kpeglo et Jacques Marchand

Pour obtenir une copie de cet ouvrage, s'adresser à :

information@iiep.unesco.org

Le catalogue des publications et documents peut être consulté

sur le site Web de l'IIEP : <http://www.unesco.org/iiep>

Publié par:

Institut international de planification de l'éducation/UNESCO

7 - 9 rue Eugène-Delacroix, 75116 Paris

© UNESCO novembre 2000



Institut international de planification de l'éducation



Mécanismes et stratégies de financement de l'éducation

Les écoles d'initiative locale au Togo

K..K. A.Gbogbotchi, K. E. Gnossa, M. M. Kpeglo et J. Marchand



Institut international de planification de l'éducation

Les idées et les opinions exprimées dans ce volume sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'UNESCO ou de l'IIEP. Les appellations employées dans ce volume et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO ou de l'IIEP aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

La publication de ce document a été financée grâce à la subvention de l'UNESCO et aux contributions de plusieurs Etats membres de l'UNESCO dont la liste figure à la fin de ce document.

Publié par

l'Institut international de planification de l'éducation

7-9, rue Eugène-Delacroix, 75116 Paris, France

Maquette de couverture : Pierre Finot

Composition : Linéale Production

Impression et brochage : atelier d'impression de l'IIEP

Document de travail

© UNESCO novembre 2000

AVANT-PROPOS

Tous les pays d'Afrique subsaharienne sont confrontés au problème du financement de leur système éducatif. D'un côté, l'accès à l'enseignement de base est loin d'être généralisé dans la majorité d'entre eux, et des efforts à la fois quantitatifs et qualitatifs doivent être accomplis avant d'atteindre cet objectif. D'un autre côté, la nécessité de rétablir les équilibres macroéconomiques pèse sur les budgets des États et limite les financements publics pour l'éducation.

Le développement de formes diverses d'écoles communautaires observé dans plusieurs pays constitue une réponse à cette double contrainte. Lorsqu'elles résultent du processus spontané d'une initiative locale, les écoles communautaires constituent une réponse des communautés villageoises lassées d'attendre de l'État la création d'une école publique et témoignent d'une forte demande pour l'éducation. Dans certains pays, les États peuvent encourager l'engagement communautaire en proposant des modèles pédagogiques alternatifs. Il s'agit alors d'expérimenter des voies de scolarisation nouvelles, plus ouvertes sur le milieu local ainsi que des modes de gestion s'appuyant sur l'implication communautaire.

Les études entreprises en 1999 au Mali, au Sénégal, au Tchad et au Togo permettent une analyse approfondie de ces différentes formes d'écoles communautaires et apportent une base de réflexion sur les finalités des écoles, le modèle pédagogique proposé, les modes de gestion, les atouts et les faiblesses de l'engagement communautaire. Elles permettent aussi d'esquisser les conditions du développement futur des écoles communautaires.

Ces études ont été rendues possibles grâce au financement du fonds norvégien créé dans le cadre de l'initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et géré par la Banque mondiale. Elles doivent aussi beaucoup au travail des équipes nationales qui, dans chaque pays, ont travaillé avec les experts de l'IIPE.

L'Institut international de planification de l'éducation est heureux, par la publication de ces rapports, de contribuer à la diffusion de ces différentes expériences nationales.

Gudmund Hernes
Directeur de l'IIPE

REMERCIEMENTS

Cette étude sur les écoles d'initiative locale au Togo s'inscrit dans un travail plus large d'analyse des écoles communautaires effectué en 1999 dans plusieurs pays : Mali, Sénégal, Tchad et Togo.

Ces études ont été confiées à l'IPE par la Banque mondiale et financées par le fonds norvégien institué dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et géré par la Banque mondiale.

Les études ont été réalisées dans chaque pays avec une équipe nationale constituée à cet effet comprenant des spécialistes juridiques, statistiques, et des membres de l'encadrement administratif et pédagogique.

L'IPE exprime ses remerciements au gouvernement norvégien qui a financé cette activité, à la Banque mondiale qui l'a commanditée, aux ministères de l'Éducation du Mali, du Sénégal, du Tchad et du Togo qui ont permis et contribué à la réalisation de ces études.

Les auteurs remercient particulièrement toutes les personnes qui ont été sollicitées pour apporter les informations nécessaires : administrateurs, inspecteurs et conseillers pédagogiques, directeurs d'écoles, responsables des associations et communautés villageoises, enseignants et responsables d'ONG.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	5
Remerciements	7
Liste des illustrations et des tableaux	11
Liste des sigles	15
Résumé	17
I. Les EDIL dans le système éducatif togolais	19
L'organisation du système éducatif togolais	19
L'origine des EDIL	21
Une progression récente et soutenue du nombre d'EDIL	23
Une implantation géographique diversifiée	32
Des moyens faibles	37
II. Situation juridique des EDIL	45
Les textes juridiques	45
Vers la reconnaissance officielle des EDIL	48
La réforme de l'enseignement de 1975	49
Impact éventuel de la décentralisation sur les EDIL	53
III. L'encadrement administratif et pédagogique des EDIL	55
Programmes scolaires et supports pédagogiques	55
Un appui de l'État récent et modeste	56
Un appui efficace : la nomination de directeurs	58
Pour la majorité des EDIL : l'absence d'appui administratif ou pédagogique	61
L'encadrement pédagogique par les structures privées (ONG, missions)	63
IV. L'approche qualitative des EDIL par l'enquête de terrain	67
Présentation et typologie des EDIL visitées	67
L'observation pédagogique	75
Des enseignants motivés malgré leur faible niveau d'études générales	78
Performances pédagogiques dans les EDIL	91

L'innovation pédagogique	92
Les comités de parents d'élèves (CPE)	100
Les partenariats communautaires sont déterminants	104
La cellule école-milieu	105
V. Coût et financement des EDIL	109
Les investissements	109
Le fonctionnement annuel	110
Limites du financement communautaire	111
Les ressources des EDIL	115
Le coût élevé des cotisations scolaires freine la scolarisation	118
VI. Évolution et finalité : les aspirations des acteurs des EDIL	119
Les aspirations des comités des parents (CPE)	119
Les aspirations des parents d'élèves	120
Les aspirations des enseignants	121
Profil de sortie attendu par les partenaires de l'EDIL	122
Profil de sortie attendu par les enseignants	124
Stratégies éducatives des familles différenciées	125
VII. Perspectives de consolidation de la dynamique des EDIL	131
Forces et faiblesses des EDIL	131
Les enjeux actuels de la consolidation des EDIL	132
Les pistes d'action	134
VIII. Conclusion	147
Annexe 1 - Statistiques	149
Annexe 2 - Rapport de déroulement de la mission au Togo	163

LISTE DES TABLEAUX ET DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux	Page
1. Disparité entre l'offre éducative et la population scolarisable de certaines régions du Togo	22
2. Togo : évolution du nombre d'établissements d'enseignement du premier degré	24
3. Togo : accroissement numérique et en pourcentage du nombre d'écoles primaires entre 1994 et 1998	25
4. Évolution quantitative des EDIL	26
5. Évolution des effectifs (EDIL)	27
6. La ventilation des élèves par classe et par ordre d'enseignement pour l'année scolaire 1998-1999	28
7. Indice de parité filles/garçons selon le niveau et l'ordre d'enseignement	29
8. Répartition des élèves du primaire selon leur âge et l'ordre d'enseignement	30
9. Évolution du nombre d'enseignants	31
10. Répartition des élèves par région, par ordre d'enseignement et par sexe (année scolaire 1998-1999)	32
11. Distribution par préfecture des EDIL des deux régions visitées lors de l'enquête IPE	33
12. Étendue du cycle couvert dans les écoles communautaires (EDIL) de la région des savanes	34
13. Région des savanes : écoles communautaires (EDIL), enseignants et classes (1998-1999)	34
14. Région des savanes : profil de scolarisation des enseignants des écoles communautaires (EDIL) (1998-1999)	35
15. Les EDIL de la région maritime	35
16. Enfants scolarisés et enseignants dans les EDIL de l'inspection de Yoto, octobre 1999	36
17. Préfecture de Yoto : nombre d'écoles n'assurant que jusqu'au niveau indiqué	37
18. Évolution du nombre de salles de classe	38

19.	Accroissement du nombre de salles de classe (en nombre et en pourcentage) dans les divers ordres d'enseignement entre 1994 et 1998	38
20.	Répartition du personnel enseignant par diplôme (1997-1998)	39
21.	Répartition du personnel enseignant par diplôme, par ordre d'enseignement et par sexe (année scolaire 1997-1998)	40
22.	Répartition du personnel enseignant (en pourcentage) par diplôme, par ordre d'enseignement et par sexe (année scolaire 1997-1998)	41
23.	Disponibilité en manuels scolaires dans les écoles visitées dans le cadre de l'enquête IPE (octobre-novembre 1999)	43
24.	Disponibilité en guides pédagogiques du maître (1999)	44
25.	Évaluation de l'enseignant	52
26.	Présentation des EDIL visitées dans le cadre de l'étude IPE (octobre 1999)	68
27.	Élèves de l'école de Bombengou (préfecture de Kpendjal), année scolaire 1999-2000	70
28.	Âge minimal et maximal des garçons et des filles selon le niveau (1998-1999)	77
29.	Effectifs par niveau (1998-1999)	77
30.	Niveau d'études et de formation professionnelle des enseignants des EDIL visitées en 1999	80
31.	Distribution des enseignants par niveau de formation	81
32.	L'appui pédagogique reçu par les écoles visitées dans le cadre de la mission	82
33.	Expérience pédagogique des enseignants des EDIL rencontrées dans le cadre de l'enquête IPE	84
34.	Principales aspirations en matière de formation dans les EDIL rencontrées dans le cadre de l'enquête IPE	85
35.	Intégration sociale des enseignants des EDIL	87
36.	Rémunération des enseignants des EDIL	89
37.	Emploi du temps des enfants en CP1 et CE2 - EDIL de Molbagou (Aide et Action)	96
38.	Évaluation 1999 des CP1 des EDIL soutenues par Aide et Action dans la région des savanes	98
39.	Évaluation 1999 des CP2 des EDIL soutenues par Aide et Action dans la région des savanes	99

40.	Synthèse du plan d'action sur cinq ans de l'EDIL de Molbagou (1997-2001)	106
41.	Synthèse du coût d'une EDIL	111
42.	Synthèse comparée : estimations des coûts des écoles communautaires (valeurs en FCFA)	112
43.	Manuels et fournitures scolaires annuelles - EDIL de Tchekpo-Djibé	113
44.	Coût moyen du mobilier scolaire de l'ONG Aide et Action au Togo	114
45.	Coût moyen comparé des constructions scolaires de l'ONG Aide et Action au Togo	114
46.	Évolution du nombre des écoles	147
47.	Répartition des écoles par région et ordre d'enseignement (1998-1999)	148
48.	Évolution du nombre des élèves par type d'école	148
49.	Répartition des élèves par année d'études du premier degré et par ordre d'enseignement (année scolaire 1998-1999)	150
50.	Répartition des élèves par région, par ordre d'enseignement et par sexe (année scolaire 1997-1998)	151
51.	Répartition des élèves par âge, par sexe et par ordre d'enseignement (1998-1999)	152
52.	Taux de promotion et de redoublement entre 1997-1998 et 1998-1999 (toutes écoles)	154
53.	Taux de promotion, de redoublement et d'abandon entre 1997-1998 et 1998-1999 (EDIL)	155
54.	Évolution du nombre d'enseignants	156
55.	Répartition du personnel enseignant par diplôme, par ordre d'enseignement et par sexe (année scolaire 1997-1998)	157
56.	Évolution du nombre de salles de classe	158
57.	Manuels des élèves - Manuels des enseignants (1998-1999)	159

Liste des graphiques

1.	Togo : nombre d'écoles en 1998-1999 par ordre d'enseignement	23
2.	Accroissement du nombre d'écoles entre 1994 et 1998	25
3.	Togo : effectifs du premier degré (1998-1999)	29
4.	Indice de parité filles/garçons (1998-1999)	30
5.	Âge des élèves du primaire (1998-1999)	30

Encadré

Parcours de scolarisation des familles	127
----------------------------------------	-----

LISTE DES SIGLES

APE	Association des parents d'élèves
BAC	Abréviation de Baccalauréat
BEPC	Brevet d'études du premier cycle
CAM	Certificat d'aptitude au monitorat
CAPE	Certificat d'aptitude pédagogique
CED	Centre d'éducation pour le développement
CEM	Cellule École-Milieu
CEPD	Certificat d'études du premier degré
CFPA	Centre de formation à la pédagogie active
COPEC	Coopérative d'épargne et de crédit
CPE	Comité des parents d'élèves
DGPE	Direction générale de la planification de l'éducation
DRE	Direction régionale de l'éducation
ECB	Écoles communautaires de base
EDIL	École d'initiative locale
EPP	École primaire publique
GRAF	Groupement des retraités éducateurs sans frontières
IEPD	Inspection de l'enseignement du premier degré
IIEP	Institut international de planification de l'éducation
MEEM	Mouvement des enfants vers les enfants du monde
MENR	Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche
ONG	Organisation non gouvernementale
PAGED	Projet d'appui à la gestion du secteur de l'éducation
TBS	Taux brut de scolarisation
TNS	Taux net de scolarisation

RÉSUMÉ

Au Togo, alors que la stagnation des investissements publics dans la création d'écoles primaires en zone rurale est en décalage avec la forte demande qualitative et quantitative de la population en éducation, les écoles d'initiative locale (EDIL), créées par les communautés villageoises en toute autonomie, ont connu un développement important dans le pays : leur nombre a doublé en quatre ans, pour atteindre celui de 929 en 1998, soit 20 % des écoles et près de 9 % de l'effectif total scolarisé. Cependant, les EDIL ne disposent encore d'aucun statut juridique, même si l'État les prend dorénavant en compte dans ses collectes de statistiques et commence à leur apporter un timide soutien pédagogique et matériel « dans la mesure des possibilités ».

Ce nouveau modèle d'un développement parallèle du système éducatif implique des modifications des méthodes de planification de l'éducation : contenu de l'enseignement (articulation entre apprentissage théorique et formation pratique), modèle pédagogique alternatif (utilisation des deux principales langues africaines du pays), mode de gestion des établissements scolaires, implication de la communauté, voies de scolarisation nouvelles. Les analyses rassemblées ici portent sur les caractéristiques et le fonctionnement de l'enseignement communautaire : création et histoire des établissements, clientèle, conditions d'accueil et d'enseignement, modes de gestion fondés sur la concertation et la transparence, coûts, performances pédagogiques, cadre juridique, encadrement administratif et pédagogique, collecte des statistiques et analyse qualitative du système ainsi élaboré.

Une enquête de terrain a été menée auprès d'EDIL représentatives de trois catégories : celles bénéficiant de l'appui d'ONG ou d'une mission religieuse, d'autres soutenues par le ministère de l'Éducation, qui en a nommé le directeur, et enfin d'autres ne bénéficiant d'aucun soutien de l'État. L'enquête publiée ici analyse les caractéristiques des différentes EDIL : infrastructure, équipement en matériel scolaire, formation et rémunération des enseignants, suivi pédagogique, implication des familles, niveau scolaire des enfants, coûts et financement.

Afin de consolider l'expérience des EDIL, il est nécessaire à la fois d'en préserver les acquis, notamment l'autonomie de gestion, et de suppléer à leurs faiblesses par un nouvel encadrement administratif, une requalification juridique, un soutien pédagogique de l'État.

I. LES EDIL DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF TOGOLAIS

Le Togo, d'une superficie de 56 000 km², est peuplé de 465 000 habitants. En raison d'une croissance démographique d'environ 3 % par an, la moitié de la population a moins de 25 ans. Le taux de scolarisation s'élève à 71 % en 1997-1998 et le taux d'analphabétisme à 42 % en 1996-1997.

L'organisation du système éducatif togolais

Le système éducatif togolais comprend en 1999 1 224 143 apprenants, élèves et étudiants, tous effectifs confondus. Il est construit en quatre degrés :

- le 1^{er} degré est composé des jardins d'enfants (2-5 ans) : 13 899 enfants ; des écoles primaires (6-11 ans) : 989 773 élèves. Le cycle dure 6 années (CP1, CP2, CE1, CE2 , CM1, CM2). La dernière année est sanctionnée par le CEPD.
- Le 2^e degré comprend les collèges d'enseignement général (12-15 ans) : 165 843 élèves. Il dure 4 années (6^e, 5^e, 4^e, 3^e) et est sanctionné par le BEPC.
- Le 3^e degré correspond aux lycées (16-18 ans) : 38 247 élèves. Il dure 3 années (2^{nde}, 1^{re}, terminale) et est sanctionné par le baccalauréat en deux parties (parfois appelé BAC 1 à la fin de la 1^{re} et le BAC 2 à la fin de la terminale).
- Le 4^e degré correspond à l'université (18-25 ans) : 16 381 étudiants. Les cycles varient de 2 à 7 ans.

L'enseignement du premier degré compte en 1997-1998 19 553 enseignants répartis en trois catégories de statuts : les enseignants fonctionnaires, les enseignants contractuels, et les enseignants

auxiliaires. Depuis 1983, le recrutement de fonctionnaires a cessé. 11 000 contractuels dans le 1^{er} et le 2^e degrés ont été recrutés et sont rémunérés sur financement PAGED (crédit Banque mondiale) ; en outre, plusieurs milliers d'enseignants auxiliaires sont à la charge des parents d'élèves.

Le Togo comprend dans le premier degré quatre ordres d'enseignement : public, confessionnel (catholique, protestant, islamique), privé laïc et communautaire.

Décret 92-195 du 12 août 1992 portant réorganisation du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique

Placées sous l'autorité du secrétaire général du ministère, plusieurs directions générales ont compétence sur l'enseignement du premier degré.

La direction générale des enseignements des premier, deuxième et troisième degrés coordonne et contrôle les activités de la direction de l'enseignement du premier degré.

La direction générale de la planification de l'éducation coordonne, contrôle et évalue les activités des directions suivantes : la direction des projets éducation ; la direction de la planification et de la carte scolaire, la direction des constructions scolaires et de l'équipement.

La direction générale de l'administration et des finances coordonne, contrôle et évalue la direction des affaires financières, la direction des ressources humaines et la direction de l'informatique.

Les directions régionales de l'éducation sont les nouvelles entités créées par le décret ; elles comprennent :

- les inspections des enseignements des 1^{er}, 2^e et 3^e degrés ;
- les services de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique installés dans la région. Les statistiques sont collectées et traitées au niveau régional avant d'être consolidées au niveau national.

Le directeur régional de l'éducation est le chef hiérarchique de tous les responsables des services de l'éducation et de la recherche scientifique installés dans la région. Placé sous l'autorité directe du secrétaire général, il rend compte de ses activités aux directeurs généraux et directeurs concernés.

Les inspecteurs de l'enseignement du premier degré représentent dans chaque préfecture le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche. Ils sont assistés de conseillers pédagogiques.

L'enseignement confessionnel est organisé autour de directions nationales spécifiques (enseignement catholique, enseignement protestant) en charge des établissements scolaires correspondants. Ces derniers bénéficient d'une convention avec l'État.

L'origine des EDIL

L'école communautaire au Togo a des origines lointaines. Autrefois appelée école de village, (créée et gérée par la population villageoise en attendant la prise en charge par l'État), puis école spontanée, école clandestine, elle n'a reçu qu'en 1997 une dénomination officielle positive d'école d'initiative locale (EDIL) qui marque la reconnaissance institutionnelle de ce type d'établissement scolaire.

Créée par les villageois, cette catégorie d'écoles, appelées écoles clandestines par les autorités éducatives jusque fin 1995¹, remonterait

1. Cf. Banque mondiale. 1996. *Les écoles d'initiative locale au Togo*, rapport de la Division Population et Ressources humaines, 51 p. ; réalisé par une étude conjointe Banque mondiale (Bettina Moll)/Gertrude Kudjoh (DGPE), Marc Komlan (INSE), Athanase Aleza (sociologue à la DGPE) et 6 autres sociologues.

à la période coloniale ; elle a continué d'exister après l'indépendance et s'est développée fortement dans les années 1990, alors que croît la demande de scolarisation. On peut y voir plusieurs causes.

La stagnation des investissements publics dans la création d'écoles primaires publiques en zone rurale alors que la population croissait de 3 % par an. L'ajustement structurel à partir de 1983 a privé l'État de ressources pour créer de nouvelles écoles ; de nombreux enseignants partis à la retraite n'ont pas été remplacés, contraignant les parents d'élèves à payer sur leurs deniers des enseignants temporaires, qui représentent aujourd'hui une part importante des maîtres des écoles primaires publiques. La stagnation des investissements publics dans la création d'écoles primaires a pérennisé la disparité entre la proportion de l'offre éducative officielle dans certaines régions et préfectures (Savanes, Kpendjal, Toné, Savanes Vo) et la population scolarisable de ces mêmes régions :

Tableau 1. Disparité entre l'offre éducative et la population scolarisable de certaines régions du Togo

Préfecture et région	% des écoles primaires officielles du Togo	% de population scolarisable du Togo
Vo	3,9	5,5
Kpendjal	0,8	2,1
Région des savanes	6,6	12,1

Cette insuffisance de l'offre éducative d'écoles primaires publiques ou privées dans certaines régions peut être expliquée :

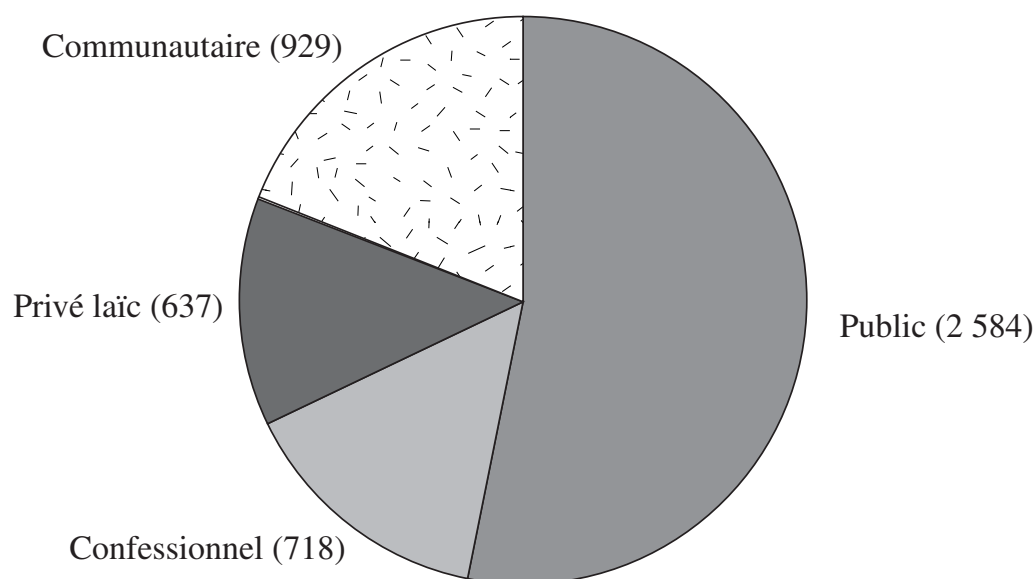
- par la pauvreté relative des régions septentrionales du pays ;
- par l'habitat dispersé en microvillages, enclavés, éloignés des sites des écoles primaires publiques ; dans les différentes enquêtes sur

les EDIL, l'éloignement de l'école primaire publique est toujours mis en avant pour justifier la création d'une EDIL ;

- par l'éloignement de la région des savanes des centres de décision économique et politique ;
- par des migrations intérieures suite à la grève générale illimitée et aux troubles sociopolitiques des années 1990, des déplacements de populations de la région des plateaux vers le Nord, des retours d'urbanisés récents vers leurs villages d'origine qui semblent avoir accentué la demande scolaire dans des zones mal desservies.

Une progression récente et soutenue du nombre d'EDIL²

Graphique 1. Togo : Nombre d'écoles en 1998-1999 par ordre d'enseignement



2. Les données traitées dans cette partie statistique concernent les deux premières années scolaires pour lesquelles a été effectuée une collecte nationale de données sur les EDIL : 1996-1997 et 1997-1998. Or, la seconde année présente des effectifs inférieurs de 0,44 % à ceux de l'année précédente, alors que le phénomène des EDIL paraît en nette croissance. L'explication vient de ce que :

- les EDIL « reconnues » par les IEPD lors de la nomination d'un directeur fonctionnaire sont passées dans la catégorie statistique des écoles primaires publiques,
- nombre d'EDIL n'ont pas rempli les fiches de recensement en 1997-1998 ou les ont retournées tardivement vu leur éloignement des grands centres ou des grands axes. Un grand nombre d'EDIL, implantées dans des zones enclavées ne sont accessibles qu'à pied.

Le nombre d'EDIL recensées a doublé en 4 années : leur nombre est estimé à 409 en 1994, 639 en 1995, 661 en 1997-1998, et à 929 en 1998. Les EDIL sont devenues en quelques années le second ordre d'enseignement avec près de 20 % du nombre d'écoles en 1998-1999.

Tableau 2. Togo : évolution du nombre d'établissements d'enseignement du premier degré

Ordre d'enseignement	1994-1995		1997-1998		1998-1999	
	Écoles	%	Écoles	%	Écoles	%
Public	2 036	64,80	2 397	59,67	2 584	53,08
Catholique	388	12,35	458	11,40	537	11,03
Protestant	144	4,58	142	3,53	178	3,66
Islamique	0,00	2	0,05	3	0,06
Total						
Confessionnel	532	16,93	602	14,99	718	14,75
Privé laïc	165	5,25	357	8,89	637	13,09
Communautaire	409	13,02	661	16,46	929	19,08
Ensemble	3 142	100	4 017	100	4 868	100

L'accroissement numérique des EDIL est presque aussi important que celui des écoles publiques et plus important que celui des écoles privées laïques. Cette situation est d'autant plus remarquable qu'elles ne bénéficient d'aucun programme national d'aide à la création d'écoles, à la différence du secteur public, bénéficiaire du programme PAGED (Banque mondiale).

En pourcentage, les écoles privées laïques et les EDIL montrent le plus grand dynamisme avec des taux d'accroissement respectifs de 286 et 127 % entre 1994 et 1998.

Graphique 2. Accroissement du nombre d'écoles entre 1994 et 1998

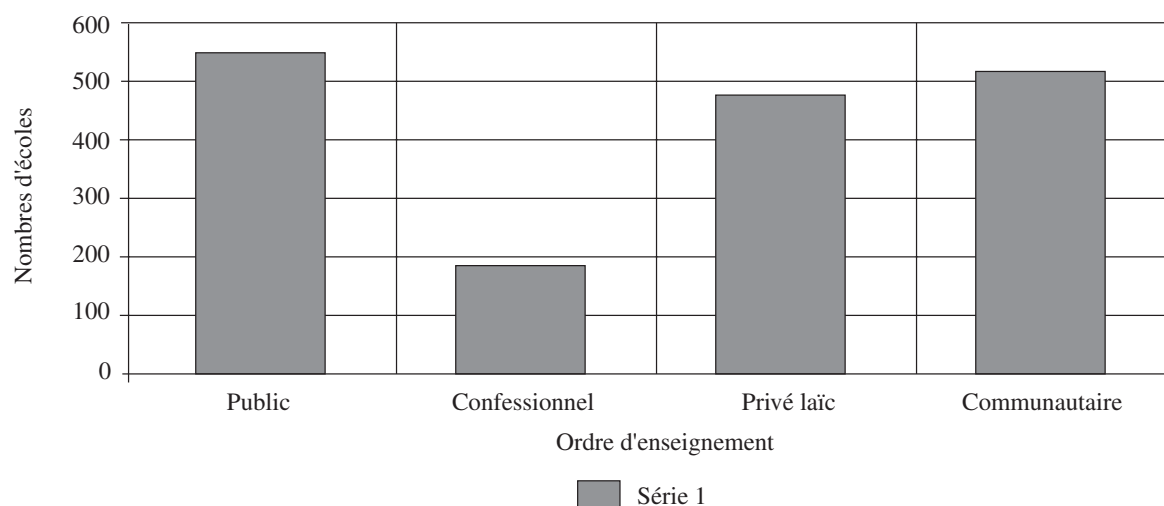


Tableau 3. Togo : accroissement numérique et en pourcentage du nombre d'écoles primaires entre 1994 et 1998

Public	548	27 %
Confessionnel	186	35 %
Privé laïc	472	286 %
Communautaire*	520	127 %
Ensemble	1 726	55 %

Pour l'année scolaire 1998-1999, le Togo comptait 955 044 enfants scolarisés. Les écoles d'initiative locale (EDIL) accueilleraient dans 929 écoles 83 223 élèves, soit 8,71 % de l'effectif total scolarisé. Compte tenu de la tendance de la courbe de croissance, la DGPE estime qu'en l'an 2000, le nombre d'EDIL dépasse le millier et qu'elles accueillent au moins 10 % des enfants scolarisés du pays.

Tableau 4. Évolution quantitative des EDIL (1996-1999)

Année	Nombre d'écoles	Effectifs totaux	Nombre de redoublants	Nombre de CM2
1996-1997	734	62 737	15 800	427
1997-1998	811	71 434	17 466	917
1998-1999	929	83 224	23 666	2 214
1999-2000				

La plupart des EDIL n'ont pas encore de cycle complet. 38 EDIL seulement sur 734 avaient une classe de CM2 en 1996-1997 et 615 écoles avaient le CP2 (2^e année primaire). Les effectifs de CP1, CP2 et CE1 constituaient en 1996-1997 plus de 90 % des effectifs totaux des EDIL. En 1998-1999, les EDIL accueillait 14,82 % des élèves de CP1 du pays, contre seulement 2,27 % des CM2.

La dynamique de création des EDIL est, on le voit, relativement récente, à partir de 1992, avec une forte croissance du nombre d'EDIL à partir de 1995. Les turbulences politiques et sociales qu'a connues le pays, et la moindre capacité de l'État à créer des écoles primaires en zone rurale ne sont pas étrangères à la génération des EDIL. Créées par les communautés en toute autonomie, les EDIL ne sont connues que lorsqu'elles se font connaître des services de l'Inspection de l'enseignement du premier degré. La croissance du nombre d'EDIL dans les statistiques correspond autant à une augmentation effective du nombre d'écoles qu'à l'extension du nombre d'écoles connues et recensées par l'administration scolaire.

Malgré l'absence de textes juridiques, les EDIL se sont structurées de manière à ressembler le plus possible aux écoles primaires publiques dont elles empruntent les programmes, les manuels, les méthodes administratives et pédagogiques.

Elles sont portées par une véritable demande sociale d'éducation nettement perceptible aussi bien en ville (où se créent de très nombreux collèges et écoles privés) que dans les campagnes.

L'administration scolaire a progressivement pris acte de la création des EDIL dans les villages dépourvus d'écoles publiques dans le contexte des restructurations budgétaires publiques imposées par l'ajustement structurel. Elle souhaite aujourd'hui contribuer à renforcer et consolider un mouvement qui contribue à scolariser près de 10 % des élèves togolais à un coût très faible pour l'État.

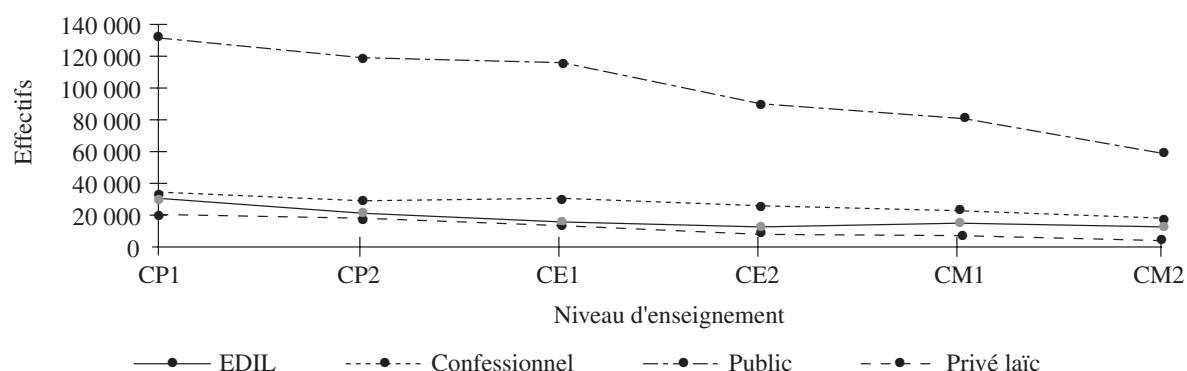
Tableau 5. Évolution des effectifs (EDIL)

Année scolaire	Effectif CM2	Effectif total	Nombre de redoublants	Nombre d'écoles
1996-1997	427	62 737	15 800	734
1998-1999	2 214	83 223	23 666	929

Nous présentons dans le tableau ci-dessous la ventilation des élèves par classe et par ordre d'enseignement pour l'année scolaire 1998-1999. Il montre que la proportion des élèves des EDIL dans la seconde moitié du cycle primaire (CE2, CM1, CM2) atteint presque 20 %.

Tableau 6. La ventilation des élèves par classe et par ordre d'enseignement pour l'année scolaire 1998-1999

Année d'études	Répartition	Public	Privé/ confessionnel	Privé/ franco-arabe	Privé/ laïc	Communitaires (EDIL)	TOTAL	% des effectifs des EDIL, par rapport à l'ensemble par cours
CP1	Garçons	71 440	18 798		10 173	19 015	119 426	15,92
	Filles	63 114	16 102		9 322	13 872	102 410	13,55
	Total	134 554	34 900	0	19 495	32 887	221 836	14,82
CP2	Garçons	65 060	16 358		8 531	11 818	101 767	11,61
	Filles	54 618	14 222		7 927	7 683	84 450	9,10
	Total	119 678	30 580	0	16 458	19 501	186 217	10,47
CE1	Garçons	65 277	17 396		7 976	9 159	99 808	9,18
	Filles	53 159	14 889		7 501	5 673	81 222	6,98
	Total	118 436	32 285	0	15 477	14 832	181 030	8,19
CE2	Garçons	54 409	14 797		7 190	5 829	82 225	7,09
	Filles	38 279	11 290		6 617	2 915	59 101	4,93
	Total	92 688	26 087	0	13 807	8 744	141 326	6,19
CM1	Garçons	53 340	14 103		7 006	3 571	78 020	4,58
	Filles	31 712	9 372		6 723	1 474	49 281	2,99
	Total	85 052	23 475	0	13 729	5 045	127 301	3,96
CM2	Garçons	42 754	11 318		6 702	1 695	62 469	2,71
	Filles	21 450	6 666		6 230	519	34 865	1,49
	Total	64 204	17 984	0	12 932	2 214	97 334	2,27
TOTAL	Garçons	352 280	92 770	0	47 578	51 087	543 715	9,40
	Filles	262 332	72 541	0	44 320	32 136	411 329	7,81
	Total	614 612	165 311	0	91 898	83 223	955 044	8,71

Graphique 3. Togo : effectifs du premier degré (1998-1999)

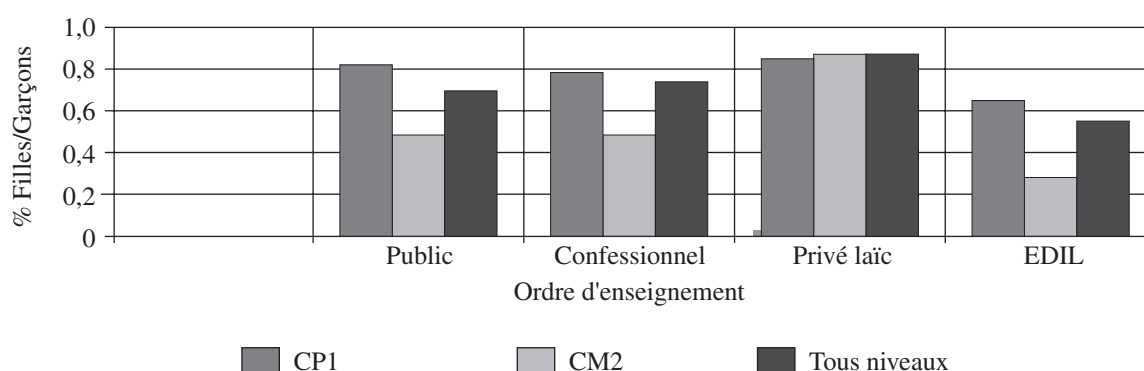
La parité filles-garçons est la plus faible dans les EDIL : 63 filles pour 100 garçons, contre 74 % dans le public, 78 % dans le secteur confessionnel et 93 % dans le secteur privé laïc.

Dans les EDIL la parité est plus forte en CP1 (73 %) et s'effondre jusqu'au CM2 à 31 filles pour 100 garçons. Deux explications sont possibles : les EDIL plus anciennes ont plutôt scolarisé des garçons et la tendance présente est de faire entrer un nombre plus important de filles dans le CP1 ; l'autre explication est que les EDIL, plus que les autres ordres d'enseignement, peinent à retenir les filles jusqu'à la fin du cycle.

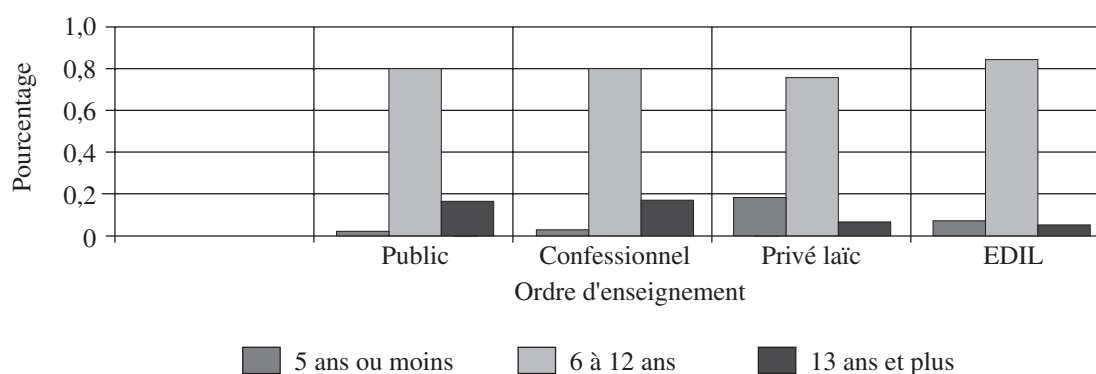
Tableau 7. Indice de parité filles/garçons selon le niveau et l'ordre d'enseignement

	Public	Confessionnel	Privé laïc	EDIL
CP1	88 %	86 %	92 %	73 %
CM2	50 %	59 %	93 %	31 %
Tous niveaux	74 %	78 %	93 %	63 %

Graphique 4. Indice de parité filles/garçons (1998-1999)



Graphique 5. Âge des élèves du primaire (1998-1999)



Le tableau ci-dessus montre que la proportion d'élèves de cinq ans ou moins est plus forte dans les EDIL et surtout dans le secteur privé laïc que dans les autres ordres d'enseignement. Les élèves de 13 ans et plus sont plus nombreux dans le secteur public et dans le secteur confessionnel que dans les EDIL : cela s'explique par l'ouverture récente d'une proportion importante d'EDIL.

Tableau 8. Répartition des élèves du primaire selon leur âge et l'ordre d'enseignement

	Public	Confessionnel	Privé laïc	EDIL
5 ans ou moins	2,8 %	3,1 %	17,3 %	7,8 %
6 à 12 ans	80,2 %	79,9 %	75,8 %	85,8 %
13 ans et plus	17,1 %	16,9 %	7,0 %	6,4 %

Croissance rapide du nombre d'enseignants dans les EDIL

Le nombre total d'enseignants du premier degré a augmenté de 69 % entre 1994 et 1998. Cet accroissement considérable est dû en partie à la croissance spectaculaire des EDIL (+51 % en deux années seulement entre 1996 et 1998) et en partie à la croissance des établissements privés (+ 69,3 %) alors que le nombre d'enseignants dans le public ne croissait que de 35 % au cours de la période.

Les enseignants des EDIL représentent 10 % des enseignants du premier degré en 1998-1999 contre près de 58 % pour le public et 32 % pour le privé.

Tableau 9. Évolution du nombre d'enseignants

Ordre d'enseignement	1994-1995			1995-1996			1996-1997			1997-1998			1998-1999			% par rapport à l'ensemble	
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T		
Public	8 412	1 596	10 008	9 677	1 497	11 174				10 714	1 915	12 629				13 566	57,78
Catholique	1 642	357	1 999			0				1 991	363	2 354				2 747	11,70
Protestant	600	178	778			0				628	138	766				962	4,10
Islamique			0			0				12	3	15				17	0,07
Privé confessionnel	2 242	535	2 777	4 191	852	5 043				2 631	504	3 135				3 726	15,87
Privé laïc	1 013	94	1 107			0				1 993	201	2 194				3 823	16,28
Communautaire			0			0	1 480	79	1 559	1 538	57	1 595				2 362	10,06
Ensemble	11 667	2 225	13 892	13 868	2 349	16 217				16 876	2 677	19 553				23 477	100,00

Une implantation géographique diversifiée

L'implantation des EDIL révèle de fortes disparités régionales que fait apparaître le tableau suivant :

Tableau 10. Répartition des élèves par région, par ordre d'enseignement et par sexe (année scolaire 1998-1999)

Région	EDIL			Ensemble des effectifs scolarisés (public, privé, EDIL)			% effectif des EDIL par rapport au total
	M	F	T	M	F	T	
Maritime	7 569	4 800	12 369	220 665	175 215	395 880	3,12
Plateaux	17 765	11 687	29 452	137 736	104 189	241 925	12,17
Centrale	6 670	4 769	11 439	63 382	48 266	111 648	10,25
Kara	5 720	3 794	9 514	68 472	53 688	122 160	7,79
Savanes	13 363	7 086	20 449	53 460	29 971	83 431	24,51
Ensemble	51 087	32 136	83 223	543 715	411 329	955 044	8,71

On observe de fortes disparités régionales dans la part relative des effectifs scolarisés aux sein des EDIL. Les régions des Savanes, des Plateaux et Centrale scolarisent une part plus importante de leurs élèves dans les EDIL. Pour l'année 1998-1999, les EDIL de ces trois régions scolarisaient 14 % des effectifs.

Les deux régions visitées dans le cadre de l'étude IIEP présentent des situations particulièrement contrastées, nous donnons ci-dessous les nombres d'écoles, de classes, d'élèves et d'enseignants. Les taux de scolarisation sont les plus bas dans la région des Savanes. Les écoles primaires publiques y sont plus rares et les EDIL y accueillent 20,8 % de la population scolarisée en 1997-1998. Au contraire, la région maritime connaît les taux de scolarisation les plus élevés et les EDIL

n'accueillent que 3,12 % des élèves du premier degré en 1998-1999. Le poids de la capitale, située en région maritime, biaise cette comparaison. En comparaison de leurs homologues de la région des Savanes, les EDIL de la région maritime compte en moyenne 33 % d'élèves en plus, un enseignant et une classe supplémentaire et 20 % d'élèves en moins par maître.

Tableau 11. Distribution par préfecture des EDIL des deux régions visitées lors de l'enquête IIPE

Préfecture	Nombre			
	Écoles	Classes	Élèves	Enseignants
Kpendjal	62	122	4 995	103
Toné	75	169	5 884	164
Tandjoare	43	132	4 989	97
OTI	59	154	4 581	121
Total Savanes	239	577	20 449	485
Ave	14	40	1 191	38
Zio	45	153	5 128	151
Yoto	20	61	2 385	56
Vo	19	75	2 896	60
Lacs	5	15	402	13
Golfe	2	9	367	9
Total Maritime	105	353	12 369	327

Source : DGPE - année 1999

En région des savanes, des EDIL très nombreuses

La région des savanes est celle qui comprend le plus d'écoles communautaires, en nombre pratiquement aussi élevé que celui des écoles publiques. Région des Savanes : 213 écoles d'initiative locale (EDIL) recensées en 1998 dont 40 % n'ont que le CP1/CP2, 50 % vont jusqu'au CE1/CE2 et 10 % jusqu'au CM1/CM2. Les écoles accueillent

18 989 élèves pour l'année scolaire 1998-1999, deux fois plus de garçons (12 795) que de filles (6 194). Les EDIL de la région comptent en moyenne près de deux enseignants, 89 élèves par école, 42 élèves par classe, 47 élèves par maître. Ce sont de petites écoles. Le niveau de formation des enseignants est faible. Le niveau de diplôme des enseignants est le suivant : 67 % d'entre eux ont obtenu le CEPD, 25 % le BEPC, 2 % le Bac 1 et le Bac 2.

Tableau 12. Étendue du cycle couvert dans les écoles communautaires (EDIL) de la région des savanes

Jusqu'au :	CP1 ou CP2	CE1 ou CE2	CM1 ou CM2	Total
Kpendjal	27	21	2	50
Tandjoare	9	18	12	39
Toné	18	49	6	73
Oti	31	18	2	51
Total	85	106	22	213
Pourcentage	40 %	50 %	10 %	100 %

Tableau 13. Région des savanes : écoles communautaires (EDIL), enseignants et classes (1998-1999)

	Nombre d'écoles	Nombre d'enseignants	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Dont garçons	Dont filles	Élèves par EDIL	Élèves par classe	Élèves par maître
Kpendjal	50	93	141	4 408	3 138	1 255	88	31	47
Tandjoare	39	88	89	4 384	2 867	1 517	112	49	50
Toné	73	155	150	7 473	4 940	2 533	102	50	48
Oti	51	69	75	2 795	1 850	889	55	37	41
Total	213	405	455	19 060	12 795	6 194	89	42	47

Source : Direction régionale de l'éducation (région des savanes³)

3. Les différences avec le tableau précédent traduisent la difficulté à connaître le nombre exact d'EDIL, en pleine évolution ; elles révèlent également quelques différences de traitement statistique entre la DGPE et les directions régionales de l'éducation.

Tableau 14. Région des savanes : profil de scolarisation des enseignants des écoles communautaires (EDIL) (1998-1999)

	CEPD	BEPC	BAC1	BAC2	Inconnu	Total
Kpendjal	57	28	1	4	3	93
Tandjoare	71	14	1	1	1	88
Toné	100	53	2	0	0	155
Oti	42	8	1	0	18	69
Total	270	103	5	5	22	405
Poucentage	67 %	25 %	1 %	1 %	6 %	100 %

Source : Direction régionale de l'éducation (région des savanes)

En région maritime, des écoles moins nombreuses, des effectifs par école plus importants

En 1999, la région maritime ne compte que 113 EDIL qui accueillent 12 369 élèves, soit environ 3 % des effectifs scolarisés de la région, encadrés par 327 enseignants. Les EDIL rassemblent en moyenne 118 élèves par école, 38 élèves par enseignant, 3 enseignants par école et 3,4 classes par école.

Tableau 15. Les EDIL de la région maritime

	Nombre EDIL	Nombre classes	Nombre élèves	Moyenne enseignants	Moyenne élèves/ens.	Moyenne élèves/école	Moyenne élèves/classe	Moyenne ens./école	Moyenne classes/écoles
Pré-fecture									
Ave	14	40	1 191	38	31	85	30	2,7	2,9
Zio	45	153	5 128	151	34	114	34	3,4	3,4
Yoto	20	61	2 385	56	43	119	39	2,8	3,1
Vo	19	75	2 896	60	48	152	39	3,2	3,9
Lacs	5	15	402	13	31	80	27	2,6	3,0
Golfe	2	9	367	9	41	184	41	4,5	4,5
TOTAL	105	353	12 369	327	38	118	35	3,1	3,4

Dans la région maritime, les données collectées auprès de 18 EDIL de la préfecture de Yoto indiquent la présence de 2 007 enfants, soit 111 en moyenne par école, et de 46 enseignants, soit 2,6 par école. Les effectifs moyens par enseignant et par école varient de 20 à 94 selon les écoles mais se situent en moyenne à 44 élèves par enseignant. Trois écoles seulement avaient le cycle complet de 6 classes⁴.

Tableau 16. Enfants scolarisés et enseignants dans les EDIL de l'inspection de Yoto, octobre 1999

Effectifs par école	Enseignants	Niveaux assurés		Effectif par enseignant
130	3	CM1	5	43
99	3	CE1	3	33
278	3	CM2	6	93
182	5	CM2	6	36
20	1	CP1	1	20
166	3	CE2	4	55
20	1	CP1	1	20
186	3	CM2	6	62
57	2	CE1	3	29
60	2	CE2	4	30
103	2	CE2	4	52
130	4	CM1	5	33
25	1	CP1	1	25
134	3	CM1	5	45
64	2	CE2	4	32
101	3	CE1	3	34
158	4	CM1	5	40
94	1	CP2	2	94

4. L'IEPD a signalé que ces statistiques n'incluent pas cinq EDIL récemment portées à leur connaissance et pour lesquelles il n'existait pas encore de données quantitatives.

Tableau 17. Préfecture de Yoto : nombre d'écoles n'assurant que jusqu'au niveau indiqué

CP1	3	CE2	4
CP2	1	CM1	4
CE1	3	CM2	3

Des moyens faibles

La situation des salles de classe des EDIL

Dans l'enseignement du premier degré, avec près de 3 000 salles de classe, les EDIL représentent plus de 11 % du stock en 1998, contre 8,6 % deux ans plus tôt. Entre 1994 et 1998, l'ouverture des salles de classe est spectaculaire dans le secteur privé laïc, essentiellement urbain (+ 221 %), forte dans le secteur communautaire (+ 81 % en deux ans), plus modérée dans le secteur confessionnel (+ 46 %) et le secteur public (+ 58 %). Si on examine le volume de nouvelles classes au cours de la période, le secteur public vient en tête avec 47 %, suivi du secteur laïc (19 %), des EDIL (11 %) et du secteur confessionnel (10 %).

Tableau 18. Évolution du nombre de salles de classe

Ordre d'enseigne- ment	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	% par rapport à l'ensemble	1998-1999	% par rapport à l'ensemble
	Classes	Classes	Classes	Classes		Classes	
Public	10 184	11 210		12 506	65,24	16 133	60,32
Catholique	2 052			2 343	12,22	3 060	11,44
Protestant	785			749	3,91	1 083	4,05
Islamique		11	0,06	13	0,05
Total confessionnel	2 837	(1) 5 268		3 103	16,19	4 156	15,54
Privé laïc	1 084			1 910	9,96	3 465	12,95
Commu- nautaire			1 653	1 650	8,61	2 993	11,19
Ensemble	14 105	16 478		19 169	100	26 747	100

**Tableau 19. Accroissement du nombre de salles de classe
(en nombre et en pourcentage) dans les divers
ordres d'enseignement entre 1994 et 1998**

Public	5 949	58 %
Privé catholique	1 008	49 %
Privé protestant	298	38 %
Total confessionnel	1 319	46 %
Privé laïc	2 381	220 %
Communautaire*	1 340	81 %
Ensemble	12 642	90 %

* période 1996-1998 seulement

Le niveau des enseignants des EDIL relativement plus faible que dans les autres catégories d'établissement

Quel est le niveau de formation scolaire des enseignants des EDIL ? Est-il très différent de celui des autres ordres d'enseignement du premier degré ? Pour répondre à ces questions, on peut s'appuyer sur les premières statistiques nationales publiées dans ce domaine.

Le premier tableau ci-dessous montre qu'au niveau national, près d'un quart des enseignants ont un niveau faible : soit pas de diplôme, soit un diplôme de fin d'études du premier degré.

Tableau 20. Répartition du personnel enseignant par diplôme (1997-1998)

	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage
Licence et assimilés	91	3	94	0,5 %
BAC II	1 458	95	1 553	7,9 %
BAC I	925	52	977	5,0 %
BE BEPC	10 770	1 329	12 099	61,9 %
CEPE-EPD	3 464	1 168	4 632	23,7 %
Sans diplôme	140	29	169	0,9 %
Autres	28	1	29	0,1 %
Total	16 876	2 667	19 553	100,0 %

Le tableau ci-dessous situe le niveau de formation des 1600 enseignants des EDIL recensés en 1997-1998 par rapport aux autres ordres d'enseignement. Il montre dans tous les ordres d'enseignement que la catégorie BEPC domine très largement, et que la catégorie CEPE vient en seconde position.

Les tableaux suivants représentent en pourcentage les mêmes données.

Tableau 21. Répartition du personnel enseignant par diplôme, par ordre d'enseignement et par sexe (année scolaire 1997-1998)

Diplôme	Public		Catholique		Protestant		Islamique		Privé laïc		EDIL		Ensemble		% effectif des enseignants EDIL par rapport à l'ensemble		
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		T	
License et assimilés	49	3	3	0	3	0	3	3	29	0	29	4	0	91	3	94	4,26
BAC II	1 078	77	135	6	27	4	31	2	187	7	194	29	1	1 458	95	1 553	1,93
BAC I	453	33	90	6	34	2	36	3	272	9	281	73	2	925	52	977	7,68
BE BEPC	7 211	999	1 181	133	356	53	409	1	1 197	111	1 308	824	33	10 770	1 329	12 099	7,08
CEPE-EPD	1 868	787	573	217	197	78	275	3	254	65	319	569	18	3 464	1 168	4 632	12,67
Sans diplôme	47	16	6	1	10	1	11	0	45	8	53	32	3	140	29	169	20,71
Autres	8	0	3	0	1	0	1	0	9	1	10	7	0	28	1	29	24,14
TOTAL	10 714	1 915	1 991	363	628	138	766	12	1 993	201	2 194	1 538	57	16 876	2 677	19 553	8,16

Tableau 22. Répartition du personnel enseignant (en pourcentage) par diplôme, par ordre d'enseignement et par sexe (année scolaire 1997-1998)

	Public		Catholique				Protestant				Islamique				Privé laïc				EDIL				Ensemble			
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T		
Jusqu'au CEPE	17,9 %	41,9 %	21,6 %	29,2 %	60,1 %	34,0 %	33,1 %	57,2 %	37,5 %	25,0 %	100,0 %	40,0 %	15,5 %	36,8 %	17,4 %	39,5 %	36,8 %	39,4 %	21,5 %	44,8 %	24,7 %					
BEPC	67,3 %	52,2 %	65,0 %	59,3 %	36,6 %	55,8 %	56,7 %	38,4 %	53,4 %	8,3 %	0,0 %	6,7 %	60,1 %	55,2 %	59,6 %	53,6 %	57,9 %	53,7 %	63,8 %	49,6 %	61,9 %					
BAC 1 à la licence	14,7 %	5,9 %	13,4 %	11,5 %	3,3 %	10,2 %	10,2 %	4,3 %	9,1 %	66,7 %	0,0 %	53,3 %	24,5 %	8,0 %	23,0 %	6,9 %	5,3 %	6,8 %	14,7 %	5,6 %	13,4 %					

Les tableaux ci-dessus montrent que les EDIL ont la plus forte proportion d'enseignants d'un faible niveau scolaire (sans diplôme ou jusqu'au CEPE soit la fin du premier degré) : 39,4 % (si l'on excepte les écoles islamiques qui comprennent très peu d'enseignants), la moyenne nationale étant 24,7 % ; la plus faible proportion d'enseignants titulaires du BEPC (53,7 %) pour une moyenne nationale à 61,9 % ; la plus faible proportion d'enseignants titulaires de diplômes allant du BAC1 à la licence (6,8 %) pour une moyenne nationale de 13,4 %.

On s'aperçoit cependant que la proportion d'enseignants titulaires du BEPC est comparable dans les EDIL, et les écoles privées (catholiques, protestantes et privées laïques) : entre 53 et 60 %. Cela montre la capacité des EDIL à attirer des jeunes diplômés sans emploi disposant d'un bagage scolaire non négligeable : ils représentent 6 enseignants sur 10 (dans le privé laïc et le public, ils représentent respectivement de 7,3 à 7,6 enseignants sur 10). L'écart n'est donc pas considérable.

La pauvreté des EDIL en manuels scolaires

Selon les données statistiques recueillies au niveau national, la disponibilité en manuels scolaires révèle l'indigence des EDIL en 1997-1998 : en lecture 0,24 livre/élève, contre 0,47 dans le public ; en calcul : 0,07 livre/élève, contre 0,15 dans le public ; dans les autres disciplines, 0,04 livre/élève dans les EDIL contre 0,22 dans le public.

Fort heureusement l'écart entre écoles primaires publiques et EDIL est moindre en ce qui concerne la dotation en manuels pédagogiques de chaque maître des EDIL : 1,26 livre de lecture, 1,29 livre de calcul, 0,54 livre d'orthographe, 0,46 livre de géographie, 0,43 livre d'histoire, 0,32 livre de sciences de l'observation. En moyenne les enseignants des EDIL disposent chacun de 5,34 livres contre 6,57 dans le primaire public et 6,80 dans le primaire privé.

Les EDIL visitées dans le cadre de l'enquête IPE ont une situation plutôt favorable avec en moyenne un livre par élève. Le rapport livre/élève par matières est le suivant : en langue (français ou ben) 0,65 livre/élève et en calcul 0,33 livre/élève. Ces taux cachent des situations très diverses : l'école de Bombengou est bien dotée (1 livre par élève en français et en maths). C'est la seule école où les élèves possèdent un manuel de maths tandis que les écoles de Dagbati-Kpedji et Tchekpo-Djibé ont peu ou pas de manuels scolaires.

Tableau 23. Disponibilité en manuels scolaires dans les écoles visitées dans le cadre de l'enquête IPE (octobre-novembre 1999)

Village	Matière	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Fourni par
Païo	Français (langage)	49	23	24	16	13	16	IEPD
	Élèves	60	25	26	19	14	15	
	Livre/élève	0,8	0,91	0,9	0,8	1	1	
Molbagou	Langue locale (ben)	41						Aide et action
	Français	-	19	26	-	8	-	Aide et Action
	Élèves	41	38	52		17		
	Livres/élève	1	0,5	0,5		0,5		
Tchekpo-Djibé	Français (lecture)	5	3		2	5	5	Parents
	Calcul	0	0	8	2	3	4	Parents
	Élèves	40	27	39	19	25	16	
	Livre/élève	0,12	0,1	0,2	0,2	0,3	0,56	
Bombengou	Français	83	48	77	54	74	29	CARTO
	Calcul	83	48	77	54	74	29	CARTO
	Nombre d'élèves	83	48	77	54	74	29	
	Livres/élève	2	2	2	2	2	2	
Zoti-Kpota	Français (lecture)	60	60	60	60	60	60	IEPD
	Calcul	1	1	1	1	1	1	IEPD
	Élèves	42	23	18	23	17	13	
	Livres/élève	1	1	1	1	1	1	
Dagbati-Kpedji*	Français	0	0	0	0	0	0	
	Calcul	0	0	0	0	0	0	

* L'école n'a pas de manuels, mais quelques parents achètent des livres scolaires.

Tableau 24. Disponibilité en guides pédagogiques du maître (1999)

		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Livret Programme d'enseignement (toutes matières)
Païo	Langage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Orthographe			Oui				
	Calcul	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	
Molbagou		Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Bombengou	Français							Oui
	(langage)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
	Maths	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Tchekpo-Djibé	Toutes matières	Non	Non	Non	Non	Sciences : 1 Géograph : 1	Sciences : 1	Oui
Zoti-Kpota	Français							Oui
	(lecture)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Langage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Maths	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Sciences			Oui	Oui			
	Morale		Oui	Oui	Oui		Oui	
Dagbati-Kpedji	Français	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Maths	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
	Autres :							
	Sciences				Non	Oui	Oui	
	Géographie			Oui	Oui	Non	Non	

Notes : À Dagbati-Kpedji, en l'absence de manuels scolaires, tout est inscrit sur le tableau : textes à étudier, récitations, exercices, cartes et planches descriptives.

Tchekpo-Djibé : « Il manque un livre de grammaire, de calcul, d'éducation civique et de morale, de géographie. »

Molbagou : la pédagogie active n'utilise pas de manuels standards, mais des fiches préparées pendant les phases de formation intensive au centre de formation à la pédagogie active.

II. SITUATION JURIDIQUE DES EDIL

Les EDIL ne disposent encore d'aucun statut au regard de la loi qui ne reconnaît que trois catégories d'établissements scolaires : les écoles publiques ou officielles, les écoles confessionnelles et surtout chrétiennes et les écoles privées laïques. Ce type d'école initiée et gérée par la communauté villageoise était encore jusqu'à une date récente ignoré des rapports de l'Inspection de l'enseignement du premier degré⁵.

Les textes juridiques

Faute de statut, considérons que la création des écoles communautaires ou EDIL s'inscrit dans la logique de l'application de certains principes fondamentaux définis dans des textes juridiques de sources internationales (déclarations internationales et conventions) signés ou ratifiés par le Togo. Le service juridique de la Direction générale de la planification de l'éducation montre que la légalité et la légitimité de cette catégorie d'écoles est fondée à la fois sur des textes purement juridiques de sources externe et interne et sur des textes d'ordre administratif et politique revêtant un caractère obligatoire.

Les textes purement juridiques de source externe

- La Déclaration universelle des droits de l'homme et ses articles 1, 2, 7, 22, 23, et 26.
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 en ses articles 2, paragr. 2 et 3 ; article 10, paragr. 1 et 2, et article 13.

5. *Le Contrôle du personnel de l'IEPD* (brochure-rapport publiée trimestriellement par l'Inspection de l'enseignement du premier degré) ne la mentionnait pas.

- La Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par le Togo en 1998, qui met un accent particulier sur le droit à l'éducation, à la formation, à l'épanouissement, à la santé des enfants. À défaut des moyens économiques suffisants pour mettre en place les infrastructures scolaires adéquates au service des enfants, le Togo se doit de soutenir et d'encourager les initiatives communautaires qui tendent à pallier cette insuffisance (art. 3, par. 3 ; art. 4 ; art. 5 et 6 ; art. 28 et 29).
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée en juin 1981 par la dix-huitième conférence des chefs d'État et de gouvernement, qui affirme le droit à l'éducation dès son préambule, puis en son article 17.

Les textes purement juridiques de source interne

La Constitution togolaise affirme en ses articles 10, 11, 12, 13 et 14 le droit à l'éducation comme un des droits fondamentaux, inaliénables et imprescriptibles et charge l'État d'assurer la jouissance et le respect absolu de ces droits. Mais, si l'État se trouve dans l'impossibilité d'honorer ses obligations, les citoyens au profit de qui ces droits sont institués ont le devoir de s'organiser pour jouir de ces droits face à la faillite de l'État. C'est exactement dans cette logique que se sont créées les EDIL au Togo.

L'arrêté ministériel du 22 mars 1994 portant condition d'agrément des établissements privés des 1^{er}, 2^e et 3^e degrés ne concerne pas les écoles communautaires. Mais il établit un cadre précis pour la reconnaissance des écoles privées dont on pourrait s'inspirer – en les adaptant considérablement – pour établir un texte spécifiques aux EDIL. L'arrêté précise les conditions relatives à l'ouverture d'un établissement privé, pour le fondateur (justification de son état civil et de sa nationalité, avec carte de séjour s'il s'agit d'un étranger) et pour l'établissement (dossier administratif de demande d'ouverture d'un établissement privé d'enseignement comportant, entre autres :

le plan-masse, le plan des locaux ; la présentation du cadre prévisionnel des recettes et des dépenses, indiquant le taux de l'écolage et les modalités de son paiement, le taux de rémunération du personnel enseignant et administratif, le règlement intérieur, la liste et les dossiers du personnel enseignant prévu accompagné de précontrats valables après agrément de l'établissement).

L'arrêté envisage que le fondateur soit un organisme ou une association et exige dans ce cas copie des statuts, du C.V. et du casier judiciaire des responsables.

Il exige l'engagement de se conformer aux dispositions pédagogiques et administratives en vigueur dans l'enseignement public ; la soumission aux autorités éducatives de tout projet de modification, d'extension de l'établissement, le dossier de tout personnel nouveau. L'arrêté prévoit des sanctions graduées pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'établissement en cas de carences administratives graves, d'insuffisance quantitative ou qualitative des enseignants, d'insuffisance des résultats scolaires pendant trois années consécutives, d'inobservation des règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions matérielles et morales de travail offertes aux élèves et au personnel enseignant et administratif, de défaut de rémunération du personnel enseignant administratif et d'inobservation des taux d'écolage fixés.

Le chapitre 3 traite des conditions relatives au personnel enseignant et administratif : la responsabilité du fondateur, le rôle du directeur, les conditions d'exercice, les pièces à produire pour la demande d'autorisation de diriger un établissement d'enseignement privé ou d'y enseigner et les diplômes exigés (pour la direction d'établissements du premier degré : le Certificat d'aptitude pédagogique). Bien que les établissements privés d'enseignement soient placés sous le contrôle des directeurs d'enseignement

concernés (enseignement catholique), les inspecteurs de l'éducation nationale, les conseillers pédagogiques et les médecins de l'hygiène scolaire peuvent y assurer leur fonction d'encadrement. Le contrôle porte sur l'application des programmes scolaires officiels, des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la fréquentation scolaire, les résultats scolaires, l'état matériel et sanitaire des locaux, la gestion administrative et l'encadrement pédagogique des enseignants.

Vers la reconnaissance officielle des EDIL

En 1994 l'estimation du nombre d'« écoles clandestines », dépassait 400. Mais, ignorées des services officiels, les « écoles clandestines » ne reçoivent aucun soutien de l'administration du premier degré. Elles ne peuvent présenter des candidats aux examens du CEPD que sous couvert d'écoles primaires publiques voisines.

Début 1994, une étude sur la scolarisation des filles dans l'enseignement primaire togolais souligne la contribution des écoles clandestines à la scolarisation primaire. En Avril 1994, un séminaire sur « la problématique de l'éducation au Togo et les approches de solutions » a marqué un tournant dans la prise de conscience de l'importance de ce type d'école et le besoin qu'elles soient reconnues par les autorités éducatives. Cette évolution doit beaucoup aux initiatives, démarches, pressions et projets⁶ d'ONG (en particulier Aide et Action) qui, présentes dans les villages, connaissent l'importance numérique de cette catégorie d'écoles et la grande précarité dans laquelle elles fonctionnent, faute d'appui des services de l'État. Proposée par les ONG, l'appellation « *écoles d'initiative locale* » devient officielle.

6. Cf. Aide et Action. 1995. *Donner un statut aux écoles d'initiative locale*.

La Direction de l'enseignement du premier degré donne en août 1995 des orientations aux inspecteurs de l'enseignement primaire :

- ne plus les appeler écoles clandestines, mais écoles d'initiative locale ;
- les recenser le plus exhaustivement possible ;
- associer les enseignants aux sessions de formation pédagogique ;
- leur apporter une assistance matérielle dans la mesure des possibilités ;
- lorsque l'EDIL existe depuis quelques années et que ses effectifs sont suffisamment importants, les inspecteurs de l'enseignement du premier degré peuvent nommer un enseignant de l'enseignement public à la direction de l'EDIL avec mission d'assurer l'encadrement et la formation des autres enseignants de l'EDIL.

Le recensement de l'année scolaire 1996-1997 publié par le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique/ Direction générale de la planification de l'éducation est le premier à prendre en compte cette catégorie nouvelle d'établissements scolaires que sont les EDIL. De ce fait, les sources statistiques, trop récentes, ne permettent pas de retracer avec précision le processus de création des EDIL au Togo.

D'autres textes administratifs et juridiques majeurs déterminent le cadre dans lequel évoluent les EDIL, bien qu'ils ne portent pas sur cette catégorie d'établissement scolaires non reconnue au moment de leur approbation.

La réforme de l'enseignement de 1975

La réforme de l'enseignement de 1975 au Togo peut être considérée comme le fondement de l'existence des écoles

communautaires. L'avènement de *l'école nouvelle*, objet de la réforme, est fondé sur les principes, objectifs et finalités suivants : une école démocratique qui offre l'égalité des chances pour tous, en particulier l'égalité entre filles et garçons, garantit le principe de la gratuité de l'éducation pour tous les enfants de 2 à 15 ans ; une éducation post-scolaire permanente ; la réhabilitation des langues et des valeurs culturelles togolaises positives ; l'émergence de nouveaux rapports maître-élève conçus dans l'esprit des méthodes actives et d'une institution réellement démocratique ; la promotion de l'éducation parallèle des parents.

La promotion de l'école nouvelle

L'école nouvelle entend réduire au strict minimum les redoublements, et les circonscrire aux fins de cycles (préparatoire, élémentaire et moyen) ; réaliser une refonte pédagogique à tous les niveaux pour viser à une éducation intégrée à laquelle participeront les maîtres, les agents de développement, les autres secteurs de l'économie et les citoyens qualifiés du milieu local. « L'enfant ainsi formé sera mieux préparé pour la vie et non plus pour le diplôme. » L'école nouvelle est adaptée au milieu en développement par l'introduction de deux langues africaines dans l'enseignement - l'Ewé et le Kabyé - « choisies par souci de l'unité nationale⁷ ». (Il existe près de 45 langues parlées au Togo, mais deux seulement font l'objet d'un enseignement obligatoire.) Cette éducation veillera à développer l'esprit critique, « base de toute culture moderne », à former « un citoyen ouvert d'esprit, capable de s'adapter aisément à toutes les situations nouvelles, plein d'initiatives et apte à agir sur le milieu pour le transformer » ; à « fournir à l'enfant les moyens d'acquisition de techniques instrumentales et expressionnelles et [à] initier les jeunes

7. Ministère de l'Éducation nationale. 1975. *La réforme de l'enseignement au Togo* (forme condensée). p. 19.

à toutes les formes de langage, notamment au langage logico-mathématique nécessaire, d'une part, à la formation de l'esprit scientifique et, d'autre part, à toutes sortes d'entraînement et d'activités indispensables à un homme d'action » ; à « redonner au citoyen la confiance en soi et la notion que l'école coloniale lui a enlevées ».

Les nouveaux programmes, essentiellement pratiques, sont axés sur la connaissance du milieu, dans une démarche qui part du concret, du connu pour aller à l'abstrait ; ils accordent une importance relativement plus grande à la partie consacrée au Togo et à l'Afrique qu'à celle qui concerne les autres régions et continents ; ils introduisent de nouvelles matières dans les programmes du premier degré telles que l'initiation à la vie pratique (connaissance parfaite des objets, techniques du milieu), l'instruction civique, l'économie familiale, et la littérature africaine.

La formation initiale des enseignants du premier degré

Le texte de la réforme de 1975 prévoit la création de nouveaux instituts de formation pédagogique d'instituteurs à raison d'un au moins par région économique. Dans la continuité avec le dispositif déjà en place, les futurs instituteurs doivent être recrutés avec le diplôme de fin d'études du deuxième degré (BEPC) et recevront trois années de formation générale et professionnelle.

L'évaluation et le contrôle de l'enseignant

Conseillers pédagogiques, directeurs, parents d'élèves doivent intervenir dans l'évaluation de l'enseignant, conformément au schéma indicatif suivant :

Tableau 25. Évaluation de l'enseignant

Critères	Inspecteurs Conseillers pédagogiques	Directeurs	Parents d'élèves
Connaissances	X	X	
Méthodes	X	X	
Comportement	X	X	X
Assiduité		X	
Animation	X	X	X
Efficacité	X	X	

Les associations de parents d'élèves et les comités scolaires

Réaffirmant que « l'éducation des enfants implique une collaboration étroite entre l'école, la famille et d'autres organismes », le texte de la réforme de l'enseignement de 1975 fixe ainsi les attributions de ces instances.

Créée auprès de chaque école, l'*association de parents* donne son avis sur l'organisation des mutuelles, des cantines scolaires, du service médical ; elle participe aux travaux de constructions scolaires, à l'entretien des locaux, à l'équipement en matériel d'enseignement et en matériel individuel de travail des enseignants.

Le *comité scolaire* est créé au niveau de chaque circonscription administrative et le *sous-comité scolaire* au niveau de chaque canton et de chaque commune. Le comité scolaire examine tous les problèmes relatifs :

- à la fréquentation scolaire, à l'hygiène et à la salubrité des établissements scolaires ;
- à la création, l'ouverture, la construction, aux transformations, changements de statut, extensions et suppressions de classes ou d'établissements publics et privés ;
- à la dotation en mobilier ;

- à la définition des modalités de participation des parents à la vie de l'école ;
- à la création, au rayonnement des œuvres péri- et post-scolaires.

Les parents participeront à la construction et à la réfection des installations scolaires. En outre, ils interviennent en principe dans l'évaluation du comportement et de la qualité de l'animation de l'enseignant.

Impact éventuel de la décentralisation sur les EDIL

La loi portant décentralisation, promulguée le 11 février 1998 reconnaît la personnalité morale et l'autonomie financière à trois catégories de collectivités territoriales : la commune, la préfecture, la région, qui s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel. L'article 6 donne compétence à ces trois catégories de collectivités pour « promouvoir avec l'État le développement économique, social, technologique, scientifique, environnemental et culturel dans leur ressort territorial. »

La loi distingue la commune urbaine composée d'arrondissements ou de quartiers, et la commune rurale, constituée d'un ou de plusieurs villages. La commune doit avoir au moins 5 000 habitants. La loi ne transfère explicitement aucune compétence en matière éducative aux collectivités territoriales, mais prévoit leur intervention dans les matières traitant du développement économique, social ou culturel. La commune, la préfecture et la région doivent chacune instituer trois commissions permanentes : la commission des affaires sociales et culturelles, la commission des affaires domaniales et environnementales et la commission des affaires économiques et financières. Elles peuvent en outre créer des commissions permanentes *ad hoc*. Dans ce cadre, la création, l'entretien et le fonctionnement d'écoles primaires communales pourraient être des

domaines réservés et renforcés de ces collectivités. Les collectivités décentralisées sont dotées d'un budget propre et la loi prévoit les différentes catégories de recettes, y compris les dotations de l'État.

Les décrets d'application de la Loi portant décentralisation n'avaient pas été publiés fin 1999. Il semblait n'y avoir à cette date encore aucune implication des communes dans la création et le fonctionnement des EDIL. Néanmoins le cadre institutionnel existant leur permettrait, le cas échéant, de gérer les affaires scolaires de l'enseignement du premier degré. Une commission des affaires éducatives devrait être créée à l'échelle de la commune. Elle pourrait être chargée de gérer la carte scolaire de la commune, de décider des implantations d'écoles, de gérer la construction de bâtiments aux toitures pérennes et leur équipement, de recruter le personnel enseignant, d'établir les partenariats avec les inspections de l'enseignement du premier degré pour le contrôle et le suivi pédagogiques des écoles, de solliciter le cas échéant l'appui d'organismes caritatifs de développement ou de solidarité internationale pour apporter un complément de moyens aux établissements de la commune.

Les collectivités locales peuvent conclure des conventions ou se jumeler avec les collectivités locales étrangères dans les limites de leurs compétences, voire adhérer à un organisme public dépendant d'une juridiction étrangère. Elles ont la faculté d'obtenir des ressources additionnelles externes pour rendre possibles les investissements éducatifs que les seules ressources tirées de la fiscalité locale peuvent difficilement financer.

III. L'ENCADREMENT ADMINISTRATIF ET PÉDAGOGIQUE DES EDIL

Programmes scolaires et supports pédagogiques

Dans les EDIL comme dans toutes les autres écoles du premier degré du Togo, le curriculum est construit autour de 6 niveaux : CP1 et CP2 (préparatoire), CE1 et CE2 (élémentaire), CM1 et CM2 (moyen). On y enseigne obligatoirement le programme officiel en vigueur au niveau national, consigné dans un livret programme. Dans les faits, de nombreuses EDIL ne possèdent pas le livret programme officiel, mais elles utilisent les manuels scolaires officiels de l'enseignement primaire public.

L'État n'a pas produit d'outils pédagogiques à l'intention des EDIL ; seules les écoles communautaires appuyées par les confessions religieuses et les ONG ont élaboré et diffusé un certain nombre d'outils pédagogiques.

Seules les EDIL reconnues par les inspections ont un accès, modeste, aux manuels scolaires diffusés par les services de la planification dans le cadre du programme national d'appui aux manuels scolaires.

L'organisation de l'encadrement administratif et pédagogique varie selon que l'école communautaire appartient à l'une ou l'autre des classifications présentées ci-dessous. On peut classer les EDIL en trois catégories que nous illustrerons dans la section suivante d'un exemple analysé lors de la mission IIEP d'octobre 1999 :

- les écoles communautaires initiées et appuyées par les confessions religieuses ou les organisations non gouvernementales (ONG) ;
- les écoles communautaires initiées et appuyées par les communautés locales elles-mêmes et qui ne bénéficient d'aucun soutien externe ;
- les écoles communautaires dans lesquelles l'État a nommé un directeur enseignant fonctionnaire ; elles sont appelées EDIL « reconnues » par les IEPD.

On examinera le rôle et l'impact du ministère de l'Éducation nationale, puis celui des structures d'appui privées.

Un appui de l'État récent et modeste

L'appui de l'État (services et inspection du ministère de l'Éducation) aux écoles communautaires est récent et modeste.

Comme on l'a vu plus haut, tant que les écoles communautaires étaient qualifiées d'« écoles clandestines », non reconnues par l'État, elles ne recevaient aucune assistance, technique, matérielle ou financière de la part du ministère de l'Éducation. Leurs effectifs n'entraient pas en considération dans les calculs de la division statistique du ministère. Ces écoles étaient néanmoins tolérées par l'État qui, constatant leur importance numérique croissante, a jugé nécessaire de créer un cadre dans lequel elles pourraient évoluer. Selon ces nouvelles dispositions, les écoles communautaires, sous la dénomination et le statut *de facto* d'écoles d'initiative locale (EDIL), bénéficient désormais en principe d'une certaine assistance de la part de l'État selon les orientations données aux inspecteurs de l'enseignement primaire par la Direction de l'enseignement du premier degré en août 1995 :

- recenser les EDIL ;
- associer les enseignants aux sessions de formation pédagogique ;

- leur apporter une assistance matérielle dans la mesure des possibilités ;
- nommer un directeur fonctionnaire de l'État lorsque l'EDIL existe depuis quelques années et que ses effectifs sont suffisamment importants.

L'encadrement administratif et pédagogique des EDIL incombe principalement aux IEPD qui doivent assurer théoriquement :

- l'enregistrement de la déclaration d'EDIL ;
- une visite de supervision administrative annuelle au moins dans chaque EDIL ;
- le recyclage des enseignants des EDIL ;
- l'invitation des enseignants des EDIL aux journées pédagogiques ;
- le suivi statistique des EDIL (envoi et collecte du questionnaire de l'enquête statistique nationale annuelle) ;
- la transmission aux EDIL des sujets des évaluations trimestrielles et annuelles ;
- la supervision pédagogique par le biais des conseillers pédagogiques d'inspection ;
- l'autorisation pour les enseignants des EDIL de s'inscrire et de se présenter aux examens professionnels de la fonction enseignante et l'information dans des délais suffisants pour rendre cette participation possible ;
- la prise en compte des EDIL dans la répartition des manuels scolaires.

On doit constater que, dans l'ensemble, ces tâches d'encadrement pédagogique et administratif sont insuffisamment assurées. Le manque de moyens logistiques (transport et carburant), de manuels, de conseillers pédagogiques (un seul conseiller par inspection) est le plus souvent invoqué par les IEPD. L'effort se borne généralement à actualiser l'information statistique et administrative sur les EDIL.

L'analyse de la réalité de l'appui de l'État aux EDIL met en lumière quelques initiatives salutaires mais à une échelle encore trop petite pour avoir un impact global sur l'ensemble des EDIL.

Un appui efficace : la nomination de directeurs

La principale mesure prise est la mise à disposition de certaines EDIL (quelques dizaines à l'échelle du pays) de directeurs d'EDIL, fonctionnaires de l'éducation nationale. Cette initiative constitue un appui pédagogique et financier efficace pour les EDIL qui en bénéficient. Ces directeurs ont une mission de direction administrative et pédagogique de l'établissement, d'enseignement, d'encadrement des enseignants recrutés et payés par les comités de gestion des écoles communautaires, et de relais des instructions administratives des inspections.

Dans la préfecture de Haho Toché (région des plateaux) sur les 80 EDIL, l'IEPD a apporté son soutien à 20 EDIL choisies à cause de l'importance de leurs effectifs (plus de 200 élèves) et à cause de leurs bons résultats scolaires. Cet appui s'est concrétisé par l'envoi d'un ou deux enseignants dans chaque école, l'intégration de leurs enseignants au dispositif de recyclage des enseignants, et la distribution de matériel scolaire au même titre que les écoles primaires publiques⁸.

Cette faculté est laissée à l'appréciation des inspecteurs de l'enseignement du premier degré dans leur circonscription pédagogique et dans des limites budgétaires très restreintes.

La mise en place au Togo du PAGED (Banque mondiale), qui a financé le recrutement et la formation d'enseignants du premier

8. Entretien avec M. Goumido, inspecteur de Yoto, ancien inspecteur de l'IEPD de Haho-Toché, Yoto, novembre 1999.

degré principalement pour les écoles primaires publiques, a permis aux inspecteurs d'affecter quelques dizaines de directeurs aux EDIL les plus importantes.

La direction de l'enseignement du premier degré a un temps préconisé que cette nomination de directeurs entraînait *de facto* la transformation de l'EDIL en école primaire publique. Un arrêté de 1998 a approuvé la liste des EDIL transformées en EPP. Cette mesure avait des conséquences diverses positives et négatives :

- une intégration complète de l'école dans le dispositif de suivi administratif et pédagogique des écoles primaires publiques par les inspections (affectation de manuels scolaires, organisation des sessions de recyclage pédagogique, visites pédagogiques) ;
- une démobilisation des familles qui avaient enfin obtenu ce qu'elles voulaient ;
- une pression des autres enseignants pour devenir également fonctionnaires de l'État.

Ces EDIL disparaissaient de la catégorie statistique EDIL.

Pour mettre fin aux attentes et éviter de s'engager dans une voie estimée trop coûteuse à terme, le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche a été par la suite amené à préciser que l'affectation d'un directeur enseignant fonctionnaire ne pouvait concerner les autres enseignants de l'école et que cette mesure n'entraînait pas le changement de statut de l'école. Cette dernière restait bien une EDIL, placée sous la responsabilité d'un comité de parents, et non pas une école primaire publique dépendant du ministère.

Dans les EDIL bénéficiaires de cette forme d'appui, la mesure d'affectation d'un enseignant directeur a un impact considérable.

- En matière de suivi administratif : la gestion administrative, statistique et financière de l'école est supervisée par une personne formée et expérimentée. L'IEPD est informée précisément de la situation de l'école (effectifs, performances, rétention et promotion, situation administrative des enseignants ; résultats aux compositions trimestrielles et annuelles) ; ses directives sont comprises et appliquées.
- En matière d'encadrement pédagogique : les services de l'inspection accordent une attention qui se traduit régulièrement par la visite de conseillers pédagogiques à l'EDIL ; l'affectation à l'EDIL de manuels scolaires de l'IEPD ; l'affectation de matériel didactique ; l'invitation des enseignants (tout au moins du directeur) aux sessions de recyclage périodique ; l'accès aisé du directeur aux divers services, informations et directives de l'IEPD lorsqu'il se rend à son siège.

Ces mesures essentielles évitent l'isolement de l'EDIL et l'intègrent véritablement dans le système national de l'enseignement du premier degré.

Le directeur assure une fonction naturelle de formation et d'encadrement pédagogique des autres enseignants de l'EDIL. Sa supervision et ses conseils concernent en particulier :

- la prise de connaissance et l'application du programme national d'enseignement du premier degré ;
- la tenue des cahiers de préparation de cours, l'élaboration des fiches pédagogiques ;
- la tenue des divers documents administratifs et pédagogiques de la classe ;
- la gestion du temps scolaire ;
- la gestion d'une classe multigrade ;
- la préparation et la conduite des évaluations.

La reconnaissance de l'IEPD confère un autre avantage important aux EDIL : les manuels scolaires, gérés par une division de la DGPE (laquelle est représentée dans les régions) sont loués aux mêmes taux aux élèves des écoles communautaires qu'à ceux des autres établissements du premier degré (écoles publiques, privées confessionnelles et privées laïques).

Pour les EDIL qui en bénéficient, ces mesures constituent un *soutien financier important*. Outre l'apport en manuels scolaires et en équipement pédagogique qui l'accompagne parfois, la prise en charge par l'État d'un enseignant de l'EDIL réduit la charge financière qui pèse sur les communautés. Dans le cadre classique d'une école à cycle complet (3 classes et 6 niveaux), cette charge est abaissée à deux enseignants.

Pour la majorité des EDIL : l'absence d'appui administratif ou pédagogique

Un encadrement administratif *a minima*

Cet encadrement est réduit au strict minimum pour maintenir les EDIL dans le système national d'enseignement du premier degré. Il porte sur les programmes d'enseignement, le système d'évaluation et les statistiques :

- comme tous les autres établissements, les EDIL sont tenues d'appliquer le programme officiel d'enseignement du premier degré ; en pratique, la plupart des EDIL n'ont pas le programme officiel, mais elles se procurent auprès d'écoles primaires publiques les plus proches des données ou des documents relatifs au programme ;
- afin d'harmoniser les évaluations dans les EPP et dans les EDIL, depuis 1997, les inspecteurs envoient régulièrement les épreuves

- préparées par l'IEPD - aux écoles communautaires connues de l'IEPD et faciles d'accès à l'occasion des compositions trimestrielles et de fin d'année. Par ailleurs les élèves des cours moyens deuxième année des EDIL composent pour l'examen du CEPD dans les mêmes conditions (même centre d'examen) que leurs camarades des écoles publiques lors des examens blancs et officiels. C'est souvent auprès des écoles primaires publiques proches que les enseignants des EDIL se procurent les sujets de composition ;
- les IEPD transmettent aux EDIL les formulaires de l'enquête statistique nationale annuelle ; la diffusion des questionnaires s'améliore progressivement mais elle est encore loin de toucher toutes les EDIL.

Absence d'encadrement pédagogique par les IEPD

Dans plusieurs domaines essentiels, on constate l'absence d'encadrement pédagogique des EDIL par les inspections de l'enseignement du premier degré.

Il n'y a pas d'intervention d'une structure étatique dans l'appui à la *formation initiale* ou continue des enseignants des EDIL (sauf dans le nombre restreints d'EDIL bénéficiaires d'un directeur fonctionnaire enseignant).

Il n'y a pas d'appui à *l'équipement pédagogique* (manuels scolaires, matériel pédagogique) des EDIL.

Les visites de *conseillers pédagogiques* pour assurer l'encadrement nécessaire sont rares dans les EDIL. Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques ne sont pas assez nombreux et les moyens de déplacement sont insuffisants. Constatée au niveau des écoles publiques, cette insuffisance de moyens est amplifiée par la

reconnaissance des EDIL (par exemple, un inspecteur encadre généralement plus de 200 enseignants et un conseiller pédagogique plus de 100 enseignants).

Cependant quelques inspections de l'éducation invitent des chargés de cours ou quelques enseignants des écoles communautaires à leurs journées pédagogiques. Les enseignants ont un niveau académique varié (du CEPD jusqu'au BAC II).

La plupart des enseignants des écoles communautaires sont nouveaux et sans expérience. Ils prennent contact le plus souvent avec leurs collègues des écoles publiques ou privées confessionnelles proches pour avoir les programmes officiels, des conseils pédagogiques. Cela constitue l'appui académique le plus courant aux EDIL.

L'encadrement pédagogique par les structures privées (ONG, missions)

Quelques ONG internationales et locales se sont investies dans un appui aux écoles communautaires et ont très significativement contribué à leur développement quantitatif et qualitatif : Aide et Action, Born Foned, Plan International, Association Village Entreprise, Monde des Enfants vers les Enfants du Monde (MEEM) (cette dernière association étant liée à une mission catholique), Arc en Ciel, COSEDOR (Complexe scolaire des enfants déshérités et orphelins). Les missions sont très actives dans les régions des plateaux et des savanes : enseignement catholique, mission évangélique, mission néoapostolique.

Aide et Action a joué un rôle pionnier pour entreprendre des premières études, faire connaître l'ampleur du phénomène des écoles communautaires, attirer l'attention des autorités éducatives sur

l'enjeu d'une reconnaissance et d'un appui de l'État aux EDIL. À Dapaong, Aide et Action expérimente un programme d'appui aux écoles communautaires : formation en alternance des enseignants à la pédagogie active ; introduction d'une méthode pédagogique qui prévoit le démarrage de la scolarisation en langue du milieu, le ben.

La plupart des associations interviennent sur un ou plusieurs des volets ci-dessous. Elles sont dotées des moyens suivants :

- construction et équipement,
- matériel didactique et manuels scolaires,
- fournitures scolaires,
- encadrement pédagogique,
- formation des enseignants (initiale et continue).

Parmi les écoles visitées dans le cadre de notre enquête, deux bénéficiaient d'un encadrement pédagogique régulier par des ONG. On remarque l'efficacité du soutien pédagogique et matériel assuré par les ONG et les missions. Elles ont montré une capacité à mobiliser une véritable expertise dans la formation et l'encadrement pédagogique qui complète et relaie utilement les IEPD. Dans la région des savanes, l'association MEEM CARTO assure à la fois la formation initiale et continue ainsi qu'un efficace encadrement pédagogique des EDIL de la préfecture de Kpendjal. De son côté, Aide et Action a créé un dispositif de formation et d'appui pédagogique (pédagogie active et démarrage de la scolarisation en langue du milieu ben).

Une supervision pédagogique est assurée par un responsable pédagogique au sein de chaque ONG. Ce professionnel de la formation pédagogique organise deux types d'action :

- les visites sur site : observation pédagogique, conseil ;
- les formations collectives périodiques (mise à niveau, techniques pédagogiques connaissance des programmes, didactique des matières, gestion de la classe, pédagogie de la classe multigrade).

La disposition d'un moyen de transport et d'un budget de carburant et d'entretien du véhicule est un élément déterminant de la régularité du suivi pédagogique, condition de l'efficacité de l'encadrement d'enseignants qui n'ont pas reçu de formation professionnelle.

Dans la région des savanes, nous avons pu rencontrer deux structures non gouvernementales impliquées dans l'encadrement pédagogique des EDIL :

- le MEEM CARTO assure pour 14 EDIL la gestion et l'encadrement de 45 enseignants : le recrutement, une brève formation initiale des enseignants, un suivi pédagogique régulier sur les sites scolaires et une journée mensuelle de formation collective au siège de l'organisation. La congrégation qui encadre ces écoles, les Frères de l'instruction chrétienne du CARTO est spécialisée dans l'éducation et possède un très solide savoir-faire pédagogique.
- L'ONG française Aide et Action a impulsé, en 1998, la création à Dapaong, siège de la région des savanes, d'un centre de formation à la pédagogie active qui a mis au point une formation en alternance pour les enseignants des écoles soutenues par l'ONG. L'approche pédagogique spécifique est décrit dans le paragraphe consacré aux innovations pédagogiques (cf. p. 61).

IV. L'APPROCHE QUALITATIVE DES EDIL PAR L'ENQUÊTE DE TERRAIN

L'enquête de terrain a été menée à la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre 1999 dans sept préfectures de deux régions (région des savanes et région maritime) auprès d'EDIL appartenant aux trois catégories identifiées plus haut : deux EDIL bénéficiant de l'appui d'ONG ou d'une mission ; deux EDIL dans lesquelles l'IEPD avait nommé un directeur, et deux EDIL ne bénéficiant d'aucun soutien de l'État. En effet l'importance et la nature des ressources mobilisées pour chaque EDIL constituent une donnée discriminante déterminante pour apprécier l'importance et la qualité des infrastructures, l'équipement didactique, les manuels scolaires, le niveau de recrutement, la formation et la rémunération des enseignants, l'encadrement pédagogique.

Présentation et typologie des EDIL visitées

Les écoles visitées pour notre enquête sont plutôt de grosses EDIL. Elles ont en moyenne 202 enfants, et de 4 à 7 enseignants, 4,5 salles de classe et 5 écoles sur 6 assurent un cycle complet.

La distance moyenne de l'école primaire publique la plus proche est de 4,5 km dans cet échantillon. Elle est de 6,6 km dans les trois écoles de la région des savanes et de 2,3 km dans les trois écoles de la région maritime ; (elle est de 6,5 km dans l'étude de 1996 citée plus haut et qui portait sur 28 villages de 5 régions).

Dans tous les villages visités pour notre enquête, l'éloignement de l'école primaire publique est la première raison de la création de l'EDIL exprimée par les comités de parents rencontrés. À Tchekpo-

Djibé « On a créé l'école pour des raisons de distance et de souffrance des enfants ; certains enfants devaient faire 9 km ». À Dagbati-Kpedji : « L'école est éloignée ; les petits souffrent ». À Zoti-Kpota : « On a créé l'école à cause de l'éloignement. »

Tableau 26. Présentation des EDIL visitées dans le cadre de l'étude IPE (octobre 1999)

Village	Préfecture	École primaire publique la plus proche	Nombre de salles	Date de création	Nombre de niveaux assurés	Effectifs	Nombre d'enseignants	Type de construction
Molbagou	Toné	7 km	5	1997	5	200	6	Mixte Dur/Banco
Bombengou	Tandjoare	7 km	7	1990	6	366	7	Dur : 3 classes Banco : 2 classes
Païo	Oti	6 km	3	1992	6	159	3	Paillote Toiture paille
Dagbati-Kpedji	Vo	1 km	5	1996	6	181	5	Banco Toiture paille
Zoti-Kpota	Lac-Est	2 km	3	1994-1995	6	136	4	Banco Toiture paille
Tchekpo-Djibé	Yoto	4 km	4	1995	6	172	4	Paillote Toiture paille
Moyenne		4,5 km	4,5	5,2 ans	5,8	202 enfants	4,8	

À partir d'un exemple, nous présentons ci-dessous successivement les trois catégories d'EDIL classées selon l'existence et la nature du soutien externe qu'elles reçoivent.

(1) Les EDIL soutenues par un organisme d'appui privé (ONG ou organisme confessionnel)

Il n'existe pas de statistiques des EDIL soutenues et encadrées par des organismes d'appui privés, mais on sait qu'elles constituent une catégorie *très minoritaire*.

Les locaux de l'école sont généralement en dur, spacieux, éclairés et correctement équipés en tables-bancs ; les manuels scolaires existent en nombre suffisant ; les enseignants bénéficient d'un effort soutenu de formation (initiale et continue) ; un service de suivi pédagogique rapproché réalise des visites régulières. Souvent des activités génératrices de revenus ont été impulsées dans le but d'améliorer le revenu individuel des familles et de les aider collectivement à prendre en charge des services de base qui font défaut dans le village : éducation, santé, approvisionnement en eau potable. Les enseignants ont généralement un meilleur niveau scolaire que dans les autres EDIL.

À cette catégorie appartient l'EDIL de MEEM CARTO dans le village de Bombengou (préfecture de Kpendjal, dans la région des savanes). L'école qui accueille les enfants de 5 autres villages fut créée en 1990 sur l'initiative d'une congrégation catholique française spécialisée dans l'enseignement. Les parents ont construit les premières classes en banco, progressivement remplacées par des bâtiments en dur financés par des dons étrangers (Rotary Club). En 1999, avec 2 salles de classe en banco et 5 classes en dur, l'école à cycle complet (du CP1 au CM2) accueille 366 élèves en 7 classes administrées par 7 enseignants.

Les enseignants ont presque tous le niveau 3^e, avec ou sans le BEPC ; un seul n'avait que le niveau CEPD. Un enseignant a reçu une formation pédagogique initiale. Cinq enseignants sur sept ont suivi des recyclages pédagogiques (1/2 journée par mois, organisée par la mission CARTO et un mois organisé par l'inspection). Le CARTO assure en outre une supervision pédagogique rapprochée qui explique les bonnes performances scolaires de l'école au CEPD obtenu par 36 enfants sur 39 présentés à la session de juin 1998.

La rémunération mensuelle moyenne des enseignants atteint 15 000 FCFA payés par le CARTO à partir d'aides externes complétées par la contribution des parents. Cette dernière atteint environ 338 000 FCFA par an d'écolage (soit 1 000 FCFA par an et par garçon et 800 FCFA par an et par fille), une somme qui ne représente qu'un quart de l'enveloppe salariale des sept enseignants. Le village leur alloue en outre un terrain d'environ un hectare où ils cultivent du mil. La production du jardin scolaire est destinée à la cantine qui accueille les enfants des hameaux éloignés.

Dans ce village pourtant enclavé, les membres du comité de gestion ont été presque tous scolarisés. La demande d'éducation formelle est forte et explique la mobilisation du village pour une école à cycle complet. Le comité nous a dit envisager la création d'un collège.

Tableau 27. Élèves de l'école de Bombengou (préfecture de Kpendjal)

Année scolaire : 1999-2000	Effectif total : 365 (231 G et 134 F)					
	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1*	CM2
Âge mini et maxi des garçons	4-11	7-11	ND	9-15	10-17	10-16
Âge mini et maxi des filles	5-9	7-10	ND	10-14	10-16	10-16
Nombre de garçons	48	24	58	30	50	21
Nombre de filles	35	24	19	24	24	8
Nombre total	83	48	77	54	74	29

* Le CM1 est dédoublé en deux classes de 38 et 36 élèves.

Le CARTO gère ainsi 14 écoles communautaires dont il assure une supervision pédagogique rapprochée. L'EDIL de Molbagou (préfecture de Toné) – soutenue par Aide et Action – entre également dans cette catégorie.

(2) Les EDIL qui ne bénéficient d'aucun soutien externe au village

Dans les autres EDIL, de loin les plus nombreuses, les bâtiments scolaires se réduisent le plus souvent à un apatam de poteau-paille exigü et sombre. Des troncs d'arbres complètent les tables-bancs en nombre insuffisant. On y trouve toujours cependant un tableau. Le matériel métrique est rare.

Le niveau d'études des enseignants se situe entre le CEPD et le BEPC. Ils n'ont pas de formation pédagogique initiale, et quelques-uns seulement participent aux recyclages organisés par les IEPD.

Créée en 1995, l'EDIL du village de Tchekpo-Djibé (préfecture de Yoto) compte 4 salles de classe en paillote. L'école ne dispose que de 11 tables-bancs et de 34 bancs et tables très rudimentaires. Pour l'année 1999-2000, 166 élèves sont répartis en 6 niveaux assurés par 4 enseignants avec deux doubles divisions (CE1/CE2 et CM1/CM2). L'école compte 19 redoublants, soit 11,4 % de ses effectifs. Deux enfants sont allés redoubler dans une autre école.

Les enseignants sont rémunérés de 5 000 à 7 000 FCFA par mois sur 10 mois. Leur niveau d'études va du CEPD seul à la 3^e sans BEPC. Aucun n'a reçu de formation pédagogique. Deux enseignants sur quatre ont bénéficié d'un recyclage pédagogique d'une ou deux semaines organisé par l'IEPD.

L'intégration des enseignants au village est excellente : deux enseignants sont mariés dans le village ; tous y cultivent des champs qui complètent leur revenu. Le vendredi après-midi les élèves travaillent dans le champ du maître.

Les manuels scolaires sont rares. Ils ont été fournis par l'IEPD : 1 livre pour 8 à 10 élèves en français, du CP1 au CE2, 1 pour 6 en CM1

et 1 pour 3 en CM2. En maths, 1 seul livre pour le maître en CP1 et CP2, 1 pour 5 élèves en CE1, 1 pour 15 en CE2, 1 pour 8 en CM1 et 1 pour 4 en CM2. En outre, l'école dispose de deux livres de sciences (CM1 et CM2) et d'un livre de géographie (CM2).

Si l'on excepte les manuels scolaires fournis par l'IEPD, l'école est intégralement financée par les parents d'élèves sur la base d'un écolage fixé à 1300 FCFA par enfant et par an et d'une cotisation parallèle obligatoire de 700 F FCFA par adulte et par an.

(3) Les EDIL dans lesquelles l'État a nommé un enseignant

Recommandée depuis 1995, mise en œuvre progressivement au cours des années suivantes et renforcée en 1998, cette mesure consiste en l'affectation par l'État de quelques dizaines d'enseignants qualifiés aux postes de directeur dans les EDIL reconnues par les inspections préfectorales en raison de leurs effectifs. Cette particularité a une telle importance qu'elle détermine cette troisième catégorie d'EDIL.

Fondée en 1992, l'EDIL de Païo (préfecture de l'Oti) compte trois salles de classe en apatam-paillote. 159 élèves (110 garçons et 49 filles), dont 47 redoublants sont répartis en 6 niveaux regroupés en double division (CP1/CP2, CE1/CE2, CM1/CM2). Les tables-bancs, en nombre insuffisant, sont réservées aux CE2, CM1, CM2 ; les enfants des autres classes sont assis sur des troncs d'arbres.

Hormis les CP1 qui ne disposent que d'un livre de lecture pour 1,2 élève, les autres classes ont presque un livre de lecture par élève fournis par l'IEPD dans le cadre du programme d'appui aux manuels scolaires.

À la rentrée 1999-2000, l'IEPD a nommé dans cette école comme directeur un enseignant formé en école normale d'instituteurs et

titulaire du diplôme professionnel. Les deux autres enseignants (niveau 4^e et 3^e) n'ont reçu aucune formation pédagogique.

Un conseiller pédagogique de l'IEPD visite régulièrement l'école, mais supervise plutôt les aspects administratifs que pédagogiques. Le directeur perçoit 62 000 FCFA par mois dans le cadre du programme PAGED, tandis que les autres enseignants ne reçoivent que 10 000 FCFA par mois payés une fois par an après les récoltes. La présence d'un directeur qualifié influe incontestablement sur l'école où a pu être constaté un très bon niveau dans la préparation des leçons, la tenue des cahiers des élèves et celle des documents administratifs.

Dans l'EDIL de Dagbati-Kpedji, directeur et enseignant se félicitent. Les enseignants : « Quels changements depuis l'arrivée du directeur ! On se sent plus assuré ; on a des conseils. » Le directeur : « Cette école est d'un bon niveau ; les préparations de cours sont bien faites. »

Le témoignage de deux inspecteurs du premier degré sur l'appui des IEPD aux EDIL

■ Témoignage de l'inspecteur de Yoto

Les EDIL à la charge des parents ne reçoivent de matériel pédagogique que s'il en reste de la distribution dans les écoles publiques. À Yoto, aucune EDIL n'est reconnue et n'a bénéficié d'un directeur. L'inspection ne leur a pas adressé de manuels « car elles ne sont pas reconnues, et parce qu'il n'y en a pas assez pour les écoles officielles ».

À Yoto, dans les EDIL, 26 enseignants sur 46 sont titulaires du BEPC (soit 57 %). Pour ce qui concerne la qualité pédagogique des EDIL : « C'est bien s'il y a un directeur ; certaines EDIL rivalisent avec les EPP avec des taux de réussite de 100 % au CEPD. Dans la plupart des

cas, les taux de réussite atteignent 70 %. Les enseignants des EDIL sont plus sérieux au travail, avec l'espoir que l'État les intégrera. »

Dans le village de Haro, les villageois ont construit un bâtiment scolaire en dur avec la ristourne cotonnière. En général, pour obtenir que l'inspection affecte un enseignant, les parents fabriquent des tables-bancs, construisent un apatam solide, achètent un tableau, et si les résultats scolaires sont bons, ils peuvent obtenir un enseignant. Les épreuves envoyées par l'inspection sont les mêmes que celles des écoles publiques.

Le conseiller pédagogique effectue des visites occasionnelles, il contrôle les cahiers des enfants et les cahiers de préparation. Les enseignants sont toujours invités à participer aux recyclages pédagogiques, ce qu'ils font activement.

■ Suggestion de l'inspecteur de Yoto

À partir de février-mars, les parents ne peuvent plus payer le salaire. Deux fois par semaine les enfants vont travailler le champ du maître. L'État devrait subventionner le salaire des enseignants : par exemple, les parents leur paieraient 5 000 FCFA et l'État 15 000 FCFA, ce qui ferait 20 000 FCFA, un montant qui devrait être indexé sur l'évolution du coût de la vie.. L'État devrait en outre aider en équipement (tables-bancs et manuels scolaires). « Le bâtiment, ce serait trop. »

■ Témoignage de l'inspecteur d'Aneho (préfecture de Lac Est)

La formation des enseignants des EDIL va démarrer au cours de l'année 1999-2000. Le suivi pédagogique va également démarrer cette année. « Jusqu'à maintenant, rien n'a été fait. Les conseillers passaient dans les EDIL, les connaissaient, sans plus. »

Les conseillers pédagogiques sont débordés. Il n'existe qu'un conseiller pédagogique à l'inspection de Mango pour 120 écoles : 56 EPP (383 enseignants), 3 écoles confessionnelles, 45 EDIL non reconnues et 16 EDIL reconnues (12 en 1998-1999 et 4 en 1999-2000).

Les enseignants des EDIL sont autorisés à passer les examens professionnels. Moins de 10 candidats se sont inscrits à la session de novembre 1999.

Les *critères de reconnaissance* appliqués dans la préfecture sont les suivants : les effectifs doivent être supérieurs à 70 élèves ; l'école doit compter au minimum quatre niveaux d'enseignement (jusqu'au CE2), et bénéficier de l'appui d'une ONG pour son infrastructure. Lorsque l'EDIL a obtenu un bâtiment en dur, l'inspection décide la nomination d'un enseignant ; la direction régionale demande que l'écolage lui soit versé.

Selon l'inspecteur, la reconnaissance a pour effet de changer le statut de l'école. Elle devient une EPP et on la retire des statistiques des EDIL.

Dans les 16 EDIL ont été affectés des enseignants temporaires payés par l'inspection : selon leur statut, ces enseignants gagnent 58 000 FCFA pour un fonctionnaire titulaire du CAP, 10 000 à 15 000 pour un enseignant contractuel, et 6 000 à 7 500 pour un enseignant auxiliaire.

L'observation pédagogique

Malgré des conditions matérielles d'enseignement difficiles, le niveau d'ensemble des EDIL visitées lors de la mission de l'IIEP fin octobre 1999 a paru satisfaisant. Le taux d'encadrement des élèves est très favorable aux EDIL (1 maître pour 35 élèves) par rapport à celui des écoles primaires publiques (1 maître pour 45 élèves) et

permet un suivi rapproché de chaque élève. Les écoles, non prévenues à l'avance, étaient ouvertes et les effectifs presque au complet, alors qu'une grève rampante motivée par le retard de plusieurs mois dans le paiement des traitements de fonctionnaires paralysait en partie les écoles primaires publiques.

Les leçons sont structurées. Le tableau est correctement utilisé : textes, dessins soignés ; utilisation intelligente des couleurs. La didactique des leçons observées (français, mathématiques, géographie, sciences naturelles) paraît dans l'ensemble plutôt bien conduite avec de sensibles différences selon le niveau de formation de l'enseignant. On observe indéniablement une meilleure qualité de préparation des cours et une prestation pédagogique mieux maîtrisée lorsque l'EDIL compte un directeur fonctionnaire nommé par l'IEPD ou lorsque l'enseignant a été formé par un organisme tiers (ONG, congrégation) et qu'elle assure recyclage et supervision pédagogiques rapprochés (Molbagou, Bombengou).

Dans l'ensemble, les résultats pédagogiques des EDIL sont assez comparables à ceux du public. Les compositions trimestrielles proviennent des IEPD et semblent administrées avec la même rigueur que dans les écoles publiques. Les résultats des EDIL au certificat d'études du premier degré (CEPD) sont honorables, avec 53,58 % d'admis en 1997, alors que le pourcentage de réussite nationale est de 60,37 %. Les pourcentages d'élèves promus dans les EDIL atteignent en moyenne 71,56 % contre 65,30 % dans les écoles publiques. Le pourcentage de redoublants en 1998-1999 est assez élevé (28 %), proche de celui du privé (24 %) et sensiblement inférieur à celui du primaire public. Ce taux élevé de redoublement traduit la grande sélectivité de l'enseignement primaire togolais et son incapacité à se mettre à la portée d'enfants qui ne pratiquent pas le français dans leur milieu et éprouvent souvent de grandes difficultés de compréhension du français oral.

Les élèves des EDIL

Tableau 28. Âge minimal et maximal des garçons et des filles selon le niveau (1998-1999)

		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
Molbagou	Garçons	6-8	7-9	8-10	nd	9-12	Pas de CM2
	Filles	6-8	7-9	8-10	nd	9 (1 seule fille)	Pas de CM2
Bombengou	Garçons	4-11	7-11	nd	9-15	10-17	10-16
	Filles	5-9	7-10	nd	10-14	10-16	10-16
Païo	Garçons	5-9	8-10	10-11	11-12	11-16	12-17
	Filles	5-8	6-10	9-10	12-15	11-16	12-17
Dagbati-kpedji	Garçons	6-7	8-9	8-10	8-11	9-14	12-15
	Filles	6-7	8-9	8-9	8-12	10-13	12-15
Zoti-Kpota	Garçons	4-8	5-10	9-11	12-15	10-18	11-18
	Filles	4-8	5-13	12-14	12-14	12-17	14
Tchekpo-Djibé	Garçons	5-11	8-14	7-11	8-13	9-14	10-14
	Filles	6-9	7-11	9-12	11-12	10-11	10-13

Tableau 29. Effectifs par niveau (1998-1999)

		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Molbagou	Garçons	29	23	40	-	16	-	108
	Filles	12	15	12	-	1	-	40
Bombengou	Garçons	48	24	58	30	50	21	231
	Filles	35	24	19	24	24	8	134
Païo	Garçons	44	15	15	15	10	11	110
	Filles	16	10	11	4	4	4	49

Dagbati-Kpedji	Garçons	15	18	26	23	22	16	120
	Filles	12	17	17	20	10	5	81
Zoti-Kpota	Garçons	22	12	11	9	11	12	77
	Filles	20	11	7	14	6	1	59
Tchekpo-Djibé	Garçons	29	17	27	15	22	14	124
	Filles	11	10	12	4	3	2	42
Total		293	196	255	158	179	94	1 175
Pourcentage		24,9 %	16,7 %	21,7 %	13,4 %	15,2 %	8,0 %	100 %

Effectifs CP1 à CE1 : 63 %

Effectifs CE2 à CM2 : 37 %

Effectifs garçons : 770, soit 66 %

Effectifs filles : 405, soit 34 %

Des enseignants motivés malgré leur faible niveau d'études générales

Dans les EDIL visitées pour l'enquête IPE, la profession enseignante est masculine (1 seule femme sur 29 enseignants), la moyenne d'âge de 35 ans. On trouve deux catégories d'enseignants : les enseignants sans formation professionnelle recrutés par les communautés parmi les « jeunes diplômés » c'est-à-dire les sortants de l'école primaire ou du collège - ils constituent l'écrasante majorité des enseignants des EDIL (leur moyenne d'âge est de 32 ans) -, et les instituteurs professionnels fonctionnaires sortants de l'École normale d'instituteurs (ENI). Dans les trois EDIL concernées, ces derniers ont en moyenne 14 ans d'expérience.

Recrutement et formation des enseignants

La comparaison des niveaux de diplômes par ordre d'enseignement met en évidence le faible niveau d'études des enseignants des EDIL. 37 % des enseignants sont titulaires du CEPD, 3 % n'ont aucun diplôme, 53 % sont titulaires du BEPC et 7 % seulement

du BAC 1, du BAC 2 ou ont fait des études supérieures. Dans le public, seuls 21,5 % des enseignants n'ont pas de diplôme supérieur au CEPD (voir le tableau récapitulatif en annexe). Paradoxalement, ce faible niveau est un facteur de réussite des EDIL : des enseignants d'un niveau trop élevé resteraient moins volontiers au village pour un salaire dérisoire.

Après la reconnaissance des EDIL par les IEPD en 1995, un certain nombre d'enseignants des EDIL ont pu avoir accès aux sessions de recyclage (5 jours) et aux journées pédagogiques trimestrielles des IEPD. Zoti-Kpota est la seule école de notre échantillon dans ce cas.

Les EDIL soutenues par le CARTO bénéficient d'une formule particulière qui assure un bon niveau professionnel. Les enseignants sont recrutés par le responsable du réseau d'écoles du CARTO, parmi les jeunes de la région de Dapaong. Un concours est organisé, son accès étant réservé aux titulaires du BEPC ou du BAC. Le centre de formation permanente de la mission catholique organise des formations d'une durée variable (de quelques jours à un an), parfois combinées à des formations de quelques semaines en école normale d'instituteurs. Certains enseignants inscrits participent aux séminaires de formation de l'éducation nationale de l'IEPD à Dapaong. Une première vague d'enseignants a passé le concours professionnels du CAP en 1999.

La plupart des enseignants des EDIL déclarent être prêts à enseigner longtemps dans le village où ils se sentent bien insérés et jouissent d'une considération sociale certaine. Les enseignants interrogés dans le cadre de l'étude IPE d'octobre 1999 n'ont pas caché leur frustration de percevoir des rémunérations aussi modestes. Aucun cependant n'a indiqué vouloir à court terme rechercher une autre activité plus rémunératrice.

Tableau 30. Niveau d'études et de formation professionnelle des enseignants des EDIL visitées en 1999

	Âge	Sexe	Niveau études	Formation pédagogique initiale	Recyclage pédagogique	Années d'expérience
Molbagou	39	M	BAC 2	Oui, CAP/fonctionnaire	Oui, IEPD	10
	nd	M	BEPC	En cours	Oui, CFPA	stagiaire
	32	M	3 ^e	En cours	Oui, CFPA	3
	27	M	3 ^e	En cours	Oui, CFPA	2
	nd	M	nd	Non	Oui, CFPA	nd
	nd	M	3 ^e	Non	nd	5
Bombengou	32	M	BEPC	Non	CARTO + IEPD	7
	34	M	CEP+ 4 ^e	Oui	CARTO + IEPD	15
	33	M	BEPC + Termin.	Non	CARTO + IEPD	7
	32	M	BEPC	Non	CARTO + IEPD	8
	36	M	3 ^e	Non	CARTO + IEPD	12
	30	M	BEPC+1 ^{re}	Non	CARTO + IEPD	4
	36	M	CEPE	Non	CARTO + IEPD	8
Païo	31	M	CEPD + 4 ^e	Non	Non	6
	37	M	CEPD + 3 ^e	Non	Non	7
	34	M	+ CAP collègue technique BAC 2 + DEUG 1 allemand	Oui CFN/ENI/fonctionnaire	Oui	6
Dagbati- Kpedji	45	M	3 ^e	CAP/ENI fonctionnaire	Oui, IEPD	20
	32	M	CEPD	Non	Non	5
	24	F	CEPD + 4 ^e	Non	Non	2
	35	M	BEPC + 1 ^{re}	Non	Non	9
	29	M	BEPC	Non	Non	2
Zoti-Kpota	51	M	CEPE	ENI + CAP fonctionnaire	IEPD (2 x 5 J)	23
	25	M	BEPC	Non	IEPD idem	2
	40	M	CEPE + 3 ^e	Non	IEPD idem	4
	27	M	CEPE + 5 ^e	Non	Non	4
Tchekpo- Djibé	33	M	CEPD + 3 ^e	Non	IEPD (2 x 5 J)	10
	27	M	CEPD	Non	Non	1
	36	M	CEPD + 4 ^e	Non	Non	2
	36	M	CEPD + 5 ^e	Non	IEPD	2
Moyenne	35					6,4

La plupart expriment le vœu de pouvoir intégrer un jour le corps des enseignants fonctionnaires de l'État. À cet effet, ils demandent à passer les examens et concours professionnels des enseignants et se plaignent de l'attitude restrictive de certains inspecteurs qui refusent l'accès des concours aux enseignants des EDIL non reconnues.

Les 29 enseignants des EDIL visitées pour notre étude ont une expérience professionnelle moyenne de 6,4 ans. (La présence d'enseignants fonctionnaires en fin de carrière, donc très expérimentés, a contribué à élever la moyenne). 80 % des enseignants des EDIL visitées ont un niveau scolaire égal ou supérieur à la 4^e du collège, ce qui est un bon score.

Tableau 31. Distribution des enseignants par niveau de formation

	CEPD	6 ^e 5 ^e collège	4 ^e 3 ^e BEPC ou équiv.	2 nd e 1 ^{re}	BAC	ENI CAP	Inconnu
Molbagou	6		4			1	1
Bombengou	7	1	4	1	1		
Païo	3		2			1	
Dagbati- Kpedji	5	1	2	1		1	
Zoti-Kpota	4		1	2		1	
Tchekpo- Djibé	4	1	1	2			
Total	29	3	2	16	2	4	1
Pourcentage	100	10,3	6,9	55,2	6,9	3,4	13,8

ENI : École nationale d'instituteurs (2 années de formation).

CAP : Certificat d'aptitude pédagogique

BEPC : Brevet d'études du premier cycle

CEPD : Certificat d'études du premier degré

BAC Baccalauréat

L'appui pédagogique reçu par les enseignants

Tableau 32. L'appui pédagogique reçu par les écoles visitées dans le cadre de la mission

	Appui pédagogique au cours des trois dernières années ?	De quel type ? dans la classe ?	Visite d'un conseiller dans la classe	L'école reçoit-elle les programmes officiels ou directives administratives ?	Quel appui vous a paru le plus efficace ?
Molbagou	De deux types : par l'ONG Aide et Action ; par l'IEPD pour le directeur seulement.	Centre de formation à la pédagogie active ; formation en alternance de 3 enseignants.	Oui. Pédagogues du Gref.	Oui	Le centre de formation.
Bombengou	Principalement assuré par la mission MEEM CARTO.	Recyclage à la mission MEEM CARTO : ½ journée par mois.	Visite mensuelle de 2 pédagogues de MEEM CARTO.	Oui	Les recyclages mensuels.
Païo	Non, sauf les recyclages à l'IEPD pour le directeur seulement.		Oui, surtout pour traiter des aspects administratifs.	Oui	Les recyclages à l'IEPD.
Dagbati-Kpedji	Oui pour le directeur (dans son poste précédent dans une école primaire publique), non pour les autres enseignants.	Pour le directeur : session de recyclage de l'IEPD. Les autres enseignants : rien.	Non	Oui	Le recyclage.
Zoti-Kpota	Oui pour deux enseignants, non pour les autres.	Une semaine IEPD.	Non.	Nd	Recyclage en groupe
Tchekpo-Djibé	Oui pour le directeur, non pour les autres.	IEPD.	2 visites du directeur de l'école primaire publique voisine ; 1 visite de son adjoint.	Oui	D'abord les ouvrages pédagogiques, puis le recyclage.

Il existe divers types d'appui pédagogique :

- L'appui pédagogique des IEPD, par les inspecteurs et conseillers pédagogiques. Cet appui est dans les faits essentiellement dispensé aux enseignants fonctionnaires affectés aux EDIL, qui y occupent le poste de directeur.
- L'appui pédagogique de proximité (un collègue d'une EPP) : cet appui peut se révéler très efficace si les établissements ne sont pas trop éloignés et que s'établissent de bonnes relations de coopération.
- L'appui pédagogique des services pédagogiques des ONG ou des missions, qui a été décrit plus haut.
- L'appui pédagogique apporté aux enseignants au sein de l'EDIL par le directeur enseignant professionnel formé en école normale d'instituteurs.

Les visites de conseillers pédagogiques sont très rares ou inexistantes, ou centrées sur les questions administratives ou statistiques. Par contre, les directeurs enseignants fonctionnaires des EDIL visitées ont tous fait état de régulières sessions de recyclage organisées à leur intention par les IEPD, mais les enseignants des EDIL non soutenues par des ONG n'ont généralement pas accès aux recyclages des IEPD.

À Tchekpo-Djibé, l'appui pédagogique prend deux formes : le directeur regarde les cahiers de préparation des enseignants. Le directeur adjoint de l'EPP voisine donne des conseils sur les cahiers. À Dagbati Kpedji également, les enseignants montrent leurs cahiers de préparation au directeur enseignant fonctionnaire. À Zoti-Kpota, l'arrivée du directeur fonctionnaire a remotivé les parents d'une école qui s'essouffait : d'une année scolaire sur l'autre ses effectifs sont passés de 28 à 136 enfants en 1999-2000. La moitié de ces élèves (60) avaient quitté l'EDIL au cours des années précédentes pour une école

confessionnelle proche. Les autres proviennent de villages voisins. « La reconnaissance de l'EDIL et sa transformation en EPP le 31 octobre 1998, puis la nomination d'un directeur enseignant fonctionnaire ont encouragé les parents. »

Tableau 33. Expérience pédagogique des enseignants des EDIL rencontrées dans le cadre de l'enquête IPE

Village	Principales difficultés des élèves selon les enseignants	Quelles sont les matières les plus difficiles à enseigner ?	Pourcentage du programme scolaire traité dans l'année
Molbagou	Timidité. Insuffisance de fournitures scolaires.		75 %
Bombengou	Lecture, prononciation ; le travail à la maison n'est pas fait ; lenteur en copie. Expression difficile en français oral et écrit.	Calcul, histoire, géographie, sciences, vocabulaire, éloquence.	70 %
Tchekpo-Djibé	Compréhension orale et écrite, lecture, grammaire ; les CP2 ont beaucoup de mal à comprendre les questions.		60 %
Zoti-Kpota	Lecture.	Maths.	« 80 % ce serait bien ».
Païo	« Ils ne comprennent pas le français ; ils ne comprennent pas les maths ; il faut reprendre le CP2 » ; « Il faut parler dans leur langue et montrer les objets pour qu'ils comprennent. »	Maths, vocabulaire.	60 % en CP ; 80 % en CM
Dagbati-Kpedji	Français : Langage, conjugaison, orthographe ; maths.	Conjugaison, vocabulaire, grammaire, maths, sciences.	80 à 90 % suivant les classes.

Dans la plupart des écoles à pédagogie classique, en français dès le CP1, la principale difficulté des élèves semble être la maîtrise du français, non parlé dans le milieu, et que les enseignants sans formation éprouvent des difficultés à enseigner. Dans l'ensemble les enseignants rencontrés ont semblé à l'aise dans leur pratique du français oral.

Tableau 34. Principales aspirations en matière de formation dans les EDIL rencontrées dans le cadre de l'enquête IIPE

Village	Acquérir une meilleure connaissance du programme ?	Acquérir des techniques pédagogiques ?	Apprendre à gérer une classe multigrade ?	Organiser le temps de la classe ?	Dans quelle matière est ressenti le plus grand besoin de formation ?	Autres besoins
Molbagou	« D'abord, acquérir une meilleure connaissance du programme... »	... ensuite la pédagogie. »				
Bombengou		Apprendre à préparer des fiches pédagogiques.		Oui, car les effectifs sont importants et les enfants sont lents. Organisation du temps scolaire.	Toutes : langage, lecture, maths, vocabulaire, français.	Sport, dessin, EPS, préparation de fiches, chant, récitation. Formation administrative.
Tchekpo-Djibé	Oui	Oui, les enseignants doivent être formés.	Oui.	Oui.	Maths, langage, français, grammaire.	Préparation de fiches pédagogiques.
Zoti-Kpota	Oui	Oui.	Oui.	Oui.	Toutes les matières. Éducation morale.	Formation à distance, comme directeur.
Païo	Oui	Oui.	Oui.	Oui.	Maths + lecture ; vocabulaire.	Chant, dessin, sport
Dagbati-Kpedji	Oui	Oui.	Oui.	Oui.	Français, conjugaison, grammaire.	Chant, sport, musique

Intégration sociale de l'enseignant

À chaque enseignant rencontré étaient posées diverses questions dans le but de cerner son intégration sociale.

On a ainsi pu vérifier qu'une proportion importante des enseignants des EDIL (16 sur 29) sont originaires de l'environnement immédiat (village ou canton), une minorité (5 sur 29) provient d'une zone relativement distante (supérieure à 50 km). Dans l'EDIL de Bombengou, le recrutement des enseignants par l'association MEEM et la mission CARTO a été volontairement fondé sur une aire élargie aux sortants des collèges privés de la région. Même dans ce cas l'intégration sociale des enseignants semble très bonne (le village leur a attribué de bonnes terres cultivables et un logement), ce qui incite d'autres associations, comme Aide et Action, à envisager d'élargir l'aire de recrutement des enseignants des EDIL afin de pouvoir choisir des personnes ayant un meilleur niveau de base et le meilleur potentiel d'évolution et de performance.

La bonne intégration sociale des enseignants est en outre marquée par la résidence dans le village, la facilité à y trouver un logement (sauf pour un enseignant) et parfois par un mariage avec une femme du village (dans 10 cas). Tous les enseignants disent avoir d'excellents rapports avec les villageois, connaître le père et la mère de chaque enfant.

Tableau 35. Intégration sociale des enseignants des EDIL

	Zone de son village d'origine ou distance en km de l'école de son village d'origine ?	Résidence dans le village ?	Difficultés pour se loger dans le village ?	Marié avec une femme du village ?	Vous sentez-vous bien intégré dans le village ?
Molbagou	Canton	Oui	Non, logement des parents	Oui	
	Canton	Oui		Oui	
	Village	Oui		Oui	
	Canton	Oui		Oui	
	Canto	Oui		Oui	
Bombengou	80 km	Oui	Non, le comité des parents d'élèves loge les enseignants	Non	Oui
	75 km	Oui		Non	Oui
	18 km	Oui		Non	Oui
	25 km	Oui		Non	Oui
	25 km	Oui		Non	Oui
	45 km	Oui		Non	Oui
	35 k	Oui		Non	Oui
Païo	Du village	Oui	Non, le village a donné une case à celui qui n'a pas de famille	Oui	Oui
	Du village	Oui		Oui	Oui
	150 km	Oui		Non	Oui
Dagbati-Kpedji	15 km	Oui	Non, ils sont logés par la communauté	Non	Oui
	3 km	À 3 km, Oui		Non	Oui
	18 km	Oui		Non	Oui
	15 km	Oui		Non	Oui
	65 km			Non	Oui
	65 km				Oui
Zoti-Kpota	92 km	Oui	Non. « Le fils du chef, qui est l'un des enseignants, nous a donné un logement. »	Non	Oui
	Du village	Oui		Oui	Oui
	Du village	Oui		Non marié	Oui
	Du village	Oui		Non marié	Oui
Tchekpo-Djibé	30 km	Oui	Non	Non	Oui
	30 km	À 2 km	Oui*	Oui	Oui
	9 km	Oui	Non	Oui	Oui
	40 km	Oui.	Oui**	Non	Oui***

* « On est venu de VO, on a loué des terrains pour cultiver, quelques années avant de devenir enseignant. »

** Cet enseignant est venu pour enseigner.

*** Cet enseignant cultive des champs dans le village.

La rémunération des enseignants

C'est de loin le point le plus sensible, régulièrement mis en avant par les enseignants et placé au premier rang de leurs doléances. Les rémunérations en numéraire varient de 5 000 à 15 000 FCFA par mois, le plus souvent sur 10 mois, mais elles sont généralement payées avec plusieurs mois de retard. Cette rémunération est complétée par le revenu agricole de terrains exploités par les enseignants, soit directement avec l'aide hebdomadaire des élèves (cette pratique du vendredi existe également dans les écoles primaires publiques), soit sous la forme de métayage. À Molbagou par exemple, chaque enseignant exploite un champ personnel de maïs, qui peut produire de 2 à 3 jusqu'à 7 à 8 sacs par récolte annuelle. Il faut déduire un tiers de la récolte pour le métayer. L'accès à ce terrain cultivable prend des formes diverses : accès familial pour les enseignants originaires du village ; mise à disposition par le comité de parents de l'EDIL pour les enseignants sans lien de parenté avec le village (Bombengou) ; location pour des personnes qui sont par la suite devenues enseignants (Tchekpo-Djibé). À Bombengou, on note une légère différence entre les rémunérations des non brevetés 14 500 FCFA par mois et celles des brevetés 15 000 FCFA par mois. En outre l'ancienneté se paie 200 FCFA par année d'ancienneté.

Les aspirations en matière de rémunération sont dans l'ensemble très modérées et semblent se situer à deux paliers : les enseignants sans aucune qualification et avec un faible niveau scolaire demandent environ 20 000 FCFA par mois sur 12 mois, et les enseignants plus qualifiés, plus expérimentés (Bombengou), demandent 35 000 à 40 000 FCFA. À Païo, un enseignant de CE1 : « J'aimerais que ça évolue... mais ça dépendra... Si on me donne 30 000, ça peut m'aider... » L'enseignant de CP1 « Je ne peux pas obliger les parents... ce sont mes frères, mes parents. J'ai des enfants moi aussi. »

Tableau 36. Rémunération des enseignants des EDIL

	Rémunération mensuelle et nombre de mois payés annuellement	Régularité	Paiement en nature	Que faudrait-il améliorer en priorité ?	Aspirations en matière de rémunération
Molbagou	10 000 x 10 mois	1,5 mois non payé l'année précédente		Être bien documentés. Logement. Salles de classe en nombre suffisant.	15 000 à 20 000
Bombengou	15000 x 12 mois		Attribution d'un champ personnel par le village	Formation pédagogique. Salaire : « être payé comme un maître officiel. »	30 000 à 40 000
Païo	10 000 x 10 mois 10 000 x 10 mois 62 000 : directeur sur programme PAGED.	Paiement après les récoltes. « On n'a reçu que trois mois dans l'année. » 5 mois d'arriérés.	Chaque famille d'instituteur a un champ ; les élèves vont travailler sur son champ le vendredi après-midi.	Bâtiment et tables-bancs.	35 000
Dagbati-Kpedji	4 000 6 000 8 000 6 000			Intégration dans la fonction publique.	10 000 15 000 20 000 20 000
Zoti-Kpota	8 000 x 12 mois, sauf le directeur			« La situation financière. »	20 000
Tchekpo-Djibé	5 000 x 10 mois. 5 000 x 10 mois. 7 000 x 10 mois.	2 à 3 mois d'arriérés ; 7 mois d'arriérés pour le directeur*.	Les enseignants ont tous des champs sur lesquels travaillent les élèves**.	Régularité des salaires. Documentation pédagogique. Déplacement vers les autres établissements.	20 000 10 000 10 000

Tchekpo-Djibé * « Je suis le fondateur de l'école, je paie d'abord les autres enseignants pour éviter qu'ils ne partent de l'école. »

** « On fait venir les métayers, et certains vendredis, les enfants vont travailler. Les parents ne veulent pas. Seuls les membres du comité comprennent. »

À titre de comparaison, dans les écoles primaires publiques, les enseignants titulaires d'un certificat d'aptitude au monitorat niveau (niveau CEPD) sont payés 30 000 FCFA, les enseignants titulaires d'un certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (niveau BEPC) environ 40 000 FCFA par mois ; les enseignants titulaires d'un certificat d'aptitude pédagogique (niveau BAC + école nationale d'instituteurs) sont payés 68 000 FCFA en début de carrière.

Une aspiration à la professionnalisation et à l'intégration dans la fonction publique

Dans plusieurs écoles, les enseignants expriment avec clarté leur souhait de pouvoir passer les examens professionnels (niveau Baccalauréat : certificat d'aptitudes pédagogiques ; niveau CEPD : certificat d'aptitude au monitorat ; niveau BEPC : certificat élémentaire d'aptitude pédagogique) afin de trouver un poste rémunéré au niveau des enseignants contractuels du PAGED (environ 60 000 FCFA par mois).

L'extrême précarité financière dans laquelle se trouvent les enseignants des EDIL les pousse à rechercher une évolution professionnelle à court terme vers la contractualisation dans l'éducation nationale et l'enseignement dans les écoles primaires publiques ou privées.

Les demandes salariales sont modestes, mais représentent un doublement voir un triplement de leur rémunération moyenne. Au delà des légitimes aspirations à une forte revalorisation salariale, il faut lire, dans cette demande, l'attrait de ces « enseignants aux pieds nus » pour ce qui fait à leurs yeux la noblesse du métier d'enseignant : le statut, la reconnaissance sociale, les conditions de travail des locaux scolaires spacieux, en dur, l'accès au matériel pédagogique, aux formations et recyclages des IEPD, les conditions de logement. Au fond, ce qui est en jeu est l'intégration à un corps professionnel auquel

s'identifient les enseignants des EDIL, sans y avoir d'accès. Enseigner dans une EDIL n'est pas un choix de carrière, mais résulte d'une absence de choix, d'un pis aller. L'engagement assumé des enseignants vis-à-vis de leur communauté tiendrait-il si de bonnes opportunités leur étaient offertes dans l'enseignement public ? C'est peu probable.

Performances pédagogiques dans les EDIL

Les performances pédagogiques des EDIL visitées semblent très comparables à celles des écoles publiques.

L'EDIL de Bombengou avait 350 enfants en 1998-1999, dont 203 ont été promus (58 %), 139 ont redoublé (40 %) et 8 abandonné (2 %). L'EDIL a obtenu 92 % de réussite au CEPD en 1999 (36 sur 39 admis).

L'EDIL de Païo avait 122 enfants en 1998-1999, dont 74 ont été promus (61 %), 47 ont redoublé (39 %) et un a abandonné. Au CEPD, 5 élèves sur 11 ont été admis (45 %).

L'EDIL de Dagbati-Kpedji avait 154 enfants en 1998-1999, dont 115 promus (75 %), 38 redoublants (25 %) et 1 abandon. (Pas de CM2).

L'EDIL de Zoti-Kpota n'avait que 28 élèves en 1998-1999, dont 24 promus (86 %) et 4 redoublants (14 %). (Pas de CM2).

L'EDIL de Tchekpo-Djibé avait 126 enfants en 1998-1999, dont 102 promus (81 %), 21 redoublants (17 %) et 3 abandons (2 %).

Dans les écoles de notre échantillon, les taux de *redoublement* sont variables selon les écoles : de 14 à 40 %, les taux de *promotion* varient de 58 à 86 %. En effectifs cumulés, le taux pour les 5 écoles sont les suivants : 32 % de redoublements, 66 % de promotions, 2 % d'abandons.

En 1997-1998, au niveau national dans les EDIL, le pourcentage de redoublants s'élevait à 28 % et le pourcentage d'élèves promus à 72 %, alors que dans les écoles publiques, les taux respectifs étaient 32 % et 68 %, et dans les écoles privées 23 % et 77 %.

Le taux d'abandon au niveau national pour la fin de l'année 1996-1997 dans les EPP s'élève à 6,8 % (5,6 % pour les garçons et 6,6 % pour les filles) et dans le privé à 8,2 % (7,16 % pour les garçons et 9,5 % pour les filles). Malheureusement, il n'existait pas encore, fin 1999, de données fiables au niveau national sur le taux d'abandon dans les EDIL.

Au niveau national, le *taux de succès au CEPD* en 1997-1998 s'élève, pour les écoles publiques, à 59,56 %, pour les écoles catholiques, à 58,77 %, pour les écoles protestantes, à 60,07 %, pour les écoles islamiques, à 26,32 %, pour les écoles privées laïques, à 69,57 %, pour les EDIL, à 53,58 %. Mais il n'y avait que 797 candidats des EDIL (585 garçons et 212 filles) pour 56 919 candidats du public (38 528 garçons et 18 398 filles), 11 360 candidats des écoles catholiques, 3 867 candidats des écoles protestantes, 7 752 candidats des écoles privées laïques et 19 candidats des écoles islamiques.

L'innovation pédagogique

Dans la plupart des EDIL, l'innovation pédagogique est généralement peu développée : les enseignements suivent le programme officiel ; on y administre les compositions trimestrielles définies par chaque inspection.

Sur le plan pédagogique, les EDIL se contentent en général de se calquer sur le modèle des écoles publiques, parce que c'est plus facile de s'inspirer du modèle officiel et de ses outils pédagogiques et parce que les parents souhaitent que l'EDIL ressemble le plus possible à

l'école primaire publique. Cependant, la faible taille des effectifs permet un encadrement pédagogique convenable (1 maître pour 35 élèves), la forte intégration sociale des enseignants dans leur milieu, les relations de confiance et de proximité entretenues avec les parents d'élèves et les autorités du village assurent en général une bonne qualité de la relation pédagogique enseignant-élève, ce qui en soi constitue un atout majeur des EDIL par rapport aux écoles primaires publiques.

Seules les EDIL soutenues par des ONG ou des organismes confessionnels connaissent des innovations pédagogiques qui visent à mieux intégrer l'école à son milieu et à réduire les difficultés des élèves en début de cycle primaire qui causent autant d'abandons dans l'enseignement primaire public.

Dans la région des savanes, les EDIL soutenues par Aide et Action démarrent la première année en langue du milieu (le ben) ; le français est introduit oralement à partir de la seconde année. La démarche nouvelle (langue ben et pédagogie active) est appliquée pour les trois premières années du cycle. Pour la seconde partie du cycle (CE2, CM1, CM2), la pédagogie traditionnelle est utilisée.

Des pédagogues du Groupement des retraités éducateurs sans frontières (le GREF, une ONG française d'instituteurs retraités) apportent une formation pédagogique intensive de tous les enseignants (entre 6 et 9 semaines annuelles) aux méthodes actives d'enseignement et à la fabrication de supports pédagogiques à partir des ressources du milieu.

127 enseignants de la préfecture de Toné ont participé en avril 1999 à deux journées de présentation du Mouvement des enseignants novateurs (MOUVEN), né dans la région de la Kara, et composé d'enseignants des écoles primaires publiques et des EDIL. Soutenu

par Aide et Action et par le GREF, le MOUVEN se propose de rénover la pédagogie en introduisant les méthodes actives. Le MOUVEN organise chaque année, le mercredi ou le samedi, plusieurs dizaines de rencontres d'enseignants dans les préfectures de Dankpen, de Bassar et de la Kozah, et des formations pédagogiques de trois jours ou d'une semaine pour 30 à 40 personnes.

Le MOUVEN veut rompre avec les méthodes qui contribuent à l'échec scolaire : pédagogie frontale, routine, utilisation trop systématique du bâton, mémorisation de notion incomprises ; il propose de traiter le programme scolaire officiel avec des méthodes différentes fondées sur la démarche qui place l'enfant ou les enfants dans un processus actif d'apprentissage. Réunions de sections locales, stages, échanges, observation pédagogiques reçoivent un écho dans le journal « *Le Novateur* », qui est un lien entre les membres du mouvement ; il informe sur ses activités de formation et propose, sur une large gamme de pratiques pédagogiques novatrices, un échange d'expérience structuré (thème objectifs, démarche, résultat, évaluation, difficultés, solutions, impact social).

Des activités très variées sont proposées, comme en témoignent quelques exemples empruntés dans cette livraison : un jeu pour améliorer l'expression orale et écrite ; la confection de volumes géométriques (cube) à partir de matériaux locaux (tiges de sorgho) ; l'utilisation pédagogique d'un jeu de billes traditionnel (le jeu d'adito ou waré : l'exploitation pédagogique consiste dégager les règles du jeu et stimuler les capacités de calcul rapide, la solidarité et l'esprit d'équipe) ; la création d'un jardin scolaire source de pratiques pédagogiques très variées (géométrie, botanique, agriculture, économie, vocabulaire) ; la visite d'une habitation (observer un milieu de vie, découvrir une concession, réussir une description à l'oral et à l'écrit, lire couramment un texte, représenter par un dessin le contenu d'un texte lu, enrichir son vocabulaire, s'imprégner de règles

concernant la protection de l'habitat). Produire le plan du village (compréhension de l'espace, des points cardinaux, des distances). Produire et transcrire un poème, un conte, par imitation⁹.

Pour former des individus épanouis capables d'agir et de transformer leur milieu, le MOUVEN invite, dans sa charte, les enseignants à se remettre en cause, à améliorer leurs pratiques pédagogiques : respecter les élèves, leur apprendre à observer, à expérimenter, à analyser, à travailler en groupe, à s'exprimer, par écrit ou oralement, individuellement ou collectivement ; leur apprendre la socialisation et le respect des règles définies par le groupe. Une enseignante témoigne, après avoir remarqué l'efficacité des apprentissages lors d'une activité pratique (la visite d'une habitation), « J'ai découvert à ce moment-là que l'enfant s'appuie sur ce qu'il voit, et que c'est à partir de son milieu de vie et de son vécu des situations qu'il accède aux idées. »

Par leur taille et leur forte intégration au milieu, les EDIL se prêtent bien à des innovations qui renforceraient leurs performances pédagogiques.

Le centre de formation à la pédagogie active de Dapaong

Pour les 24 EDIL qu'elle soutient dans la préfecture de Toné, Aide et Action a formé, en 1997-1998, 42 éducateurs pendant 6 mois au Centre de formation à la pédagogie active de Dapaong. Le principe est une formation alternée : 15 jours au CFPA et 15 jours en classe. Pour la rentrée 1998-1999, 33 éducateurs supplémentaires ont été recrutés et formés dans les mêmes conditions pour assurer dans la langue ben les deux niveaux de classe CP1 et CP2. La formation est assurée par des pédagogues d'une autre ONG, le GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), qui ont formé quatre coformateurs togolais.

9. « *Le Novateur* », bulletin de liaison du mouvement des enseignants novateurs, BP 534, Kara (Togo), n°7, septembre 1999.

Tableau 37. Emploi du temps des enfants de CP1 et CE1 – EDIL Molbagou (Aide et Action)

	CP1	CE1
7h30 - 8h	Activités physiques	Activités physiques
8h - 8h15	Lavage des mains	Lavage des mains
8h15 - 8h30	Entretien en langue ben	Entretien en français
8h30 - 9h	Lecture	Lecture
9h - 9h15	Français oral	Ecriture
9h15 - 9h30	Pause – lavage des mains	Pause – lavage des mains
9h30 - 10h15	Mathématiques	Mathématiques
10h15 - 10h30	Ecriture	Français oral
10h30 - 10h45	Pause – lavage des mains	Pause – lavage des mains
10h45 - 11h15	Lecture	Lecture
11h15 - 11h45	Dessin, contes, poésie, chant	Histoire, géographie, sciences ou chant, contes et poésie
11h45 - 12h	Bilan journalier (le vendredi : conseil de classe)	Bilan journalier (le vendredi, conseil de classe)

Les activités du CFPA concernent une large variété de disciplines : transcription de la langue ben, lecture, écriture, français oral, chant, comptines, maths, activités d'éveil, confection de matériel pédagogique à partir de matériaux disponibles dans le milieu.

En mathématiques, les élèves bénéficient de l'utilisation systématique de la comptine, du jeu, du dessin, du mime pour la topologie, la numération et la géométrie. En CP2, la rentrée s'effectue en français : pendant un mois, les enfants travaillent uniquement sur du français oral en vue de l'acquisition du langage avec un appui écrit de quelques mots globaux.

Selon le principe de la formation en alternance, les enseignants en poste sont répartis en trois groupes ; les stagiaires (les futurs enseignants) constituent un quatrième groupe. Chaque groupe est en formation une semaine par mois environ. Le groupe 1, qui comprend les enseignants de CP1, reçoit 9 semaines de formation

par an, le groupe 2 (enseignants du CP2) 8 semaines de formation et le groupe 3 (enseignants du CE1) 6 semaines de formation ; le groupe des stagiaires, 9 semaines de formation. Pendant la formation de l'un des groupes, les enseignements sont assurés par le groupe inférieur. Les enseignants du CP2 assurent le CE1 lorsque ces derniers sont en formation, et ainsi de suite, les stagiaires remplaçant les enseignants de CP1 pendant leur formation. Ainsi, en quatre ans, chaque enseignant aura reçu 32 semaines de formation (soit l'équivalent de 8 mois). La formation a lieu le matin uniquement, l'après-midi étant réservé au travail personnel.

Des évaluations régulières sont conduites dans les EDIL soutenues par les ONG : dans les écoles ayant introduit récemment la pédagogie active, des tests de lecture et d'écriture, de graphisme et de calcul ont été conduits auprès des élèves concernés. En 1998, sur les 805 élèves évalués, 759 ont réussi les test de niveau, soit 94 % de réussite¹⁰.

En CP1 (485 enfants testés), les taux de réussite sont de 78,35 %. Les résultats sont meilleurs en calcul (78,55 %,) qu'en écriture (74,8 %). En CP2, (691 enfants testés), les taux sont encore bons : 69,4 %, meilleurs en calcul (73,37 % de réussite) qu'en lecture (60,05 % de réussite).

10. Aide et Action. 1998. *Rapport d'activité 1998*.

Tableau 38. Évaluation 1999 des CP1 des EDIL soutenues par Aide et Action dans la région des savanes

N° ÉCOLES	Inscrits à partir de 6 ans		Présents à l'évaluation		Lecture				Calcul				Total lect + calcul Moyennes ≥ 9 admis												
					Notes < 9		Notes ≥ 9		Notes < 9		Notes ≥ 9														
					G	F	T	G	F	T	G	F			T	G	F	T							
1 Babogou	15	14	29	12	15	27	1	4	5	11	11	22	2	4	6	2	4	6	9	11	20				
2 Djapioug	23	11	34	12	8	20	1	3	4	11	5	16	2	1	3	2	1	3	10	7	17	11	6	17	
3 Djatoudjéna	16	16	32	15	10	25	11	10	21	4	0	4	4	8	10	18	8	10	7	7	0	7	6	0	6
4 Ghanwaga	15	13	28	10	17	27	1	3	4	9	14	23	1	0	1	1	0	1	9	17	26	9	16	25	
5 Kloumatik	19	21	40	5	16	21	2	5	7	3	11	14	1	5	6	6	1	5	4	4	11	15	3	11	14
6 Kpédjak	16	15	31	16	9	25	3	4	7	13	5	18	0	0	0	0	0	0	16	9	25	16	9	25	
7 Kpempiong 1	11	08	19	5	10	15	0	3	3	5	7	12	0	2	2	2	2	2	5	8	13	5	8	13	
8 Kpempiong 2	14	11	25	9	8	17	3	5	8	6	3	9	3	4	8	8	4	4	5	4	9	6	4	10	
9 Konkongbane	11	20	31	11	17	28	1	2	3	10	15	25	1	4	5	5	1	4	10	13	23	10	13	23	
10 Konkongou	15	19	34	11	17	28	5	8	13	6	9	15	4	9	13	13	4	9	7	8	15	6	8	14	
11 Loguédé	04	13	17	5	12	17	0	1	1	5	11	16	0	0	0	0	0	0	5	12	17	5	12	17	
12 Magou	24	11	35	13	3	16	2	1	3	11	2	13	3	2	5	5	3	2	10	1	11	11	2	13	
13 Molbagou 1	25	16	41	12	5	17	1	2	3	11	3	14	6	4	10	10	6	4	6	1	7	8	2	10	
14 Molbagou 2	14	09	23	12	8	20	0	0	0	12	8	20	2	0	2	2	0	0	10	8	18	10	8	18	
15 Naboale	22	07	29	9	7	16	5	2	7	4	5	9	2	0	2	7	2	0	7	7	14	6	5	11	
16 Nacré	11	12	23	10	13	23	1	3	4	9	10	19	3	3	6	6	3	3	7	10	17	9	11	20	
17 Nagdate 1	17	19	36	15	18	33	2	3	5	13	15	28	0	0	0	0	0	0	15	18	33	15	18	33	
18 Nagdate 2	20	18	38	14	15	29	3	6	9	11	9	20	5	4	9	9	5	4	9	11	20	9	11	20	
19 Nakorgou	08	08	16	4	4	8	0	0	0	4	4	8	0	0	0	0	0	0	4	4	8	4	4	8	
20 Nalongue	15	06	21	9	6	15	2	1	3	7	5	12	1	0	1	1	0	1	8	6	14	9	6	15	
21 Nayengue	07	03	10	7	5	12	1	0	1	6	5	11	1	0	1	4	1	0	6	5	11	6	5	11	
22 Séou-Sambiani	14	14	28	12	14	26	5	4	9	7	10	17	2	2	4	10	12	22	10	12	22	8	11	19	
23 Sintoti	11	09	20	6	5	11	0	0	0	6	5	11	0	0	0	6	5	11	6	5	11	6	5	11	
24 Wangbane	19	12	31	7	2	9	1	1	2	6	1	7	2	0	2	5	2	7	5	2	7	5	2	7	
TOTAL	366	305	671	241	244	485	51	71	122	190	173	363	50	54	104	191	190	381	192	188	380	192	188	380	
POURCENTAGE	54,54	45,45	-	65,84	80	72,28	21,16	29,09	25,15	78,83	70,90	74,84	20,74	22,13	21,44	79,25	77,86	78,55	79,66	77,04	78,35	79,66	77,04	78,35	

Tableau 39. Évaluation 1999 des CP2 des EDIL soutenues par Aide et Action dans la région des savanes

N° ÉCOLES	Initiaux à 6 ans			l'évaluation			Lecture						Calcul						Total lect + calcul		
	G	F	T	G	F	T	Notes < 9			Notes ≥ 9			Notes < 9			Notes ≥ 9			G	F	T
							G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T			
1 Babogou	14	24	38	13	24	37	01	10	11	12	14	26	03	09	12	10	15	25	10	12	22
2 Djapioug	30	16	46	26	15	41	13	07	20	13	08	21	06	03	09	20	12	32	17	11	28
3 Djatoudjéna*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Gbanwaga	20	20	40	20	19	39	09	08	17	11	11	22	01	02	03	19	17	36	17	16	33
5 Kloumatik	19	21	40	16	20	36	05	08	13	11	12	23	03	05	08	13	15	28	12	16	28
6 Kpédjak	23	16	39	21	14	35	16	11	27	05	03	08	13	06	19	08	08	16	06	06	12
7 Kpempiong 1	26	13	39	22	09	31	12	06	18	10	03	13	11	07	18	11	02	13	11	02	13
8 Kpempiong 2*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Konkongbane	22	27	49	20	23	43	08	18	26	12	05	17	05	11	16	15	12	27	14	10	24
10 Konkongou	22	19	41	21	20	41	07	13	20	13	08	21	04	07	11	16	14	30	11	15	26
11 Logué	22	12	34	22	11	33	01	06	07	21	05	26	02	03	05	20	08	28	21	06	27
12 Magou	24	11	35	17	06	23	00	00	00	17	06	23	01	01	02	16	05	21	17	06	23
13 Molbagou 1	20	20	40	18	12	30	04	05	09	14	07	21	08	06	14	10	06	16	11	07	18
14 Molbagou 2*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 Naboale	33	07	40	32	07	39	22	03	25	10	04	14	15	02	17	17	05	22	15	04	19
16 Nacré	21	19	40	20	17	37	12	10	22	08	07	15	08	04	12	12	13	25	12	10	22
17 Nagdate 1	21	19	40	20	17	37	07	10	17	13	07	20	03	04	07	17	13	30	17	10	27
18 Nagdate 2*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19 Nakorgou	12	20	32	15	09	24	04	08	12	05	07	12	05	03	08	04	12	16	05	11	16
20 Nalongue	25	16	41	19	13	32	09	08	17	10	05	15	04	05	09	15	08	23	14	06	20
21 Nayengue	20	22	42	20	18	38	05	02	07	15	16	31	07	04	11	13	14	27	15	16	31
22 Séou-Sambiani	22	13	35	22	13	35	02	00	02	20	13	33	04	00	04	18	13	31	19	13	32
23 Sintoti	21	18	39	23	10	33	01	01	02	22	09	31	01	01	02	22	09	31	22	09	31
24 Wangbane	36	19	55	23	14	37	09	05	14	14	09	23	04	03	07	19	11	30	16	12	28
TOTAL	453	352	805	410	281	691	147	139	286	256	119	415	108	86	194	295	212	507	282	198	480
POURCENTAGE	56,27	43,72	-	93,18	84,38	89,39	35,85	49,46	41,38	62,43	42,34	60,05	26,34	30,60	28,07	71,95	75,44	73,37	69	70,46	69,46

* Écoles ouvertes en année 2 (pas de CP2).

Efficacité de la réponse communautaire à la demande sociale d'éducation

Les EDIL sont créées par les communautés dans les villages qui ont perdu l'espoir de voir l'administration scolaire ouvrir une école primaire publique. L'initiative et la gestion de l'école reposent sur la communauté villageoise qui, sous l'autorité du chef de village, désigne à cet effet un comité de gestion ou comité de parents. Un effort financier sensible est consenti par l'ensemble des villageois (et pas seulement les parents d'élèves) pour financer le salaire des enseignants soit en totalité, soit en partie.

Les comités de parents d'élèves (CPE)

Ayant souci de faire en sorte que l'EDIL ressemble le plus possible à l'EPP, l'organisation des parents d'élèves des EDIL est largement calquée sur le modèle de l'école officielle. Mais les rôles sont différents : dans les écoles publiques, l'APE vient en complément de ce que fait l'État. Elle peut réparer une salle de classe en mauvais état, construire un apatam ou un bâtiment en dur, recruter ou payer un enseignant (moniteur villageois) par des cotisations parallèles. Elle n'intervient pas directement dans le fonctionnement de l'école. Dans les EDIL, le comité de parents porte la responsabilité entière de la création, du financement et de la gestion de l'école. Mais ses moyens sont inférieurs, les personnes alphabétisées étant peu nombreuses dans les petits villages où sont érigées les EDIL. Dans la plupart des cas, il n'existe pas de statuts écrits pour les associations de parents d'élèves des EDIL ; ce sont des associations de fait, mais, investies de la reconnaissance de la communauté, elles deviennent interlocutrices des autorités, elles ont autorité sur les enseignants et sont responsables de la gestion financière.

Selon les villages, nos interlocuteurs mettent en avant tantôt le comité de parents, constitué au moment de la création de l'EDIL, qui

comprend un nombre restreint de membres (9 à Païo et à Molbagou : 3 femmes et 6 hommes), tantôt l'association de parents d'élèves (APE) qui comprend tous les parents. Il y a toujours un président, un secrétaire et un trésorier, parfois des suppléants (Molbagou). On voit rarement des femmes à ces postes de responsabilité. « Les femmes ne sont pas allées à l'école, elles ne peuvent faire partie du bureau. » (Molbagou).

Dans la plupart des cas, les mêmes responsables sont en place depuis la création du comité. À Païo, on a changé le président et quelques membres du comité parce qu'« ils ne sont pas assez impliqués, ils ne viennent pas ». Un seul comité (Molbagou) dit préparer un budget prévisionnel des salaires des enseignants.

Aux assemblées générales, tous les parents sont invités, hommes et femmes. Les décisions sont prises collégalement, par consensus (le plus souvent) ou à la majorité.

La légitimité du comité de parents et son articulation avec les autorités du village paraissent bien établies. On n'a pas rencontré de comité paralysé par des divergences et des dissensions internes. Les décisions semblent prises en réalité dans la logique de l'organisation sociale traditionnelle, ce qui relativise les conséquences de l'absence de documents requis pour les comités de parents d'élèves (cahier de procès-verbaux de réunions, cahier de gestion).

Les activités du CPE

Ses activités sont les suivantes : sensibiliser les parents pour envoyer les enfants à l'école ; recruter les nouveaux enfants en CP1 ; collecter les cotisations, assurer la rémunération du maître, construire et entretenir les salles de classe (en banco, ou sous apatam), ou participer à la construction du bâtiment en dur (matériaux, main-d'œuvre), financer et superviser la fabrication des tables-bancs,

construire les logements des maîtres (Bombengou), recruter les enseignants, contrôler leur présence ; convoquer les parents aux réunions ou encore « organiser la propreté, donner des conseils aux enfants » (Zoti-Kpota), résoudre les problèmes entre les maîtres et la structure d'appui (le CARTO à Bombengou). Lorsque l'enseignant n'est pas du village, le comité doit veiller à son installation. À Bombengou, les comité s'enorgueillit d'avoir construit 6 logements pour les maîtres qui, tous, proviennent d'autres préfectures. En outre, le comité assure à tous les enseignants un terrain cultivable.

Les débats et les divergences sont assez fréquents et portent surtout sur les travaux communautaires et le paiement des cotisations. À Païo, ces questions ont suscité de chaudes discussions (« On peut mettre trois heures sur certains points. ») : à propos de l'organisation des travaux collectifs de réparation de l'école, la difficulté vient de ce que « certains ne veulent pas venir ; le jour de la réunion, ils étaient tous d'accord, mais ils ne viennent pas le jour du travail ». L'autre sujet est la fixation du montant des cotisations volontaires des parents : « La cotisation parallèle était trop élevée. »

Efficacité d'une gestion pragmatique malgré la faiblesse de la gestion financière formelle

Les communautés qui ont mis sur pied des EDIL sont celles qui ont réussi, avec les moyens du bord, à faire face aux frais d'investissement et de fonctionnement par des moyens très variés : sélection d'un jeune du village, presque bénévole, mais qui ne peut se soustraire à la demande et à la pression de sa famille et de sa communauté ; recrutement d'un jeune diplômé chômeur ; démarche auprès d'une ONG pour qu'elle s'implique dans le financement de l'école du village.

Les rémunérations en numéraire des maîtres sont très variables et souvent faibles (de 5 000 à 15 000 FCFA par mois) et les retards de

paiement fréquents, car les villageois ne disposent de liquidités qu'après les récoltes. Mais leur faible niveau et l'irrégularité dans leur versement peuvent être partiellement compensés. Généralement, les comités de gestion affectent à l'enseignant un champ où ce dernier fait travailler ses élèves une demi-journée à une journée par semaine. Des adultes l'aident pour les gros travaux saisonniers. Cela fait de l'enseignant un pluri-actif enseignant-agriculteur. Originaire du milieu, souvent du village même lorsque l'EDIL n'a pas de soutien externe, l'enseignant est très bien intégré socialement au village où il s'est parfois marié. Il n'y a pas de grève dans les EDIL et les enseignants ne sont encore ni organisés, ni syndiqués. Le contrôle de l'assiduité de l'enseignant est quotidiennement assuré par les comités de gestion.

Les comités de parents d'élèves peinent à présenter une situation claire de la situation financière de l'école. Il existe en principe un cahier de gestion tenu par le secrétaire. Mais dans la pratique, on ne nous l'a jamais montré.

Les cotisations scolaires sont un sujet difficile qui est détaillé plus bas, dans la section sur le financement de l'école communautaire.

La formation des membres des comités de parents

L'efficacité de la gestion de l'EDIL repose sur la cohésion et les capacités de ses membres.

Le niveau scolaire des membres de CPE est dans l'ensemble faible : à Païo, 2 membres sur 9 ont été scolarisés, dont le secrétaire ; à Dagbati Kpedji le président est du niveau 1^{re} et le secrétaire du niveau 3^e ; en outre, 2 femmes membres ont été scolarisées au niveau primaire. À Molbagou, 3 membres ont fréquenté l'école primaire, et le secrétaire a fait des études secondaires. À Zoti-Kpota, 1 président est titulaire du CEPD, certains membres sont allés jusqu'au CM2 ; à Tchekpo-Djibé, seul le secrétaire est allé jusqu'au CM2.

Les formations organisées à l'intention des responsables et des membres des CPE sont rares. À Paio, l'UNICEF a formé les responsables du CPE en deux jours. Il n'y a pas eu de formation à Dagbati-Kpedji, ni à Bombengou ou à Tchekpo-Djibé. À Molbagou, le trésorier du CPE est un comptable professionnel (Togo Farma). L'ONG Aide et Action a organisé une semaine de formation en coanimation pour les membres du bureau. À Bombengou, l'entretien a pu avoir lieu en français avec les membres du comité de parents, qui ont tous été scolarisés en primaire et dont certains sont allés au collège. Le secrétaire a étudié jusqu'en seconde et le trésorier jusqu'en 3^e.

Les partenariats communautaires sont déterminants

La vitalité de l'école dépend beaucoup des partenariats que le village réussit à construire autour de l'EDIL :

Partenariat avec d'autres villages : la réunion des forces et des ressources permet de créer une école mieux organisée plutôt que deux petites qui resteraient fragiles. Mais c'est un processus difficile, et les rivalités entre clans et entre chefferies locales compliquent les choses.

Partenariat avec l'IEPD pour faire connaître l'EDIL, attirer l'attention de l'inspecteur ou de ses conseillers pédagogiques de manière que l'EDIL soit connue et soutenue (manuels scolaires, tables-bancs, invitation des enseignants pour le recyclage pédagogique). Les APE recherchent des appuis auprès de l'IEPD, avec l'objectif d'obtenir une transformation de l'EDIL en école primaire publique, qui se matérialiserait par la nomination d'un enseignant fonctionnaire.

Partenariat avec une ONG ou une mission. Lorsque l'EDIL peut obtenir l'appui d'une ONG, l'APE bénéficie d'appuis essentiels : une formation sur la gestion, une étude du milieu qui permet à la communauté d'appréhender et d'objectiver la situation d'ensemble,

les atouts et les contraintes du milieu, et de construire une stratégie que recevra les appuis financiers nécessaires (lancement d'activités génératrices de revenus ; constitution de groupements).

Partenariat à construire avec les futures communes rurales : Les communes rurales ne sont pas encore en place au Togo. Mais lorsque viendra l'heure, il sera essentiel pour l'APE de bien s'articuler avec la commune et de contribuer à ce que les élus des communes s'intéressent à l'ensemble des écoles de la commune et se mobilisent pour elles.

Vers une fédération des APE

Il n'existe pas de partenariat avec d'autres comités de parents. Cela pourrait se réaliser au sein d'une fédération des associations de parents d'élèves des EDIL. Les fédérations de parents d'élèves des écoles primaires publiques n'accordent que peu ou pas d'intérêt aux EDIL. Les APE des EDIL pourraient s'organiser au niveau de chaque inspection pour faire entendre leur voix, et s'engager dans une relation de partenariat avec les inspections et les autorités préfectorales.

La cellule école-milieu

La cellule école-milieu est destinée à intégrer la dynamique éducative de l'école aux préoccupations du milieu et à impliquer ses forces vives dans le renforcement et la pérennisation de l'école. La cellule rassemble généralement les enseignants, les responsables du comité de parents d'élèves, le chef de village, les élus de la commune, les agents de l'État intervenant dans le milieu, les agents des organismes d'encadrement des activités agropastorales.

Dans les 24 villages dont elle soutient l'EDIL, Aide et Action a stimulé la création de cellules école-milieu (CEM), qui ont contribué

à diverses réalisations : construction d'abris, de logements pour les éducateurs, cantines, terrain de jeux, plantations. Un plan sur cinq ans de développement d'écoles est élaboré en concertation avec tous les acteurs du milieu.

Tableau 40. Synthèse du plan d'action sur cinq ans de l'EDIL de Molbagou (1997-2001)

ACTIVITÉS	BÉNÉFICIAIRES
Fonds rotatif pour les activités génératrices de revenus :	
Élevage de volailles	1 groupement
Stockage et commercialisation de céréales	1 groupement
Elevage d'ovins	4 groupement
Champ scolaire	Élèves et enseignants
Allègement des tâches :	
Cantine scolaire	Élèves
Moulins (2 unités)	APE/CPE + groupement
Agroforesterie	Population
Transport animal	2 groupements
Éducation parentale :	
Formation des enseignants à l'éducation parentale	Enseignants
Sensibilisation des familles sur les « traditions, dots, mariages précoces »	Population
Sensibilisation sur la scolarisation des enfants au bon âge	Population
Sensibilisation sur les discriminations filles/garçons	Population
Sensibilisation sur les PTNB	Population
Formation, recyclage du CPE	Population
Planning familial	Population
Alphabétisation	Population
Construction et équipement :	
Construction de bâtiments scolaires	Population
Équipement en mobilier	Élèves et enseignants
Divers :	
Subventions aux cotisations scolaires	APE
Dotations en fournitures scolaires	Élèves
Compostage	Élèves
Construction de logements pour enseignants	Enseignants
Reboisement à l'école	Élèves

Un plan d'action est la traduction d'une démarche volontariste, qui intègre les composantes complémentaires nécessaires au succès du projet éducatif. Sa préparation est en soi un processus de formation et de concertation très important. Pour sa réalisation sont mobilisés les divers acteurs villageois et les partenaires intervenant dans le milieu. C'est une étape fondamentale de gestion prospective nécessaire pour asseoir la viabilité des actions éducatives entreprises par le village.

V. COÛT ET FINANCEMENT DES EDIL

La structure des coûts d'une EDIL varie considérablement selon la nature des infrastructures et des équipements, la nature de la formation initiale et continue des enseignants, l'existence et l'intensité de la supervision pédagogique.

Les investissements

La nature et le coût des infrastructures et des équipements varient selon qu'ils ont été financés par les communautés ou par une aide financière externe. Lorsqu'elles sont exclusivement à la charge des communautés, les salles de classe sont faites d'une paroi en banco et d'une toiture de paille de riz ou de mil posée sur une grossière charpente de bois. Le coût de ces infrastructures en banco est estimé par les villageois entre 100 000 et 300 000 FCFA pour 3 ou 4 classes en banco recouvertes de paille.

Les coûts des infrastructures en dur sont beaucoup plus importants : la construction d'un bloc de trois classes en béton armé recouvertes de tôle varie de 9 000 000 à 13 000 000 de FCFA selon les entrepreneurs.

L'ONG Aide et Action préconise des formules intermédiaires : le bâtiment en terre compressée (environ 7 millions de FCFA pour un bloc de 3 classes équipées), ou l'apatam évolutif, dont le module de base (3 classes) combine les éléments structurels¹¹ (parpaings de ciment et béton armé) assurant la solidité et la longévité de l'édifice et des éléments de remplissage en matériaux locaux très bon marché

11. Fondations, sols, piliers, toiture sont en dur : 2 murs de parpaings encadrés par des piliers reliés par un chaînage en béton armé supportent la structure du toit.

(banco), ce qui réduit le coût du bâtiment (5 millions de FCFA pour un bâtiment de 3 classes avec mobilier).

Les tables-bancs varient également de 8 000 à 16 000 FCFA par unité. Les troncs aplanis qui servent de bancs et de tables dans les écoles à la charge des communautés ont un prix de revient très inférieur (1 000 FCFA par unité).

Le fonctionnement annuel

Les dépenses récurrentes annuelles sont en général trop lourdes pour qu'il soit possible de scolariser tous les enfants d'une communauté.

Le coût des manuels scolaires peut être estimé à 5 000 FCFA par enfant pour deux manuels (lecture et calcul). Le lot de fournitures scolaires peut être estimé entre 2 500 et 3 500 FCFA par enfant selon la classe. Le coût de l'enseignant varie de 10 000 à 25 000 FCFA par mois.

Le tableau ci-contre détaille le coût moyen, d'une EDIL (infrastructure amortie sur cinq ans et fonctionnement annuel). Une classe revient en moyenne à 721 000 FCFA. Pour une EDIL moyenne de 3 classes (banco et paille) et trois maîtres, le montant de l'investissement et d'une année de fonctionnement s'élève donc à 2 163 000 FCFA ; le coût annuel par élève et par an est évalué à environ 12 000 FCFA (fonctionnement et amortissement de l'investissement).

Dans le tableau ci-contre le *coût de fonctionnement d'une classe pour un an est évalué à 385 000 FCFA.*

Ces frais sont à la charge de la communauté. La formation initiale et continue de l'enseignant et la supervision pédagogique ne sont

pas incluses dans ce calcul car elles ne sont pas prises en charge par la communauté.

Limites du financement communautaire

On mesure par là les limites dans le financement communautaire de l'éducation. Il est difficilement imaginable que des familles rurales aux revenus très modestes paient plusieurs fois les 12 000 FCFA que leur coûte en moyenne la scolarisation d'un enfant. Celle-ci restera nécessairement circonscrite à quelques enfants par famille et renforcera la différenciation sociale : les familles les plus riches scolariseront plus d'enfants.

Tableau 41. Synthèse du coût d'une EDIL

	Coût global par classe (en FCFA)	Coût par enfant (Moyenne EDIL : 1 maître pour 35 élèves**) (en FCFA)
Infrastructure sur 5 ans*	336 000, soit 68 000 par an	
Bâtiment banco/paille	100 000, soit 20 000 par an	571
Table-banc	216 000, soit 44 000 par an	1 257
Tableau + table + chaise	20 000, soit 4 000 par an	114
Fonctionnement sur 1 an (2 ans pour les manuels)	385 000, soit 340 000 par an	
Fournitures pour le maître	10 000 par an	286
Manuels : 1 livre de maths + 1 livre de français pour 2 élèves	90 000 soit 45 000 par an	1 287
Fournitures	105 000 par an	3 000
Rémunération de l'enseignant (18 000 par mois x 10 mois)	180 000 par an	5 143
TOTAL	721 000	11 658

* Infrastructures amorties sur 5 ans.

** Moyenne nationale pour les EDIL.

Manuels scolaires amortis sur deux ans.

Le tableau ci-dessus présente un coût moyen théorique par classe. Lorsque l'école n'a aucun soutien externe, les familles ont tendance à réduire presque tous les postes d'infrastructure et de fonctionnement et à limiter l'école à trois apatams fonctionnant en double niveau. L'augmentation des effectifs dans les classes de seconde partie de cycle permettrait d'abaisser les coûts unitaires, mais réduirait la qualité en raison des conditions matérielles et du manque de formation des enseignants.

Tableau 42. Synthèse comparée : estimations des coûts des écoles communautaires (valeurs en FCFA)

	Dagbati-Kpedji	Païo	Zoti-Kpota	Tchekpo-Djibé	Molbagou
Bâtiment	Banco : 200 000 pour 5 salles de classe, soit 40 000 par classe	Chaque famille fournit une brassée de paille	3 salles en banco couvert de paille : 105 000 soit 35 000 par salle	4 salles : apatam couvert de paille : 310 000 : 60 000 100 000 150 000	3 500 000 pour 3 classes en apatam évolutif ; 3 000 000 pour un autre bâtiment d'une classe en dur
Tables-bancs et mobilier	Des tables-bancs dans toutes les classes, pas de bureaux : 1 240 000	16 00 : tables- bancs 2 places fournis par l'inspection. Tables-bancs pour CE2, CM1, CM2. Troncs d'arbres pour CP1, CP2, CE1	3 tableaux : 10 000 3 tables + chaises : 12 000	11 tables-bancs : 88 000 34 bancs avec planche grossière pour écrire : 34 000	Tables-bancs pour tous les élèves : 1 300 000
Manuels scolaires (valeur estimée à 2 500 par unité)	Pas de manuels	150 livres fournis par l'inspection : 370 000	366 livres fournis par l'inspection (valeur : 915 000)	40 livres fournis par les parents : 95 000	100 livres fournis par Aide et Action : 300 000
Fournitures scolaires	Les parents Estimation : CP : 2 500 par enfant CE : 3 500 par enfant CM : 3 500 par enfant	Les parents	Les parents fournissent : cahier + bic + ardoise + craie	Les parents fournitures : CM2 : 3 100 par enfant CP1 : 2 600 par enfant Total : 450 000	Aide et Action fournit un lot de base ; les parents complètent

Matériel didactique et pédagogique (fournisseur)	14 guides pédagogiques	10 guides pédagogiques matériel métrique	Plus de 20 guides (IEPD) matériel métrique dictionnaire	4guide matériel métrique dictionnaire	7 guides (Aide et Action) matériel métrique
Activités génératrices de revenus	Coupe et vente de paille pour les toitures : 35 000	Ristourne Sodoco : 62 000 en 1998-1999	On cultive un champ au profit de l'école ; on coupe de la paille vendue pour payer les enseignants : on fabrique des balais	Manioc, maïs, haricot 65 000 « les parents défrichent, les enfants cultivent »	Un moulin à céréales offert par Aide et Action pour l'APE

Tableau 43. Manuels et fournitures scolaires annuelles – EDIL de Tchekpo-Djibé

Fournitures pour le CE1			
	Quantité	Prix unitaire	Total FCFA
Cahier 200 p.	1	225	225
Cahier 100 p.	3	100	300
Cahier 50 p.	1	80	80
Ensemble géométrie	1	850	850
Règle			
Compas			
Equerre			
Rapporteur			
Ardoise	1	100	100
Craie (boîte)	3	250	750
Stylo bille	3	100	300
Livre de lecture	1	2 400	2 400
Livre de calcul	1	2 600	2 600
TOTAL			7 605
Fournitures pour le CM2			
	Quantité	Prix unitaire	Total FCFA
Fournitures :			
Cahier 200 p.	2	225	450
Cahier 100 p.	4	100	400
Cahier 50 p.	2	80	160
Ensemble géométrie	1	850	850
Ardoise	1	100	100
Craie (boîte)	3	250	750
Stylo bille	4	100	400
Manuels :			
Livre de calcul	1	2 600	2 600
Livre de lecture	1	2 400	2 400
TOTAL			8 110

Note : La majorité des élèves achète les fournitures mais pas les livres.

Le coût moyen de l'équipement scolaire

Tableau 44. Coût moyen du mobilier scolaire de l'ONG Aide et Action au Togo

Coût moyen en 1998 en FCFA	Banc-pupitre 2 places	Banc-pupitre 3 places	Bureau pied en bois	Chaise
Prix unitaire	10 880	13 600	23 095	7 823

Tableau 45. Coût moyen comparé des constructions scolaires de l'ONG Aide et Action au Togo

En milliers de FCFA 1997-1998	Bâtiment 3 classes + mobilier (tableau, tables-bancs, bureau et chaise pour le maître)			Bâtiment évolutif 3 classes + mobilier
	En dur	En dur + bureau	En terre compressée	2 murs et piliers en dur, 2 murs en banco
Matériaux	4 524	5 464	3 050	2 340
Main-d'œuvre	887	972	734	554
Matériel, outillage	74	74	74	21
Transport matériaux	618	618	618	275
Participation locale	591	603	378	229
Total coûts directs	6 694	7 731	4 854	3.519
Mobilier scolaire	1 298	1 331	1 348	1 306
Animation	-	-	465	173
Frais de gestion	1 004	1 090	-	-
Coût total participation comprise	8 996	10 152	6 667	4 998

Source : Rapport Aide et Action Togo, 1998.

Les ressources des EDIL

Les ressources mobilisées dans les villages

Il existe une cotisation scolaire officielle et obligatoire : l'*écolage*, fixé par les autorités éducatives au niveau des directions régionales¹² à des taux qui peuvent varier d'une région à l'autre (plus élevés dans la région maritime et moins élevés dans la région des savanes) et qui sont différents pour les garçons (1 350 FCFA par an) et les filles (1 050 FCFA par an). Ce différentiel est destiné à encourager la scolarisation des filles. Ces sommes sont versées au Fonds scolaire. Il semble que certaines EDIL contribuent au Fonds scolaire. Le Fonds finance manuels scolaires et fournitures pour les écoles. Aux EDIL reconnues par les IEPD, le Fonds peut reverser une certaine somme (jusqu'à la moitié du montant de l'écolage collecté dans le village). Par ailleurs, les EDIL doivent collecter des ressources pour rémunérer leurs maîtres par des cotisations parallèles¹³ dont le montant est décidé par les comités de gestion, après des discussions souvent difficiles. Parfois, par commodité le comité réunit en une seule cotisation l'écolage et la cotisation parallèle.

Les familles souvent ne peuvent payer qu'à l'issue des récoltes ; mais dans tous les villages visités les cotisations ne couvrent pas les coûts réels des enseignants, ce qui explique des arriérés importants, qui peuvent atteindre 9 mois. Dans certains villages la ristourne versée par la société de développement Sodoco apporte un indispensable complément.

Dans les villages visités, les ressources d'activités génératrices de revenus affectées à l'école se situent entre 35 000 et 60 000 FCFA. Elles proviennent d'activités collectives (coupe de tiges pour les

12. Cette cotisation était auparavant fixée par l'État au niveau central.

13. Les autorités éducatives accordent une autorisation préalable annuelle de prélèvement des cotisations parallèles.

toitures) ou de la ristourne versée à l'association des producteurs par des sociétés agrocommerciales cotonnières et arachidières (Sodoco a versé 62 000 FCFA au comité de parents de l'EDIL de Païo). À Dagbati-Kpedji, le groupement agricole Socodevi n'apporte aucune aide financière à l'EDIL.

À *Molbagou*, les cotisations scolaires sont fixées à un niveau sensiblement supérieur au niveau officiel de l'écolage : 1 830 FCFA pour les filles et 2 710 FCFA pour les garçons. Mais Aide et Action subventionne 40 % du montant demandé (selon un barème différencié : 60 % de la cotisation des filles des classes en langue ben et 50 % de la scolarisation des filles des classes à pédagogie classique ; 40 % pour les garçons des classes ben et 20 % pour les garçons des autres classes à pédagogie classique). Les parents ont payé globalement 1 850 FCFA par enfant, soit au total 351 820 FCFA pour l'année 1998-1999. Le montant global recueilli s'est élevé à 567 000 FCFA. Pour l'année scolaire 1998-1999, plus de 30 enfants n'ont pas cotisé. Les cotisations sont déposées au COPEC (coopérative d'épargne et de crédit). En outre, Aide et Action prend à sa charge les manuels scolaires et deux lots de fournitures scolaires remis au CPE en début d'année.

À *Païo*, existent deux cotisations :

- l'écolage officiel fixé à 1 100 FCFA pour les garçons et 800 FCFA pour les filles ; il vient d'être porté à 1 350 FCFA pour les garçons et à 1 050 FCFA pour les filles ;
- la cotisation parallèle de 250 FCFA par an et par l'élève.

Dans les faits, les parents ne paient qu'une seule fois : 1 550 FCFA par enfant scolarisé. La partie consacrée à l'écolage officiel est reversée au Fonds scolaire par le directeur qui reçoit les versements des parents. Une partie est restituée par l'inspection (environ la moitié

en 1998-1999). Mais la cotisation des parents de 1 550 FCFA en pratique n'est pas payée par tous les parents. Le taux de recouvrement est estimé par les enseignants à environ 45 % de 122 élèves, ce qui génère environ 85 000 FCFA pour l'année.

Le comité dit avoir collecté 65 000 FCFA de cotisations parallèles en 1998-1999. Les deux enseignants à la charge du village coûtent 20 000 FCFA par mois (2 fois 10 000 FCFA) sur 10 mois : soit 200 000 FCFA pour l'année. Ils se plaignent de n'avoir reçu que trois mois, soit 60 000 FCFA pour l'année scolaire 1998-1999. Par ailleurs, le village reçoit une ristourne de la société cotonnière Sodoco : 62 000 FCFA en 1998-1999.

À *Dagbati Kpedji*, une cotisation spéciale a été décidée pour les tables-bancs, fixée à 600 FCFA par élève et par an. Par ailleurs, tous les adultes du village doivent payer une cotisation parallèle de 500 FCFA par adulte. Le montant total des cotisations collectées pour l'année 1998-1999 atteint 86 000 FCFA.

À *Tchekpo-Djibé*, l'écolage est de 1 300 FCFA par enfant et la cotisation parallèle de 700 FCFA par adulte et par an. Les parents décident d'autres cotisations en fonction des besoins si l'écolage s'avère insuffisant. Dans ce village, l'écolage est géré par le directeur pour payer ses collègues.

À *Bombengou*, l'écolage est fixé à 1 000 FCFA pour les filles et à 1 400 FCFA pour les garçons, mais tout le monde ne paie pas. Il existe également une cotisation parallèle pour les dépenses prises en charge par le comité (piliers de bois pour les apatams, claies de bois pour les parois). L'an dernier le village a collecté 23 000 FCFA et dépensé 9 000 FCFA.

Le coût élevé des cotisations scolaires freine la scolarisation

Le montant des cotisations scolaires dans les EDIL (écolage et cotisations parallèles) s'ajoute aux dépenses pour les fournitures scolaires et constitue une charge trop lourde pour les familles. Rares sont celles qui peuvent scolariser le nombre d'enfants souhaité.

À *Tchekpo-Djibé*, en cas de défaut de paiement des cotisations scolaires, l'enfant termine l'année scolaire, mais est exclu à la rentrée suivante si les cotisations ne sont toujours pas acquittées. À *Molbagou*, les parents trouvent que le montant de la cotisation est trop élevé : « C'est élevé ; on ne peut pas envoyer les enfants à l'école », ce qui a conduit Aide et Action à mettre sur pied un système de subventions dégressives.

Au niveau national, les recettes de l'écolage ont rapporté environ 1,2 milliard de FCFA en 1998-1999 : le principe de répartition est de 30 % pour la région (appui aux écoles, frais d'entretien et de fonctionnement des inspections préfectorale et de la direction régionale, carburant, véhicule, toitures) et 70 % pour le fonds de soutien à l'éducation. (salaires des enseignants auxiliaires, manuels scolaires, infrastructures).

Lorsque l'EDIL obtient la nomination d'un enseignant, la direction régionale de l'éducation demande que l'écolage lui soit versé. La position de la DGPE est que la totalité l'écolage doit rester au sein du comité pour prendre en charge tous les enseignants. Un salaire de 15 000 à 17 500 FCFA leur serait versé à partir de l'écolage.

VI. ÉVOLUTION ET FINALITÉ : LES ASPIRATIONS DES ACTEURS DES EDIL.

Lors de l'enquête réalisée par l'IIEP en 1999, les différents acteurs de l'EDIL (comité de parents, parents d'élèves, enseignants) ont été invités à formuler leurs recommandations et leurs attentes prioritaires pour améliorer l'organisation, le fonctionnement, la gestion de l'école communautaire du village.

Les aspirations des comités de parents (CPE)

Les interlocuteurs des CPE mettent tous en avant leur souhait d'une aide externe pour l'investissement et le fonctionnement des EDIL :

- une aide pour la construction du bâtiment, son équipement lorsque l'école est un apatam provisoire ;
- une aide financière publique pour la prise en charge des enseignants ;
- de l'équipement pédagogique ;
- du matériel pour la santé scolaire (trousse à pharmacie).

Molbagou : former le comité de gestion pour bien gérer l'école ; (planification des cotisations et de l'équilibre budgétaire) ; poursuivre la formation des enseignants ; achever la construction des salles de classe¹⁴.

Tchekpo-Djibé : prise en charge des enseignants par l'État ; construction d'un bâtiment + tables-bancs + tableau ; construction d'un centre de santé + pharmacie villageoise.

14. Dans la conception des bâtiments construits par Aide et Action, les murs latéraux sont laissés à la responsabilité de la communauté qui en effectue à sa convenance le remplissage à l'aide de parpaings de banco.

Zoti-Kpota : construire un bâtiment, plus d'enseignants, du matériel de sport, tables-bancs, puits, toilettes et pharmacie à l'école.

Dagbati-Kpedji : construction de l'école.

Les aspirations des parents d'élèves

Elles sont assez voisines de celles des comités de parents :

- construction d'écoles ;
- aide de l'État au financement des salaires des enseignants ;
- ne pas payer plus d'écolage que le taux officiel.

Molbagou : espoir que se poursuive l'aide à l'école. « On a appelé nos grands frères d'Aide et Action et de l'État pour nous appuyer. » « Les parents paient trop d'écolage par rapport au tarif de l'État ; il faut baisser l'écolage. » La cotisation scolaire demandée à Molbagou est effectivement plus élevée que la cotisation officielle de l'État. »

Bombengou : le salaire des enseignants est insuffisant. « Il faut l'augmenter pour les encourager. » La communauté peut y participer en « leur donnant un bon terrain d'1 ou 2 ha à cultiver ». Ouvrir un collège : « Beaucoup de jeunes qui ont passé le CEPD ne trouvent pas de place au collège¹⁵. »

Zoti-Kpota : « Le paiement de l'écolage est une charge lourde qui s'ajoute au reste : habillement, fournitures scolaires, nourriture, cantine. » « Les parents voudraient faire des activités communautaires génératrices de revenu pour pouvoir investir dans l'évolution de l'école. »

Dagbati-Kpedji : « On voudrait la construction de l'école. »

15. Selon la DGPE, en 1999, près de 12 000 enfants admis au CEPD n'ont pas trouvé de place au collège.

Les aspirations des enseignants

Elles expriment un désir de professionnalisation et d'amélioration de leurs conditions matérielles :

- un bâtiment scolaire bien équipé ;
- amélioration des rémunérations, voire leur prise en charge par l'État ;
- une formation et un suivi pédagogiques réguliers, de la documentation ;
- améliorer le logement des enseignants ;
- pouvoir passer les examens professionnels et intégrer la fonction publique enseignante.

Molbagou : prise en charge effective de l'école par les parents : « Après la nomination d'un directeur fonctionnaire, les gens du comité des parents ont voulu se désengager » ; « On devrait abaisser l'écolage et le mettre au même niveau que dans les EPP (1 100 FCFA pour les garçons et 900 FCFA pour les filles) » ; « Il faudrait un suivi pédagogique plus régulier » ; amélioration des salaires ; des logements convenables pour les enseignants ; pouvoir passer les concours professionnels (le CFP) : « Les enseignants ont présenté le dossier pour passer les examens professionnels. Mais l'inspecteur n'a pas donné suite à ce jour. »

Bombengou : « Avoir des documents pédagogiques » ; « Créer une cantine scolaire pour que les filles viennent à l'école. Certains parents n'ont pas les moyens ; à la fin de l'année scolaire, il n'y a pas de repas de midi à la maison ; les enfants reviennent à l'école sans manger. Il y a encore beaucoup d'enfants non scolarisés dans le village par ignorance, à cause de la pauvreté, de l'organisation familiale (pâturage, travail des champs, dot, mariage précoce) ; les familles hésitent à faire une dépense de scolarisation en vain si la fille tombe

enceinte » ; « Pour scolariser tous les enfants, il faudrait de nouvelles salles de classes » ; le puits est tari (il n'y a pas de point d'eau à proximité de l'école) ; « Améliorer le logement en paille des enseignants. À la saison des pluies, cela se dégrade. Il n'y a pas de mobilier. »

Tchekpo-Djibé : les enseignants souhaitent leur prise en charge par l'État ; la construction d'un bâtiment scolaire ; du matériel scolaire pour les enfants ; un centre de santé, une pharmacie villageoise.

Zoti-Kpota : « On a besoin d'un vrai bâtiment et d'une armoire pour pouvoir ranger livres et cahiers dans la classe. »

Dagbati-Kpedji : les enseignants souhaitent la construction de l'école, de l'équipement, des tables-bancs, du matériel de sport, la création d'un programme de santé pour les enfants. Faire de l'EDIL une vraie école avec les infrastructures et les équipements nécessaires, et des enseignants professionnels qui ne soient pas à la charge de la communauté.

Il existe une forte demande pour que l'État apporte un appui véritable et durable, en particulier à *Tchekpo-Djibé* qui n'a aucun soutien externe. Les enseignants souhaitent une reconnaissance, un statut, une amélioration de leurs conditions de travail.

Profil de sortie attendu par les partenaires de l'EDIL

Quel est le profil de sortie attendu par les parents ? Quelle est la finalité de l'école ? Les parents expriment la préoccupation que leurs enfants puissent acquérir de bonnes bases dans l'enseignement primaire et qu'ils puissent ensuite évoluer vers une formation professionnelle ou poursuivre leurs études dans l'enseignement général. Les parents regrettent le fait que, faute de formation de base,

leurs enfants ne trouvent pas d'emploi dans la région et partent comme saisonniers agricoles en Côte d'Ivoire, une migration qui fait d'eux des « délinquants ».

Bombengou : « Beaucoup de jeunes vont travailler en Côte d'Ivoire dans le coton.

(Natje) *Molbagou* : « Les jeunes qui partent en Côte d'Ivoire sont nombreux ce sont de « jeunes délinquants ». »

À *Molbagou*, un parent de CM1 : « L'apprentissage suppose le primaire » ; « il a pour objectif d'améliorer la production ». Ils accueillent avec intérêt l'idée des écoles relais pour apporter aux jeunes non scolarisés des connaissances de base et des savoir-faire. Les écoles relais fonctionnent de 14 à 17 heures pour les enfants de 8 à 20 ans non scolarisés pendant que les plus petits (scolarisés le matin dans l'EDIL) mènent les animaux aux champs. Un parent : « L'école relais doit apprendre le tissage aux enfants et leur apprendre à lire et écrire. »

À *Tchekpo-Djibé*, on met l'accent sur le lien entre l'école et l'apprentissage des *techniques culturelles* : « Savoir quand semer, les saisons, la rotation des cultures, la jachère, les associations de cultures, la sélection, les techniques d'élevage. »

À *Bombengou*, on s'inscrit plutôt dans une dynamique de poursuite des études dans le secondaire : « Au départ, il n'y avait qu'un bâtiment ; aujourd'hui il y en a 7. Pourquoi pas un collège dans le village ? À la fin du CM2, les enfants du village ne sont pas admis au collège de Pana, car ils sont trop âgés. »

Profil de sortie attendu par les enseignants

L'EDIL doit apporter les connaissances et les compétences de base pour préparer les enfants soit à leur insertion dans le milieu, soit à la poursuite d'études dans le secondaire. Il n'existe pas de différence significative avec les écoles primaires publiques, sauf lorsque la finalité de l'école et sa pédagogie privilégient l'insertion dans le milieu (Molbagou).

À *Tchekpo-Djibé*, le directeur, qui est aussi un agriculteur prospère, souligne l'importance de l'éducation fondamentale pour bien réussir en agriculture : « Une personne instruite produit plus que les autres. Jusqu'à 10 sacs de mil. » À *Molbagou*, les enseignants mettent en avant l'acquisition de compétences en vue de l'insertion dans le milieu : « Que l'enfant soit utile à sa communauté, qu'il sache calculer un rendement, faire une étude de faisabilité avant d'investir. » À *Bombengou*, les enseignants soulignent l'absence de perspective offerte après le CM2 : « Il faudrait des places en apprentissage », et les obstacles rencontrés pour les inscriptions au CEPD : « Beaucoup d'enfants n'ont pas d'état civil et ne peuvent s'inscrire aux examens. Il faut un jugement supplétif pour obtenir l'état civil ». Cette formalité est en effet obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux examens d'État.

On peut rapprocher ces formulations de celles qui ont été recueillies dans d'autres EDIL du Togo dans le cadre de l'étude sur les EDIL réalisée en 1996 (Banque mondiale et DGPE) : « Si les enfants sont instruits, on ne pourra pas les tricher » ... « C'est le bic qui nous ouvre les yeux » ; « Ceux qui nous ont chassés se disent instruits, nous ne voulons pas que nos enfants soient chassés un jour » ; « Je veux que mes enfants puissent se faire comprendre par les infirmiers s'ils doivent se faire soigner à Lomé, moi je ne parle pas la même langue. Je serais mal soignée¹⁶. »

16. Les écoles d'initiative locale au Togo, *op. cit.* p.8.

Voici comment un responsable de mission catholique voit les motivations des parents pour créer leur école : « Nous ne voulons plus être exploités ; nous ne voulons plus que les informations officielles passent par des intermédiaires ; nous voulons avoir des personnalités qui puissent participer aux décisions nationales ; ils se rendent compte que pour toute évolution, même au niveau de l'agriculture, il faut être lettré¹⁷. »

Stratégies éducatives des familles différenciées

Les stratégies éducatives des familles sont différenciées : *différenciées dans le temps* : la tendance est une volonté de scolarisation quasi systématique des enfants plus jeunes, contrastant avec une attitude très sélective dix ou quinze années plus tôt. *Différenciées selon la position de la famille dans la hiérarchie sociale* ; les familles plus aisées ont compris l'importance de l'« instruction » et le lien entre le savoir et le maintien d'une position sociale plus favorable ; les familles plus modestes ne voient pas toujours l'intérêt d'envoyer à l'école des enfants qui resteront affectés aux mêmes activités domestiques ou agropastorales que leurs parents ont apprises sans passer par l'école. *Différenciées selon les enfants d'une même famille* : pour des raisons diverses, leurs objectifs ne semblent pas être de scolariser tous les enfants, mais de donner une éducation formelle solide à une partie des enfants. La limitation des ressources contribue à déterminer ce choix. Cette stratégie sélective laisse de côté une partie des garçons et une grande partie des filles : « On n'envoie pas tous les enfants à l'école. On en laisse pour l'élevage, le pâturage, pour les champs » (*Molbagou*), car beaucoup de familles estiment encore qu'il n'est pas vraiment nécessaire – et qu'il est même risqué – de scolariser les enfants dont ils ont besoin pour travailler auprès d'eux. *Différenciées selon le sexe* : « Beaucoup d'enfants ne vont

17. *Ibid.*

pas à l'école, en particulier les filles. Quelqu'un va venir prendre la fille, l'épouser. Elle a une garantie de vie par le mariage. On ne peut pas prendre en charge tous les enfants. Priorité au garçon qui devra prendre l'épouse. À lui, il faut préparer l'avenir. C'est l'homme qui hérite » (*Tchekpo-Djibé*).

Les avis des parents sont partagés sur l'utilité de l'école pour des enfants appelés à rester au village dans les activités agropastorales : « Si on fait l'école « pour les Blancs »¹⁸, ça va. Si on la fait pour l'agriculture, ça ne va pas. » Pour d'autres parents au contraire : « Ceux qui sont instruits ont une meilleure production agricole. Celui qui va à l'école sait quand semer, la technique, il l'a apprise à l'école » (*Tchekpo-Djibé*).

Pour les enfants scolarisés, l'objectif des familles est le passage du CEPD et l'accès, si possible, à l'enseignement secondaire. On a signalé ailleurs dans cette étude l'absence d'innovation pédagogique dans la grande majorité des EDIL. Les enseignants soulignent la volonté des parents que leurs enfants inscrits à l'EDIL suivent une scolarité semblable en tout point à celle de l'école primaire officielle, qu'elle soit publique ou privée. Les parents souhaitent les mêmes programmes, les mêmes compositions, le même examen final, les mêmes horaires, la même organisation scolaire. La volonté de conformité avec le système officiel s'explique par le souci que leur(s) enfant(s) scolarisé(s) maîtrise(nt) les connaissances et les aptitudes requises pour vivre à la ville (chef-lieu de canton ou préfecture), pour se débrouiller dans la grande ville (Lomé), dans les relations avec l'Administration et les entreprises. La préparation aux migrations régionales internationales, qui drainent de nombreux jeunes de la région des savanes vers la Côte d'Ivoire, est un motif de plus pour demander une scolarisation formelle. La volonté de scolarisation est

18. Allusion à la période coloniale qui concerne en fait le système de l'administration togolaise.

dépendante des ressources disponibles. Dans la zone d'influence du CARTO (région des savanes), les responsables pédagogiques ont noté un net fléchissement, en 1998-1999, du nombre des inscriptions en CP1 en EDIL par rapport à la situation qui prévalait trois ou quatre années auparavant. Ils relient ce phénomène au contexte politico-économique que traverse le pays « La région des savanes est pauvre, en particulier la préfecture de Kpendjal. L'année passée a été difficile ; il n'y a pas d'argent. » Ils soulignent l'importance des abandons de filles vers le CM1.

Dans la région maritime, plus peuplée, plus développée en raison des productions agricoles, industrielles, des échanges économiques et de la présence de grandes villes (Lomé, Cotonou), la prise de conscience de la nécessité de scolariser le maximum d'enfants semble plus nette.

Les parcours de scolarisation présentés par des chefs de famille appartenant aux comités de parents montrent l'attitude discriminatoire à l'encontre des filles, mais également une *tendance à scolariser assez systématiquement les enfants plus jeunes*, ce qui n'était pas le cas de leurs aînés.

Encadré 1. Parcours de scolarisation des familles

Dans les EDIL de la région maritime :

À Tchekpo-Djibé (préfecture de Yoto), un chef de famille (22 enfants), cultivateur, scolarise 8 enfants dans l'EDIL (7 garçons et 1 fille), une fille au collège en 5^e; trois autres garçons mariés ont été scolarisés et 11 autres filles mariées n'ont pas été scolarisées. Une autre père a ses quatre enfants dans l'EDIL. Un troisième chef de famille a 2 enfants inscrits à l'EDIL ; un quatrième chef de famille n'a scolarisé que ses garçons (2 ont obtenu le CEPD et un est à l'EDIL) et aucune de ses filles (dont une est mariée et deux sont bonnes à Lomé). Un dernier chef de famille (27 enfants) n'a scolarisé que 2 de ses 10 garçons et aucune de ses 17 filles.

À *Zoti-Kpota* (Lac-Est), le premier chef de famille a scolarisé tous ses enfants en âge de l'être (4 garçons et 1 fille). À Zoti, la population est convaincue de l'importance de la scolarisation. Les parents estiment qu'il y a peu d'enfants non scolarisés dans le village.

À *Dagbati-Kpedji*, la présidente d'un groupement : « Le plus grand est marié, il n'est pas allé à l'école. Le deuxième n'a pas terminé, faute de moyens ; les troisième, quatrième et cinquième sont à l'école (CE1 et CM1). Les deux derniers vont aux champs avec moi. Mes moyens ne sont pas suffisants. J'attends que les aînés aident à payer pour les plus jeunes, afin qu'ils aillent tous à l'école. »

Dans la région des savanes :

À *Païo*, le président des parents d'élèves a 5 enfants sur 9 à l'école. Les trois plus grands, mariés, n'ont pas été scolarisés, un autre est trop jeune. Une autre famille de 5 enfants en a placé trois à l'EDIL, les 2 derniers sont encore trop jeunes. Un autre parent, enseignant à l'EDIL, a placé quatre enfants à l'école, le dernier, trop jeune, est à la maison.

À *Bombengou*, village où est sensible l'influence de la mission catholique, on note chez les membres des comités de gestion une aspiration à scolariser le maximum d'enfants. Dans une famille de dix enfants, 7 sont scolarisés à l'EDIL ; trois sont encore trop jeunes.

Dans une autre famille de 6 enfants, il y en a un au collège, 3 à l'EDIL et un autre, trop jeune, à la maison. Dans une autre famille de 8 enfants, trois sont à l'EDIL, 2 au collège, trois autres, trop jeunes, restent à la maison. Dans une famille de 5 enfants, trois sont à l'EDIL et deux, trop jeunes, à la maison.

À *Molbagou*, dans une famille de 12 enfants, tous sont scolarisés ; dans une autre famille de quatre enfants, tous sont à l'école ; dans une troisième famille de 7 enfants, 6 sont à l'école, un, trop jeune, est à la maison.

Cette inclination pour la scolarisation est logique de la part de chefs de famille membres des comités de parents des EDIL. Mais dans tous les villages visités, nos interlocuteurs ont souligné qu'il y a encore beaucoup d'enfants non scolarisés. L'insuffisance de ressources pour

une scolarisation onéreuse, l'éloignement (les hameaux écartés sont pénalisés) pèsent sans doute au moins autant que l'absence de perception de l'utilité de l'école. Les faiblesses de l'enseignement du premier degré au Togo (sélectivité, taux de redoublement élevés, programmes inadaptés pour une insertion dans le milieu à l'issue du primaire) contribuent à décourager les familles face à l'échec scolaire et à les éloigner.

VII. PERSPECTIVES DE CONSOLIDATION DE LA DYNAMIQUE DES EDIL

Les autorités éducatives du Togo ont compris qu'il était nécessaire d'apporter aux EDIL un soutien qui consolidera leur dynamique en évitant de trop alourdir les charges de l'État. On ne peut qu'insister ici sur l'urgence d'apporter une aide qui élargira l'accès et améliorera la qualité de l'éducation dispensée dans les EDIL

Forces et faiblesses des EDIL

Rappelons d'abord les principaux points forts et les faiblesses des EDIL.

Parmi les points forts, il faut retenir la forte implication de la communauté villageoise, le coût très faible d'investissement et de fonctionnement de l'école, les effectifs maîtrisés, la motivation des enseignants ; leur capacité d'autoformation, leur bonne insertion dans le village. Ces écoles de proximité, à taille humaine, contrôlées par le village, apportent une éducation de qualité honorable malgré la précarité des conditions et permettent de faire progresser les taux de scolarisation dans les zones les plus enclavées. L'existence de possibilités d'appui pédagogique (IEPD, ONG, mission) est un facteur clé de la qualité de l'éducation. Ces écoles contribuent efficacement à élever le taux de scolarisation.

Les points faibles : l'absence de formation initiale, de recyclage, et de supervision pédagogique dans les EDIL qui ne sont pas aidées. Les inspections, trop distantes, n'ont pas évalué les difficultés ni proposé des formations ciblées sur les difficultés spécifiques des

enseignants des EDIL. À terme, il existe un risque réel que ne s'essouffle la motivation des enseignants isolés, très mal payés, tant l'écart est grand vis-à-vis des maîtres des écoles primaires publiques. En outre, la charge financière d'une école à cycle complet pèse lourd sur les ressources du village. Une mauvaise récolte peut compromettre le fragile équilibre financier et provoquer une fermeture de l'EDIL. La charge financière qui pèse sur les familles est un frein sérieux à l'élargissement de la scolarisation. De nombreux enfants restent hors de l'école parce que leurs parents ne peuvent contribuer financièrement.

L'étude conduite par l'IPE, fin octobre 1999, a mis en évidence un ensemble de dispositions qui pourraient considérablement renforcer et pérenniser l'actuelle dynamique communautaire en faveur de l'éducation de base.

Les enjeux actuels de la consolidation des EDIL

La politique de renforcement des EDIL devrait éviter plusieurs écueils :

- la transformation systématique des EDIL en EPP et la prise en charge complète de leur fonctionnement par l'État, ce qui ne paraît ni souhaitable - car cela conduirait les familles à se désintéresser de leur gestion - ni financièrement possible alors que l'État cherche à limiter ses charges ;
- l'absence complète d'implication de l'État, qui laisserait les EDIL végéter, voire disparaître, en cas de mauvaise récolte et institutionnaliserait l'inéquité dans l'accès à l'éducation.

Il conviendrait de *préserver un certain nombre d'acquis essentiels* :

- la dynamique de la maîtrise communautaire d'un service de base essentiel ;

- l'efficacité de gestion d'une relation contractuelle entre le prestataire du service éducatif (les enseignants) et les bénéficiaires (parents et élèves) : pas d'absentéisme, obligation de résultat ;
- la présence dans les EDIL d'enseignants issus du milieu, bien intégrés dans le village ;
- la génération de financements complémentaires diversifiés pour l'éducation fondamentale (activités communautaires génératrices de revenus ; contribution des sociétés d'encadrement, activités agropastorales des enseignants qui génèrent un complément de rétribution).

Il faut *rapidement trouver des mécanismes de pérennisation des EDIL* pour les raisons suivantes :

- la volonté des familles de créer des écoles à cycle complet dans les villages exige au minimum trois enseignants, ce qui constitue une charge financière importante ; le retard de paiement, et les périodes impayées sont le signe d'un réel essoufflement des capacités financières communautaires qui peut se traduire par des fermetures d'écoles.
- Le niveau de la participation financière exigé des familles dans les EDIL entièrement à la charge de la communauté est un obstacle sérieux à la généralisation de la scolarisation.
- Les enseignants récemment recrutés ont accepté pendant quelques années les conditions précaires avec l'espoir d'être un jour reconnus et intégrés dans la fonction publique comme professionnels. Si cet espoir était définitivement ruiné, ne risquons-nous pas d'assister à des abandons d'enseignants ou à une mobilité des enseignants qui serait préjudiciable à la qualité pédagogique de l'EDIL (les comités de parents se résignant à ne recruter que des jeunes d'un niveau scolaire très bas) ?

- La nomination de directeurs enseignants fonctionnaires a créé un hiatus considérable dans les rémunérations. Pendant combien de temps les enseignants, qui auront entre-temps gagné de l'expérience, accepteront-ils ce décalage dans leurs rémunérations. Il est vrai que les EPP comptent également un nombre important d'enseignants auxiliaires et temporaires à la charge des familles.

Les pistes d'action

Dans le domaine de l'encadrement administratif des EDIL

Dans le domaine de l'appui administratif et pédagogique aux écoles communautaires et dans le domaine du partenariat, un effort important pourrait être fait pour la formation des enseignants des EDIL, pour leur encadrement pédagogique, pour la mise à disposition de matériel didactique. On encouragera également la professionnalisation des enseignants en favorisant leur accès aux examens professionnels, et en les faisant bénéficier d'avantages sociaux. Enfin, des aides financières ciblées soulageront les familles et remotiveront les enseignants. On pourra aussi envisager les actions suivantes.

- Affecter un directeur, fonctionnaire rémunéré par l'État, dans les écoles communautaires pour assurer l'encadrement pédagogique des enseignants recrutés et payés par le comité de gestion (extension d'une mesure déjà appliquée à petite échelle).
- Recruter, former et affecter des conseillers pédagogiques *en nombre suffisant* pour un suivi rapproché des EDIL¹⁹. Mettre des moyens adéquats (déplacement, manuels, etc.) à la disposition des conseillers pédagogiques pour le suivi pédagogique et administratif des enseignants des écoles communautaires.

19. Selon la DGPE, un inspecteur encadre en moyenne 200 enseignants et un conseiller pédagogique une centaine.

Apporter aux enseignants des EDIL de véritables prestations d'encadrement pédagogique par le biais des IEPD. Créer une obligation de visite régulière des EDIL par les inspections.

- S'assurer de la participation systématique des enseignants des EDIL (ou au moins de leur directeur) aux journées pédagogiques des IEPD. Concevoir des modules de recyclage intensif destinés spécifiquement aux enseignants des écoles communautaires non qualifiés (remise à niveau, connaissance des programmes, didactique des matières). Prévoir des formations spécifiques pour les directeurs des EDIL (gestion administrative et scolaire, encadrement d'autres enseignants).
- Coordonner les actions d'appui pédagogique et de formation entreprises, respectivement par les IEPD et les centres d'appui pédagogique soutenus par des acteurs non gouvernementaux (ONG, missions). Concevoir et mettre en œuvre des plans de formation pluriannuels ; contractualiser la coopération par des accords-cadres.
- Sensibiliser les comités de parents afin d'élever le niveau de recrutement des enseignants des EDIL au niveau BEPC.
- Encourager les regroupements de proximité mensuels entre les enseignants des EDIL et ceux des EPP (entre 5 et 10 écoles) autour de formations à thème, à la carte, préparées par l'un des enseignants expérimentés de l'EPP (présentation de leçons, didactique des matières, etc.). Créer une bibliothèque de prêt pédagogique au niveau de chaque regroupement d'enseignants.
- Encourager les jumelages ou parrainages d'une EDIL par une EPP, et affecter des moyens spécifiques pour les frais de déplacement, voire des primes pour inciter les enseignants des EPP à s'investir dans le tutorat de leurs collègues des EDIL.

- Attribuer une subvention aux comités de gestion afin qu'ils puissent rémunérer les enseignants conformément aux contrats signés avec eux. Cette aide complétera les cotisations scolaires.
- Aider financièrement les écoles communautaires pour que leurs enseignants soient déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale.
- Encourager les enseignants des écoles communautaires à passer les examens professionnels, comme c'est le cas depuis 1998. Mettre sur pied un programme de formation et d'autoformation pour aider les enseignants des EDIL à préparer les examens professionnels.
- Attribuer au minimum aux EDIL des manuels scolaires au prorata de la proportion d'enfants scolarisés au niveau national (soit actuellement 10 %). Il s'agit d'intégrer les EDIL dans les attributions de manuels effectuées par la Division des manuels scolaires²⁰.
- Faire bénéficier tous les élèves des EDIL de la possibilité de louer des manuels scolaires auprès des inspections.
- Envoi de toutes les informations et directives administratives aux EDIL, et diffusion systématique de l'enquête statistique annuelle.

Dans le domaine juridique

Il est souhaitable d'accorder le plus tôt possible un statut juridique spécifique aux EDIL, à l'instar des écoles confessionnelles et des écoles privées laïques. Le législateur devrait approuver un texte dont l'esprit tendrait à reconnaître les EDIL, tout en préservant leur autonomie de gestion, à établir quelques règles simples et des conditions permettant aux EDIL de bénéficier de l'aide matérielle et financière de l'État.

20. Les frais de location des manuels sont incorporés dans l'écolage depuis 1998-1999.

Un texte de loi devrait définir clairement cette catégorie d'écoles, la doter d'un statut juridique spécifique sur la base de ses caractéristiques propres et définir un cadre souple pour son fonctionnement. Le texte pourrait ouvrir la voie à un renforcement progressif et soutenu des EDIL en précisant les droits et devoirs des EDIL, des comités de gestion et des IEPD sur la base de quelques grands principes de base :

- la gestion de l'école et de l'enseignant restera assurée par le comité de parents ;
- l'encadrement administratif pédagogique sera assuré par les IEPD ;
- une aide financière spécifique de l'État renforcera les ressources mobilisées par le village.

Le ministère de l'Éducation nationale pourrait délivrer, par l'intermédiaire des inspections ou de la Direction régionale de l'éducation, des récépissés de déclaration d'EDIL. La procédure de reconnaissance devrait être simplifiée : déclaration par la communauté de l'ouverture de l'EDIL à l'inspection ; délivrance du récépissé de déclaration ; déclaration d'utilité publique, sur la base de critères simples (effectifs minima d'élèves ; présence au minimum d'un enseignant).

Le statut d'utilité publique pourrait être attribué aux EDIL plus importantes, ce qui leur donnerait droit à des aides supplémentaires ; cette mesure pourrait encourager la dynamique d'ouverture d'EDIL intervillageoises.

La gestion de l'écolage des EDIL devrait être intégralement laissée au comité de gestion et non centralisée au niveau de l'inspection comme pour les autres écoles élémentaires publiques et ceci, même si l'un des enseignants est payé par l'État.

Dans un souci d'efficacité, de pluralité, et d'encouragement d'initiatives efficaces, porteuses d'approches nouvelles pouvant contribuer à la rénovation de l'enseignement fondamental du pays, le texte devrait préserver ce qui existe et fonctionne bien : les pôles privés (non gouvernementaux) d'appui et d'encadrement des EDIL qui mettent en œuvre l'esprit de la réforme de l'éducation de 1975 ; les centres de formation pédagogique qui se consacrent aux EDIL (formation initiale et recyclage des enseignants des EDIL).

L'initiative communautaire devra en tout point être préservée, et les comités de parents des EDIL devraient garder latitude et souplesse, décider des rythmes scolaires, des méthodes pédagogiques, d'une adaptation aux réalités du milieu, tout en restant dans le cadre national de la réforme de l'enseignement de 1974. L'ONG Aide et Action avait fait des propositions en ce sens. « Pour les EDIL qui en ont la capacité ou qui bénéficient de l'appui d'ONG, l'innovation, l'expérimentation et les initiatives pédagogiques dans l'esprit de la réforme de l'enseignement au Togo peuvent être encouragées. Les EDIL bénéficient d'une certaine latitude dans l'organisation de leur emploi du temps et de leurs horaires, autant pour mener à bien des innovations pédagogiques que pour s'adapter aux contraintes du milieu et au mode de fonctionnement particulier de leurs écoles²¹ (maîtres pratiquement pas rémunérés). »

Dans le domaine de la consolidation de la dynamique communautaire

Les autorités de l'éducation nationale devraient préciser clairement que l'envoi d'un directeur fonctionnaire dans une EDIL ne la transforme pas pour autant en école primaire publique. Le comité de gestion de l'EDIL, qui assure toutes les autres charges, doit garder son autonomie de fonctionnement.

21. « Donner un statut aux écoles d'initiative locale », cité par l'étude Banque mondiale de 1996. *op. cit.*, p.41.

La dynamique sociale sur laquelle reposent les comités de gestion est bonne. Les personnes investies de la confiance du village doivent cependant pouvoir améliorer leur capacité de gestion d'une école. Dans ce domaine, on devrait réaliser un effort très sensible de renforcement des capacités des comités de gestion par un ensemble d'actions complémentaires dans les domaines suivants : alphabétisation, gestion d'un budget simple, organisation d'une association, mobilisation sociale, construction de partenariats, etc.

Afin de renforcer les capacités des comités de gestion, des outils simples pourraient être élaborés tels que :

- un guide d'information et de conseil sur la création et la gestion d'une EDIL ;
- un modèle de contrat de recrutement des enseignants par le comité de gestion ;
- des carnets de gestion (recouvrement des cotisations, dépenses d'équipement et d'entretien, gestion de stocks de livres, etc.) ;
- des documents pour aider à la préparation d'un budget scolaire.

La loi portant sur la décentralisation, approuvée le 11 février 1998 au Togo, dote les collectivités locales (commune, préfecture, région) de larges compétences pour le développement local. Les communes pourraient jouer un rôle dans le développement et la consolidation des EDIL en rationalisant l'implantation et l'organisation des EDIL dans une optique de coopération intervillageoise et de carte scolaire locale. Les élus pourraient obtenir des aides diverses qui renforceraient les capacités des communautés à financer les EDIL.

Dans le domaine du partenariat

Sur la base du découpage territorial local, un *processus de fédération des comités de parents* à partir de la base pourrait aboutir à la création de fédérations (communales, préfectorales et régionales)

des comités de parents ou des associations de parents d'élèves des EDIL. Cette organisation fédérative romprait l'isolement actuel de comités de gestion qui se débattent dans les mêmes difficultés, elle encouragerait l'échange d'expériences et l'amélioration de la gestion des écoles. Elle favoriserait le dialogue, la capacité de négociation et de concertation avec l'administration scolaire et les autorités publiques. Elle faciliterait l'organisation de formations pour les membres des comités de parents ; elle contribuerait à mettre sur pied des centrales d'achats pour les fournitures scolaires. Elle diffuserait l'information sur les procédures de création et de gestion des EDIL, sur les normes de recrutement et de gestion des enseignants.

À cette fin, l'on pourrait inciter des ONG à s'impliquer dans le développement des EDIL, dans le renforcement institutionnel, la structuration et la fédération des comités de parents.

Il conviendrait d'établir au niveau national, au sein de la DGPE, une *cellule de coordination de l'appui aux EDIL* et un *comité national de pilotage* qui regrouperaient les principaux acteurs concernés (MENR, ONG, missions, représentants des enseignants des EDIL, représentants des comités de parents). Dans chaque région et dans chaque inspection pourrait être institué un comité de pilotage des EDIL qui rassemblerait les acteurs concernés ainsi que les représentants des collectivités locales. Les missions de ces comités seraient les suivantes :

- renforcer la dynamique partenariale sur laquelle reposent l'existence et le développement des EDIL ;
- collecter de l'information qualitative et quantitative, actualiser l'état des lieux sur l'évolution et le développement des EDIL ;
- veiller à ce que chaque composante puisse exprimer son point de vue : représentant du MENR (direction régionale ou inspections), comités de parents, enseignants, organismes d'appui (ONG, missions), collectivités décentralisées ;

- proposer, approuver et mettre en œuvre toutes mesures de renforcement pédagogique, institutionnel et financier des EDIL.

Définir et répartir les rôles respectifs des partenaires pourrait être la première tâche d'une cellule nationale de coordination de l'appui aux EDIL. Dans une optique d'efficacité, il conviendrait de définir les compétences et responsabilités dévolues à l'État, aux communautés, aux organismes d'appui, aux collectivités locales. À titre indicatif, voici une répartition qui pourrait être un point de départ pour la concertation entre les acteurs :

■ Comités de parents

- responsabilité globale de la gestion de l'EDIL en autonomie ;
- sensibilisation des familles pour scolariser les enfants ;
- mobilisation des ressources humaines et financières pour l'entretien des bâtiments scolaires : cotisations scolaires ; activités génératrices de revenus ;
- amélioration de l'organisation scolaire ;
- gestion des enseignants (recrutement, contrôle d'assiduité, rémunération, logement) ;
- gestion financière de l'EDIL ;
- recherche de partenariats pour le développement de l'EDIL.

■ L'État à travers les inspections de l'enseignement du premier degré

- élaborer un statut spécifique pour les EDIL ;
- reconnaître les EDIL et les faire bénéficier du statut ;
- programme d'enseignement officiel ;
- encadrement pédagogique des enseignants
- formation et recyclage des enseignants ;
- examens professionnels des enseignants ;
- subvention aux comités de parents d'une partie de la rémunération des enseignants ;

- affectation d'un enseignant professionnel – payé par l'État – aux EDIL sur la base de certains critères qui pourraient être : un cycle complet ; un seuil minimal d'effectifs définis pour chaque région ;
- affectation effective de manuels scolaires (10 % des manuels des programmes nationaux doivent être remis aux EDIL) ;
- promouvoir des regroupements de proximité des enseignants et le parrainage d'EDIL par des EPP.

■ Collectivités locales

- aide au financement de l'infrastructure et de l'équipement de l'EDIL ;
- élaboration et gestion d'une carte scolaire communale ;
- promouvoir et coordonner la coopération intervillageoise pour l'implantation et le développement des EDIL ;
- obtenir des partenariats extérieurs pour soutenir le développement des EDIL (appui des sociétés d'encadrement agrocommerciales).

■ Organismes d'appui (ONG, missions)

- contribuer à la capitalisation de l'expérience acquise en matière d'appui aux EDIL (pédagogique, administratif, animation communautaire, promotion d'activités génératrices de revenus, etc.) ;
- élargir les activités de formation et d'appui pédagogique aux EDIL (élargir les aires d'intervention) ;
- former les comités de parents à la gestion communautaire de l'EDIL ;
- promouvoir et soutenir les activités génératrices de revenus ;
- promouvoir et soutenir l'intégration communautaire des activités éducatives (enseignement du premier degré, éducation fondamentale et préprofessionnelle des jeunes déscolarisés, alphabétisation des adultes).

■ Représentants des enseignants des EDIL

- conduire les activités d'enseignement et d'administration scolaire ;
- s'impliquer dans les activités de formation, recyclage, regroupement pédagogique ;
- faire connaître les difficultés rencontrées aux différents partenaires des EDIL ;
- rechercher des solutions qui préservent la nature communautaire des EDIL ;
- établir des liens avec les écoles primaires publiques voisines ;
- contribuer à la sensibilisation des villageois (scolarisation des filles en particulier) au côté du comité de parents ;
- concevoir des solutions pour les enfants en difficulté scolaires afin de faire baisser le taux de redoublement et les abandons.

Soutenir et développer les initiatives non gouvernementales d'appui

On sait le rôle actif joué par des ONG et des missions dans la création et la promotion de nombreuses EDIL. Le savoir-faire accumulé par ces institutions est unique car elles associent deux démarches intrinsèquement liées : l'action éducative et le développement communautaire. La bonne articulation et la complémentarité effective de ces deux approches déterminent les chances de pérennisation de l'école communautaire.

La volonté de créer et de gérer une école repose sur une dynamique sociale qu'il a fallu conforter, structurer pour la renforcer : apprendre à analyser une situation, à surmonter les rivalités claniques locales pour décider la construction d'une école, apprendre à gérer dans le temps une activité complexe, élaborer et mettre en œuvre dans la durée une stratégie collective des mobilisations de ressources, rechercher des alliances, des partenariats, des appuis auprès des organismes publics ou privés.

Dans plusieurs domaines clés, l'expérience de ces acteurs non gouvernementaux est essentielle au succès de l'entreprise : on peut citer l'étude participative du milieu qui permet à la communauté d'objectiver le problème posé, de prendre conscience de sa situation, de ses atouts et de ses contraintes ; l'appui à la constitution d'organisations communautaires (APE, comités de gestion, groupements, etc.) ; la promotion d'une organisation démocratique et d'une démarche participative où s'exprime et agit chaque composante de la société ; la contractualisation des relations entre le comité de gestion et ses interlocuteurs et partenaires ; la formation des responsables des comités de gestion ; le soutien à des activités génératrices de revenus orientées vers le financement de l'effort éducatif de la communauté ; l'articulation et l'interaction, sur le terrain, entre les activités d'éducation fondamentale des enfants (EDIL), des jeunes et des adultes (alphabétisation).

Dans la perspective de l'élaboration d'une politique nationale en faveur des EDIL, il semble logique de s'appuyer sur leur savoir-faire accumulé pour la formation et le suivi des enseignants des EDIL et l'appui aux organisations communautaires : on devrait s'interroger sur la façon d'accroître leurs moyens de manière à élargir le nombre d'EDIL soutenues par ce type d'organisation : soit par essaimage, à partir de pôles d'expertise existants, soit par rayonnement, en renforçant les moyens des pôles actuels.

Autres hypothèses pour la pérennisation des EDIL

Ces hypothèses se fondent sur la recherche d'une bonne articulation entre ce qui doit être pris en charge par l'État et les aides publiques et ce qui pourrait relever de la contribution communautaire.

Deux hypothèses sont envisagées par Aide et Action en partant du principe qu'au-delà de trois enseignants, la charge financière n'est

plus supportable. Selon la première hypothèse, les EDIL assureraient les trois premières années du cycle (CP1, CP2, CE1) et les écoles primaires publiques les trois dernières années du cycle (CE2, CM1, CM2) dans des écoles-centres où l'on préparerait le CEPD. Selon la seconde hypothèse, les EDIL couvrent les six niveaux du cycle primaire avec trois enseignants, soit par un recrutement biennal et des classes à simple niveau, soit par un recrutement annuel et des classes à double niveau.

Dans la plupart des EDIL, on a besoin de trois enseignants au minimum pour couvrir les six niveaux d'enseignement. Un enseignant professionnel, le directeur, devrait être pris en charge intégralement par l'État. C'est lui qui assure l'encadrement rapproché des autres enseignants de l'EDIL. Les autres enseignants restant à la charge de la communauté, cette dernière devrait recevoir de l'IEPD une subvention annuelle correspondant à 75 % de leur rémunération ; selon la proposition d'un inspecteur, les parents leur paieraient par exemple 5 000 FCFA et l'État 15 000 FCFA, ce qui ferait 20 000 FCFA par mois, un montant qui devrait être indexé sur l'évolution du coût de la vie.

VIII. CONCLUSION

Dans le contexte d'une forte demande sociale d'éducation, les EDIL du Togo constituent une réponse des sociétés rurales à l'absence d'établissements primaires publics. En visant les mêmes objectifs de scolarisation primaire, elles ont défini, par leurs caractéristiques spécifiques, un rapport de qualité, différent, entre l'école, le maître, la communauté villageoise et les élèves.

Portées à bout de bras par des communautés très pauvres, ces écoles sont animées par des enseignants dévoués et motivés qui, bien intégrés dans le milieu, entretiennent des relations excellentes avec les élèves et les parents d'élèves. L'assiduité, la motivation professionnelle des enseignants et les effectifs réduits des classes produisent des résultats pédagogiques souvent meilleurs en pourcentage que ceux de l'enseignement primaire public aux effectifs pléthoriques.

Les carences multiples dans la qualité de l'infrastructure, du matériel pédagogique et de l'encadrement pédagogique devraient être progressivement compensées par une politique résolue d'aide publique qui préservera l'autonomie de gestion des EDIL par les comités de gestion ou par les associations locales de parents d'élèves.

ANNEXE 1

STATISTIQUES

Tableau 46. Évolution du nombre des écoles

Ordre d'enseignement	1994-1995	1995-1996	% par rapport à l'ensemble
	Écoles	Écoles	
Public	2 036	2 198	66,951
Catholique	388		0
Protestant	144		0
Islamique	
Total confessionnel	532	(1) 1 085	33,049
Privé laïc	165		
Communautaire
Ensemble	2 733	3 283	100

(1) Ensemble privé

Ordre d'enseignement	1996-1997	% par rapport à l'ensemble	1997-1998	% par rapport à l'ensemble
	Écoles		Écoles	
Public			2 397	59,67
Catholique			458	11,40
Protestant			142	3,53
Islamique			2	0,05
Total confessionnel			602	14,99
Privé laïc			357	8,89
Communautaire	734		661	16,46
Ensemble			4 017	100

Ordre d'enseignement	1998-1999	% par rapport à l'ensemble
	Écoles	
Public	2 584	53,08
Catholique	537	11,03
Protestant	178	3,66
Islamique	3	0,06
Total confessionnel	718	14,75
Privé laïc	637	13,09
Communautaire	929	19,08
Ensemble	4 868	100

Tableau 47. Répartition des écoles par région et par ordre d'enseignement (1998-1999)

Région	Savanes	Kara	Centrale	Plateaux	Maritime	Golfe + Lomé	TOTAL
Enseignement							
Public	194	461	357	793	540	239	2 584
Catholique	53	51	55	146	161	71	537
Protestant	5	10	4	71	55	33	178
Islamique	2	1	0	0	0	0	3
Privé laïc	7	12	10	39	55	514	637
EDIL	239	147	127	311	103	2	929
Ensemble	500	682	553	1 360	914	859	4 868

Tableau 48. Évolution du nombre des élèves par type d'école

Ordre d'enseignement	1994-1995			1995-1996		
	M	F	T	M	F	T
Public	346 013	226 548	572 561	348 791	236 592	585 383
Catholique	65 041	48 117	113 158	68 406	49 990	118 396
Protestant	23 319	16 646	39 965	24 546	18 053	42 599
Islamique	0	0
Total confessionnel	88 360	64 763	153 123	92 952	68 043	160 995
Privé franco-arabe						0
Privé laïc	19 122	17 331	36 453	45 685	32 563	78 248
Communautaire	0	0
Ensemble	453 495	308 642	762 137	487 428	337 198	824 626
Taux brut de scolarisation	118,76	79,27	98,82	127,6	84,3	105,45
Taux net de scolarisation	79,96	56,99	67,92	89,15	62,52	75,53

.... Informations non disponibles

Ordre d'enseignement	1996-1997			1997-1998		
	M	F	T	M	F	T
Public	354 846	245 747	600 593	357 979	255 368	613 347
Catholique	67 429	51 447	118 876	65 354	50 986	116 340
Protestant	22 877	17 824	40 701	19 609	15 487	35 096
Islamique	44	48	92	378	269	647
Total confessionnel	90 350	69 319	159 669	85 341	66 742	152 083
Privé franco-arabe			0			0
Privé laïc	24 608	22 731	47 339	29 445	26 974	56 419
Communautaire	38 991	23 746	62 737	38 586	23 878	62 464
Ensemble	508 795	361 543	870 338	511 351	372 962	884 313
Taux brut de scolarisation	119,07	90,73	105,39	111	94,37	103,32
Taux net de scolarisation	79,76	63,63	71,98	75,58	67,66	71,92

Ordre d'enseignement	1998-1999			% par rapport à l'ensemble
	M	F	T	
Public	352 280	262 332	614 612	64,35
Catholique	70 138	54 434	124 572	13,04
Protestant	22 357	17 940	40 297	4,22
Islamique	275	167	442	0,05
Total confessionnel	92 770	72 541	165 311	17,31
Privé franco-arabe			0	0,00
Privé laïc	47 578	44 320	91 898	9,62
Communautaire	51 087	32 136	83 223	8,71
Ensemble	543 715	411 329	955 044	100,00
Taux brut de scolarisation	114,5	101	108,2	
Taux net de scolarisation	80	73,7	77,1	

Tableau 49. Répartition des élèves par année d'études du premier degré et par ordre d'enseignement (année scolaire 1998-1999)

Années d'études		Public	Privé confessionnel	Privé franco-arabe	Privé laïc	Communautaires (EDIL)	Total	% des effectifs par cours des EDIL par rapport à l'ensemble par cours.
CP 1	M	71 440	18 798		10 173	19 015	119 426	15,92
	F	63 114	16 102		9 322	13 872	102 410	13,55
	T	134 554	34 900	0	19 495	32 887	221 836	14,82
CP 2	M	65 060	16 358		8 531	11 818	101 767	11,61
	F	54 618	14 222		7 927	7 683	84 450	9,10
	T	119 678	30 580	0	16 458	19 501	186 217	10,47
CE 1	M	65 277	17 396		7 976	9 159	99 808	9,18
	F	53 159	14 889		7 501	5 673	81 222	6,98
	T	118 436	32 285	0	15 477	14 832	181 030	8,19
CE 2	M	54 409	14 797		7 190	5 829	82 225	7,09
	F	38 279	11 290		6 617	2 915	59 101	4,93
	T	92 688	26 087	0	13 807	8 744	141 326	6,19
CM 1	M	53 340	14 103		7 006	3 571	78 020	4,58
	F	31 712	9 372		6 723	1 474	49 281	2,99
	T	85 052	23 475	0	13 729	5 045	127 301	3,96
CM 2	M	42 754	11 318		6 702	1 695	62 469	2,71
	F	21 450	6 666		6 230	519	34 865	1,49
	T	64 204	17 984	0	12 932	2 214	97 334	2,27
TOTAL	M	352 280	92 770	0	47 578	51 087	543 715	9,40
	F	262 332	72 541	0	44 320	32 136	411 329	7,81
	T	614 612	165 311	0	91 898	83 223	955 044	8,71

Tableau 50. Répartition des élèves par région, par ordre d'enseignement et par sexe (année scolaire 1997-1998)

Région	Public			Catholique			Protestant		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Maritime	127 472	91 619	219 091	31 210	24 409	55 619	8 371	6 681	15 052
Plateaux	93 070	69 072	162 142	14 354	11 243	25 597	8 281	6 325	14 606
Centrale	50 422	36 653	87 075	6 024	4 975	10 999	545	420	965
Kara	57 677	43 316	100 993	6 294	5 966	12 260	1 496	1 589	3 085
Savanes	29 338	14 708	44 046	7 472	4 393	11 865	916	472	1 388
Ensemble	357 979	255 368	613 347	65 354	50 986	116 340	19 609	15 487	35 096

Région	Islamique			Privé laïc			EDIL		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Maritime	0	0	0	259 39	23 979	49 918	5 408	3 561	8 969
Plateaux	0	0	0	1 629	1 379	3 008	12 934	8 260	21 194
Centrale	0	0	0	773	632	1 405	5 223	3 653	8 876
Kara	60	29	89	885	798	1 683	4 808	3 259	8 067
Savanes	318	240	558	219	186	405	10 213	5 145	15 358
Ensemble	378	269	647	29 445	26 974	56 419	38 586	23 878	62 464

Région	Ensemble			% effectif des EDIL par rapport au total
	M	F	T	
Maritime	198 400	150 249	348 649	2,57
Plateaux	130 268	96 279	226 547	9,36
Centrale	62 987	46 333	109 320	8,12
Kara	71 220	54 957	126 177	6,39
Savanes	48 476	25 144	73 620	20,86
Ensemble	511 351	372 962	884 313	7,06

Tableau 51. Répartition des élèves par âge, par sexe et par ordre d'enseignement (1998-1999)

Enseignement	Public			Catholique			Protestant		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Âge									
<5 ans	662	587	1 249	344	322	666	155	136	291
5 ans	8 180	7 536	15 716	2 425	2 191	4 616	1 034	912	1 946
6 ans	29 679	26 671	56 350	6 333	5 533	11 866	2 190	1 789	3 979
7 ans	39 145	34 054	73 199	7 127	6 566	13 693	2 585	2 310	4 895
8 ans	42 720	35 828	78 548	8 374	7 300	15 674	2 763	2 570	5 333
9 ans	44 061	34 951	79 012	8 631	7 112	15 743	2 701	2 357	5 058
10 ans	46 499	33 248	79 747	9 393	6 985	16 378	2 897	2 144	5 041
11 ans	40 089	26 359	66 448	7 752	5 485	13 237	2 336	1 749	4 085
12 ans	35 494	23 969	59 463	6 844	4 834	11 678	2 176	1 540	3 716
13 ans	25 997	16 845	42 842	4 993	3 612	8 605	1 425	1 039	2 464
14 ans	17 313	10 875	28 188	3 497	2 229	5 726	941	707	1 648
15 ans	11 371	6 478	17 849	2 278	1 265	3 543	598	410	1 008
>15 ans	11 070	4 931	16 001	2 147	1 000	3 147	556	277	833
TOTAL	352 280	262 332	614 612	70 138	54 434	124 572	22 357	17 940	40 297

Enseignement	Islamique			Privé laïc			Communautaire EDIL		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
< 5 ans	1	0	1	2 366	2 211	4 577	676	574	1 250
5 ans	40	32	72	5 803	5 491	11 294	2 992	2 277	5 269
6 ans	47	39	86	6 685	6 192	12 877	7 297	5 330	12 627
7 ans	32	9	41	6 187	5 822	12 009	8 766	6 127	14 893
8 ans	31	12	43	6 203	5 740	11 943	8 176	5 482	13 658
9 ans	32	11	43	5 881	5 351	11 232	7 019	4 224	11 243
10 ans	26	15	41	4 839	4 444	9 283	5 648	3 126	8 774
11 ans	17	17	34	3 700	3 394	7 094	4 000	2 027	6 027
12 ans	30	14	44	2 698	2 490	5 188	2 794	1 360	4 154
13 ans	13	11	24	1 533	1 609	3 142	1 695	784	2 479
14 ans	2	6	8	888	887	1 775	1 044	479	1 523
15 ans	1	0	1	505	441	946	580	228	808
>15 ans	3	1	4	290	248	538	400	118	518
TOTAL	275	167	442	47 578	44 320	91 898	51 087	32 136	83 223

	Ensemble			% effectif des EDIL par rapport à l'ensemble
	M	F	T	
< 5 ans	4 204	3 830	8 034	15,56
5 ans	20 474	18 439	38 913	13,54
6 ans	52 231	45 554	97 785	12,91
7 ans	63 842	54 888	118 730	12,54
8 ans	68 267	56 932	125 199	10,91
9 ans	68 325	54 006	122 331	9,19
10 ans	69 302	49 962	119 264	7,36
11 ans	57 894	39 031	96 925	6,22
12 ans	50 036	34 207	84 243	4,93
13 ans	35 656	23 900	59 556	4,16
14 ans	23 685	15 183	38 868	3,92
15 ans	15 333	8 822	24 155	3,35
>15 ans	14 466	6 575	21 041	2,46
TOTAL	543 715	411 329	955 044	8,71

Tableau 52. Taux de promotion et de redoublement entre 1997-1998 et 1998-1999 (toutes écoles)

Cours	Indicateurs	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Ensemble
Effectif des élèves 1997-1998	Masculin	16 452	9 075	6 561	3 815	1 983	700	38 586
	Féminin	11 487	5 926	3 780	1 727	741	217	23 878
	Total	27 939	15 001	10 341	5 542	2 724	917	62 464
Effectif des élèves 1998-1999	Masculin	19 015	11 818	9 159	5 829	3 571	1 695	51 087
	Féminin	13 872	7 683	5 673	2 915	1 474	519	32 136
	Total	32 887	19 501	17 832	8 744	5 045	2 214	83 223
Effectif des redoublants 1998-1999	Masculin	6 808	3 034	2 290	1 092	717	352	14 293
	Féminin	4 848	2 036	1 518	551	316	104	9 373
	Total	11 656	5 070	3 808	1 643	1 033	456	23 666
Effectif des nouveaux (promus) 1998-1999	Masculin	*12 707	8 784	6 869	4 737	2 854	1 343	36 794
	Féminin	* 9 024	5 647	4 155	2 364	1 158	415	22 763
	Total	*21 231	14 431	11 024	7 101	4 012	1 758	59 557
% des redoublants 1998-1999	Masculin	35,80	25,67	25,00	18,73	20,08	20,77	27,98
	Féminin	34,95	26,50	26,76	18,90	21,44	20,04	29,17
	Total	35,44	26,00	25,67	18,79	20,48	20,60	28,44
Taux de redoublement fin 1997-1998	Masculin	41,38	33,43	34,90	28,62	36,16	50,29	37,04
	Féminin	42,20	34,36	40,16	31,91	42,65	47,93	39,25
	Total	41,72	33,80	36,82	29,65	37,92	49,73	37,89
% des élèves promus 1998-1999	Masculin	** 64,20	74,33	75,00	81,27	79,92	79,23	72,02
	Féminin	** 65,05	73,50	73,24	81,10	78,56	79,96	70,83
	Total	** 64,56	74,00	74,33	81,121	79,52	79,40	71,56
Taux de promotion fin 1997-1998	Masculin	53,39	75,69	72,20	74,81	67,73	73,71	
	Féminin	49,16	70,11	62,54	67,05	56,01	70,51	
	Total	51,65	73,49	68,67	72,39	64,54	72,96	

* Élèves inscrits pour la première fois au CP1

** % des élèves inscrits pour la première fois au CP1

Tableau 53. Taux de promotion, de redoublement et d'abandon entre 1997-1998 et 1998-1999 (EDIL)

Cours		CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Ensemble
Indicateurs								
Effectif des élèves								
1997-1998	M	16 452	9 075	6 561	3 815	1 983	700	38 586
	F	11 487	5 926	3 780	1 727	741	217	23 878
	T	27 939	15 001	10 341	5 542	2 724	917	62 464
Effectif des élèves								
1998-1999	M	19 015	11 818	9 159	5 829	3 571	1 695	51 087
	F	13 872	7 683	5 673	2 915	1 474	519	32 136
	T	32 887	19 501	14 832	8 744	5 045	2 214	83 223
Effectif des redoublants								
1998-1999	M	6 808	3 034	2 290	1 092	717	352	14 293
	F	4 848	2 036	1 518	551	316	104	9 373
	T	11 656	5 070	3 808	1 643	1 033	456	23 666
Effectif des nouveaux (promus)								
1998-1999	M	12 207	8 784	6 869	4 737	2 854	1 343	36 794
	F	9 024	5 647	4 155	2 364	1 158	415	22 763
	T	21 231	14 431	11 024	7 101	4 012	1 758	59 557
Effectif des abandons								
Fin 1997-1998	M	860	-828	-466	-131	-77	-168	-810
	F	992	-265	-102	18	10	-40	613
	T	1 852	-1 093	-568	-113	-67	-208	-197
% des redoublants								
1998-1999	M	35,80	25,67	25,00	18,73	20,08	20,77	27,98
	F	34,95	26,50	26,76	18,90	21,44	20,04	29,17
	T	35,44	26,00	25,67	18,79	20,48	20,60	28,44
Taux de redoublement								
Fin 1997-1998	M	41,38	33,43	34,90	28,62	36,16	50,29	37,04
	F	42,20	34,36	40,16	31,91	42,65	47,93	39,25
	T	41,72	33,80	36,82	29,65	37,92	49,73	37,89
% des élèves promus								
1998-1999		. (2)						
		64,20	74,33	75,00	81,27	79,92	79,23	72,02
		65,05	73,50	73,24	81,10	78,56	79,96	70,83
	64,56	74,00	74,33	81,21	79,52	79,40	71,56	
Taux de promotion								
Fin 1997-1998	M	53,39	75,69	72,20	74,81	67,73	73,71	
	F	49,16	70,11	62,54	67,05	56,01	70,51	
	T	51,65	73,49	68,67	72,39	64,54	72,96	
Taux d'abandon								
Fin 1997-1998	M	5,23	-9,12	-7,10	-3,43	-3,88	-24,0	-2,1
	F	8,64	-4,47	-2,70	1,04	1,35	-18,4	2,6
	T	6,63	-7,29	-5,49	-2,04	-2,46	-22,7	-0,3

(1) Élèves inscrits pour la première fois au CP1

(2) % des élèves inscrits pour la première fois au CP1

Tableau 54. Évolution du nombre d'enseignants

Ordre d'enseignement	1994-1995			1995-1996		
	M	F	T	M	F	T
Public	8 412	1 596	10 008	9 677	1 497	11 174
Catholique	1 642	357	1 999			0
Protestant	600	178	778			0
Islamique			0			0
Privé confessionnel	2 242	535	2 777	4 191	852	5 043
Privé laïc	1 013	94	1 107			0
Communautaire			0			0
Ensemble	11 667	2 225	13 892	13 868	2 349	16 217

Ordre d'enseignement	1996-1997			1997-1998		
	M	F	T	M	F	T
Public				10 714	1 915	12 629
Catholique				1 991	363	2 354
Protestant				628	138	766
Islamique				12	3	15
Privé confessionnel				2 631	504	3 135
Privé laïc				1 993	201	2 194
Communautaire	1 480	79	1 559	1 538	57	1 595
Ensemble				16 876	2 677	19 553

Ordre d'enseignement	1998-1999			% par rapport à l'ensemble
	M	F	T	
Public			13 566	57,78
Catholique			2 747	11,70
Protestant			962	4,10
Islamique			17	0,07
Privé confessionnel			3 726	15,87
Privé laïc			3 823	16,28
Communautaire			2 362	10,06
Ensemble			23 477	100,00

Tableau 55. Répartition du personnel enseignant par diplôme, par ordre d'enseignement et par sexe (années scolaire 1997-1998)

Diplômes	Public			Catholique			Protestant			Islamique		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Licence et assimilés	49	3	52	3	0	3	3	0	3	3		3
BAC II	1 078	77	1 155	135	6	141	27	4	31	2		2
BAC I	453	33	486	90	6	96	34	2	36	3		3
BE BEPC	7 211	999	8 210	1 181	133	1 314	356	53	409	1		1
CEPE-EPD	1 868	787	2 655	573	217	790	197	78	275	3	3	6
Sans diplôme	47	16	63	6	1	7	10	1	11	0		0
Autres	8	0	8	3	0	3	1	0	1	0		0
Total	10 714	1 915	12 629	1 991	363	2 354	628	138	766	12	3	15

Diplômes	Privé laïc			EDIL			Ensemble			% effectif des enseignants EDIL par rapport à l'ensemble
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	
Licence et assimilés	29	0	29	4	0	44	91	3	94	4,26
BAC II	187	7	194	29	1	30	1 458	95	1 553	1,93
BAC I	272	9	281	73	2	75	925	52	977	7,68
BE BEPC	1 197	111	1 308	824	33	857	10 770	1 329	12 099	7,08
CEPE-EPD	254	65	319	569	18	587	3 464	1 168	4 632	12,67
Sans diplôme	45	8	53	32	3	35	140	29	169	20,71
Autres	9	1	10	7	0	7	28	1	29	24,14
Total	1 993	201	2 194	1 538	57	1 595	16 876	2 677	19 553	8,16

Tableau 56. Évolution du nombre de salles de classes

Ordre d'enseignement	1994-1995		1995-1996		1996-1997
	CLASSES		CLASSES		CLASSES
Public	10 184		11 210		
Catholique	2 052				
Protestant	785				
Islamique		
Total confessionnel	2 837		(1) 5268		
Privé laïc	1 084				
Communautaire					1 653
Ensemble	14 105		16 478		

Ordre d'enseignement	1997-1998	% par rapport à l'ensemble	1998-1999	% par rapport à l'ensemble
	CLASSES		CLASSES	
Public	12 506	65,24	16 133	60,32
Catholique	2 343	12,22	3 060	11,44
Protestant	749	3,91	1 083	4,05
Islamique	11	0,06	13	0,05
Total confessionnel	3 103	16,19	4 156	15,54
Privé laïc	1 910	9,96	3 465	12,95
Communautaire	1 650	8,61	2 993	11,19
Ensemble	19 169	100	26 747	100

**Tableau 57. Manuels des élèves – Manuels des enseignants
(1998-1999)**

INDICATEURS	Nombre total élèves	Livres				nombre enseignants
		Lecture	Calcul	Autres	Total	
PUBLIC	614 612	290 090	92 855	136 474	519 419	13 566
% par rapport à l'ensemble	64,35	67,63	51,67	81,64	66,95	57,78
Nombre de livres par élève	0,85	0,47	0,15	0,22	0,85	
PRIVE	257 209	118 506	81 376	27 753	227 635	7 549
% par rapport à l'ensemble	26,93	27,63	45,28	16,60	29,34	32,15
Nombre de livres par élève	0,89	0,46	0,32	0,11	0,89
EDIL	83 223	20 357	5 476	2 930	28 763	2 362
% par rapport à l'ensemble	8,71	4,75	3,05	1,75	3,71	10,06
Nombre de livres par élève	0,35	0,24	0,07	0,04	0,35
ENSEMBLE	955 044	428 953	179 707	167 157	775 817	23 477

INDICATEURS	Nombre total élèves	Manuels pour enseignants								Total manuels enseignants
		Lecture	Calcul	Orthographe	Géographie	Histoire observ.	Sciences	Législation	Autres	
PUBLIC	614 612	15 657	19 292	9 217	7 732	6 862	5 529	3 241	21 604	89 134
% par rapport à l'ensemble	64,35	57,77	59,79	59,79	57,31	56,39	54,42	58,34	58,50	58,22
Nombre de livres par élève	0,85	1,15	1,42	0,68	0,57	0,51	0,41	0,24	1,59	6,57
PRIVE	257 209	8 470	9 920	4 930	4 678	4 294	3 876	1 905	13 267	51 340
% par rapport à l'ensemble	26,93	31,25	30,75	31,98	34,67	35,29	38,15	34,29	35,93	33,54
Nombre de livres par élève	0,89	1,12	1,31	0,65	0,62	0,57	0,51	0,25	1,76	6,80
EDIL	83 223	2 977	3 053	1 269	1 081	1 012	754	409	2 057	12 612
% par rapport à l'ensemble	8,71	10,98	9,46	8,23	8,01	8,32	7,42	7,36	5,57	8,24
Nombre de livres par élève	0,35	1,26	1,29	0,54	0,46	0,43	0,32	0,17	0,87	5,34
ENSEMBLE	955 044	27 104	32 265	15 416	13 491	12 168	10 159	5 555	36 928	153 086

ANNEXE 2

RAPPORT DE DÉROULEMENT DE LA MISSION AU TOGO

(du 24 octobre 1999 au 5 novembre 1999)

24 octobre 1999 : arrivée à Lomé et installation à l'hôtel

25 octobre : Direction générale de la planification de l'éducation : point de la situation ; préparation des prérapports, programme de travail, demande d'audience au Ministre de l'éducation et au Secrétaire général du ministère.

Présentation de la mission aux responsables respectifs de la direction générale : carte scolaire, statistiques, scolarisation des filles. Analyse du rapport statistique préparé par M. Gbobotchi. Le rapport de M. Gnossa, rédigé, est à la frappe. Règlement des derniers aspects de l'organisation logistique de la mission.

Il est prévu de visiter dans chacune des deux régions (Savanes et Maritime) trois types d'EDIL : une EDIL soutenue par une ONG, une EDIL soutenue par une mission et une EDIL qui ne bénéficie d'aucune aide externe.

26 octobre : départ pour Dapaong (640 km de Lomé)

27 octobre : visite à l'inspection de la préfecture de Dapaong. L'inspecteur est en déplacement ; visite aux bureaux de Aide et Action pour la région des savanes ; visite de l'EDIL de Molbagou (5 classes) (préfecture de Toné), soutenue par Aide et Action. Observation de 3 classes. Le CP1 est entièrement enseigné en langue du milieu, le ben. Le français est introduit en deuxième année. Traitement du questionnaire avec le comité de parents d'élèves, et les enseignants. Un directeur titulaire du CAPE a été affecté par l'inspection à cette école à la rentrée 1999.

L'après-midi à Dapaong : visite du centre de formation à la pédagogie active construit par Aide et Action sur financement du MAE. Le centre forme à la pédagogie active et recycle les 108 enseignants des 24 écoles communautaires soutenues par Aide et Action.

Rencontre avec l'équipe du centre pédagogique, les responsables d'Aide et Action, les formateurs du GREF en mission. Présentation des programmes de formation. Situation et perspectives pour les écoles communautaires soutenues par Aide et Action.

28 octobre : Direction régionale de la planification de l'éducation. Demande des dernières statistiques disponibles des EDIL pour la région des savanes. 1998-1999. Déplacement vers la mission CARTO, dans la préfecture de Kpendjal.

Visite de l'EDIL de Bombengou : 6 classes. Traitement du questionnaire avec le comité de parents d'élèves et les enseignants.

En début d'après-midi : rencontre des responsables du CARTO (frères de Ploërmel) qui soutiennent 14 EDIL et assurent le suivi pédagogique des 45 enseignants.

Le 29 octobre, visite à l'IEPD de Mango (préfecture de l'OTI). L'inspecteur est en déplacement. Rencontre avec le conseiller pédagogique et le responsable administratif. Analyse d'ensemble des EDIL dans la préfecture.

Visite à l'EDIL de Païo : 3 classes à double niveau sous apatam. Un directeur a été nommé par l'IEPD. Traitement du questionnaire avec le comité de parents d'élèves et les enseignants en présence des deux conseillers de l'IEPD.

À Kara, rencontre de courtoisie avec le secrétaire général du MENR, en déplacement. Retour à Lomé dans la nuit.

Le 1^{er} novembre est férié au Togo.

Le 2 novembre, déplacement vers l'IEPD de la préfecture de Lac-Est, chef-lieu : Aneho. Rencontre de M. Azodjangni, inspecteur, et de M. Dissou, conseiller pédagogique.

Visite de l'EDIL de ZOTI-KPOTA. Entretien avec le comité de gestion et les parents d'élèves et les enseignants.

Dans la préfecture de Vo, (canton de Dagbati), visite de l'EDIL de Dagbati-Kpedji, où le directeur est un fonctionnaire de l'État.

Le 3 novembre, dans la préfecture de Yoto, visite de l'EDIL de Tchekpo-Djibé (canton de Tchekpo).

Rencontre de M. Sodatonou Goumido, l'inspecteur de l'IEPD de Yoto, et de M. Aholou Kokou, secrétaire principal de l'IEPD ; analyse d'ensemble de la situation des EDIL de la préfecture Collecte de données statistiques.

Le 4 novembre à Lomé, rencontre de M. Ayassor, secrétaire général du ministère de l'Éducation. Audience avec le Ministre de l'éducation nationale et de la recherche. Rencontre de M. Oliver, responsable du projet Fac éducation.

Le 5 novembre, réunion de synthèse avec les membres de la mission IIPE.

Demande d'informations statistiques complémentaires ; collecte de documents, rédaction du rapport de mission, du relevé financier. Traitement de diverses questions administratives. Définition des délais pour l'envoi des rapports individuels.

Fin de la mission.

Publications et documents de l'IPE

Plus de 1 200 ouvrages sur la planification de l'éducation ont été publiés par l'Institut international de planification de l'éducation. Un catalogue détaillé est disponible ; il présente les sujets suivants :

Planification de l'éducation

Généralité- contexte du développement

Administration et gestion de l'éducation

Décentralisation - participation - enseignement à distance - carte scolaire - enseignants

Économie de l'éducation

Coûts et financement - emploi - coopération internationale

Qualité de l'éducation

Évaluation - innovations - inspection

Différents niveaux d'éducation formelle

De l'enseignement primaire au supérieur

Stratégies alternatives pour l'éducation

Éducation permanente - éducation non formelle - groupes défavorisés - éducation des filles

Pour obtenir le catalogue, s'adresser à : **IPE, Diffusion des publications** (information@iiep.unesco.org). Les titres et les résumés des nouvelles publications peuvent être consultés sur le site web de l'IPE, à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/iiep>

L'Institut international de planification de l'éducation

L'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) est un centre international, créé par l'UNESCO en 1963, pour la formation et la recherche dans le domaine de la planification de l'éducation. Le financement de l'Institut est assuré par l'UNESCO et les contributions volontaires des États membres. Au cours des dernières années, l'Institut a reçu des contributions volontaires des États membres suivants : Allemagne, Danemark, Inde, Irlande, Islande, Norvège, Suède et Suisse.

L'Institut a pour but de contribuer au développement de l'éducation à travers le monde par l'accroissement aussi bien des connaissances que du nombre d'experts compétents en matière de planification de l'éducation. Pour atteindre ce but, l'Institut apporte sa collaboration aux organisations dans les États membres qui s'intéressent à cet aspect de la formation et de la recherche. Le Conseil d'administration de l'IIEP, qui donne son accord au programme et au budget de l'Institut, se compose d'un maximum de huit membres élus et de quatre membres désignés par l'Organisation des Nations Unies et par certains de ses instituts spécialisés.

Président :

Dato'Asiah bt. Abu Samah (Malaisie)

Directrice, *Lang Education*, Kuala Lumpur, Malaisie.

Membres désignés :

Torkel Alfthan

Responsable de l'Unité des politiques de formation et de l'employabilité, Département de l'amélioration des compétences, Bureau international du travail (BIT), Genève, Suisse.

Eduardo A. Doryan

Vice-Président, Réseau du développement humain (HDN), Banque mondiale, Washington D.C., États-Unis d'Amérique.

Carlos Fortin

Secrétaire-général adjoint, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Genève, Suisse.

Edgar Ortegón

Coordinateur de ILPES et Liaison avec le Bureau du Secrétaire exécutif de l'ECLAC, Institut de la planification économique et social (ILPES) pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Santiago, Chili.

Membres élus :

José Joaquín Brunner (Chili)

Directeur, Programme d'Éducation, Fundación Chile, Santiago, Chili.

Klaus Hüfner (Allemagne)

Professeur, Université Libre de Berlin, Berlin, Allemagne.

Faïza Kefi (Tunisie)

Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Ariana, Tunisie.

Tamas Kozma (Hongrie)

Directeur général, Institut hongrois pour la recherche en éducation, Budapest, Hongrie.

Teboho Moja (Afrique du Sud)

Professeur invité, Université de New York, New York, États-Unis d'Amérique.

Teiichi Sato (Japon)

Vice-Ministre de l'Éducation, Ministère de l'Éducation, des Sciences, des Sports et de la Culture, Tokyo, Japon.

Michel Vernières (France)

Professeur, Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, Paris, France.

Pour obtenir des renseignements sur l'Institut, s'adresser au :

Secrétariat du Directeur, Institut international de planification de l'éducation,
7-9, rue Eugène-Delacroix, 75116 Paris, France.